

ÉTATS-UNIS

Attention !
Crash test

INSTITUTIONS

La V^e République
vacille

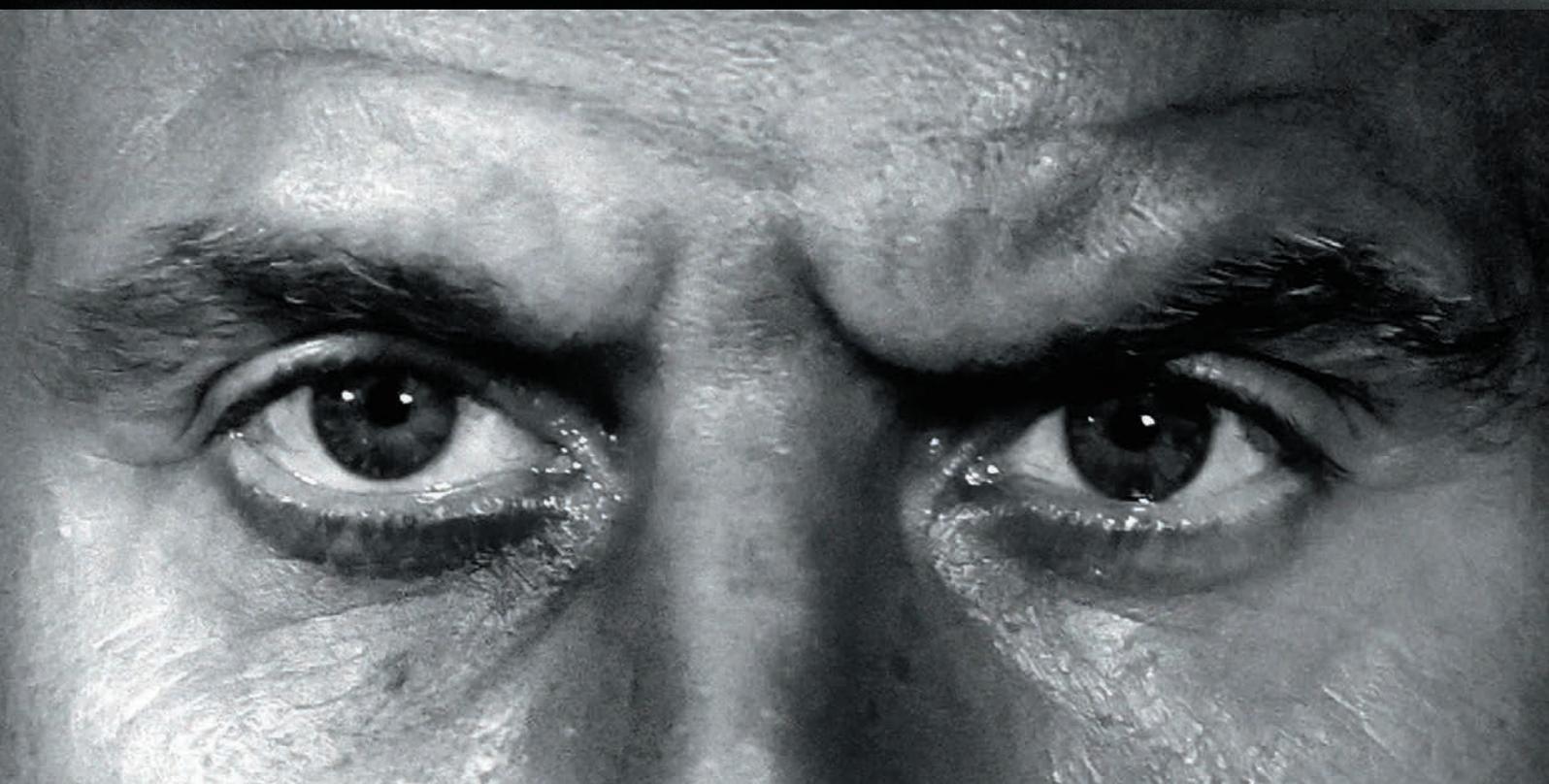
ÉCONOMIE

Une redistribution
nécessaire

ARMÉES

Rupture
de stocks

PERSPECTIVES #1



JUSQU'ICI TOUT VA BIEN





LES VOIX DE L'INFLUENCE


PODCAST

A écouter juste ici


Rédacteur en chef

Yanis BOUHADDANE

Secrétaire générale de rédaction

Justine KOUASSI

Secrétaires de rédaction

Matthieu DA SILVA

Claire VALENTIN

Rédaction :

Matis BAQUE ; Juliette BÉZILLE ;
Maëlys BOUCHER ; Yanis BOUHADDANE ;
Théo CHEVALLIER ; Matthieu DA SILVA ;
Jordan DAUGERON ; Alice DURAND ;
Adélie FABRE-FORLINI ; Alexandre JOURDAN ;
Justine KOUASSI ; Charline NKOA ;
Pauline ROBERT ; Hannah RUMJAUN ;
Léo SCHILLING ; Tibor TURPIN ;
Claire VALENTIN ; Lucie VIANES
et Robinson WEBER.

Illustrateur :

Sébastien Vau (pages 41 et 44).

Directeur de la rédaction

Éric OUZOUNIAN

Directeur artistique

Étienne HÉNOCCQ

Directeur de la publication

Marc JARAUD

Visuel de couverture

Ludovic MARIN / POOL / AFP

Impression :

ZEN Imprim

Octobre 2024, 100 ex.

○ C'est l'histoire d'une République qui vacille après 66 ans.
 III Le pouvoir qui accompagne sa chute répète sans cesse, pour
 D rassurer les citoyens, « jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va
 bien ». Mais l'important c'est pas la chute, c'est l'atterrissage.
 L Dans une démocratie représentative, lorsque la participation
 est élevée et l'écart entre les adversaires important, la position du
 dirigeant est incontestable. Or, 18 768 639 électeurs seulement ont
 voté pour Emmanuel Macron, quand la population française est de
 68 373 433 habitants.

Même si « l'effet castor » – la volonté de faire barrage au RN – a
 joué dans le résultat des élections, il y a dans ce vote davantage de
 rejet que d'adhésion. Les faits sont là. Les obstacles s'amenuisent
 sous la force des courants, le système démocratique prend l'eau de
 tous les côtés, submergé par les trois forces de l'assemblée.

L'avantage quand on touche le fond, c'est qu'on ne peut que remonter
 à la surface. Pour éviter de se noyer dans une oligarchie illibérale,
 il faudra s'appuyer sur de nouvelles bases pour réapprendre
 à nager. Au crépuscule de son 5^e épisode, la République s'endort
 avec le besoin de vivre une nouvelle aurore.

YANIS BOUHADDANE

SOMMAIRE

- 4 FRANCE / USA : JE T'AIME MOI NON PLUS**
Quatre années d'apaisement pourraient bientôt prendre fin
- 10 BEAUVEAU EN TRAVAUX**
Insécurité en hausse, confiance en baisse, Retailleau face aux défis de l'Intérieur
- 14 BUDGET DÉFENSE : ÇA TIRE À BALLE RÉELLE ?**
La loi de programmation militaire est-elle menacée ?
- 22 SAUVER LA FRANCE, VIDEZ VOS POCHEs**
Michel Barnier veut augmenter les impôts pour sauver le budget de la France
- 30 DANS LES YEUX DE L'HUMA**
Portraits. Ils font vivre la fête
- 38 L'AUTOMOBILE, UNE VOIE SANS ISSUE**
Le marché électrique français traîne à passer la seconde.
- 48 V^e : VERS UNE FIN DE RÉGIME ?**
Face à la crise politique, une réflexion constitutionnelle s'impose
- 52 LA FÊTE EST FINIE**
Après 67 jours d'attente, les députés bientôt de retour dans l'hémicycle
- 56 ILS NE VIVENT QUE POUR LES CAMÉRAS**
La sureprésentation du politique éloigne plus que jamais élus et électors
- 72 LES DESSOUS DU PATRIOTISME**
Une relation conflictuelle entre les Français et les symboles de la Républiques



© AP PHOTO/SIPA



© LÉO SCHILLING



© CLAIRE VALENTIN

FRANCE / ÉTATS-UNIS



PERSPECTIVES

UNE RELATION TUMULTUEUSE

Les relations entre la France et les États-Unis, tissées au fil des siècles, sont à un tournant. Avec l'élection présidentielle américaine imminente, les politiques de Donald Trump ou Kamala Harris pourraient redéfinir cette alliance historique.

Retour sur les enjeux majeurs et leurs possibles répercussions.

HANNAH RUMJAUN

Le nom de Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, est si important dans l'histoire des États-Unis que l'on compte autant de villes, écoles, parcs et rues éponymes que George Washington ou Thomas Jefferson. Héros français de la Révolution américaine, il incarne un symbole fort de l'amitié entre la France et les États-Unis, une relation qui perdure depuis plus de 245 ans. La France, allié historique des États-Unis, a apporté son soutien indéfectible lors de la quête d'indépendance des Treize Colonies.

Cependant, malgré l'absence de conflits armés entre les deux nations grâce à un climat de paix et une collaboration étroite, la relation bilatérale entre les deux pays a été émaillée par plusieurs frictions. L'élection présidentielle américaine imminente rend la situation complexe. Retour d'un mandat tumultueux sous la présidence de

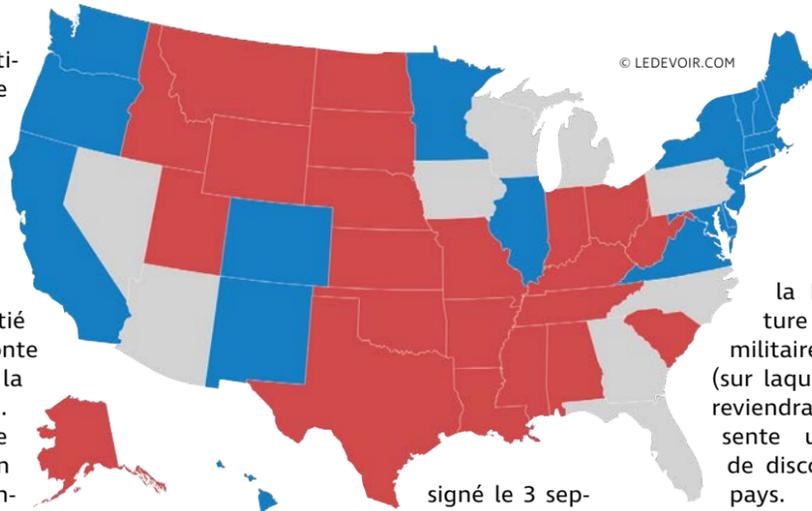
La bataille de Yorktown lors de la guerre d'Indépendance des États-Unis, en présence de George Washington et du marquis de la Fayette.

© LOUIS-CHARLES-AUGUSTE COUDER

Donald Trump ou continuité de la politique de Joe Biden avec une victoire de Kamala Harris. Le résultat électoral impactera inmanquablement les relations internationales du pays.

Officiellement, l'amitié franco-américaine remonte aux prémices de la Révolution américaine. Mais, comme l'explique l'historien Bertrand Van Ruymbeke, la France s'intéressait déjà aux colonies américaines bien avant cela. « À la fin de la guerre de Sept Ans en 1763, Versailles utilisait des espions dans les colonies américaines pour se renseigner sur la crise avec leur métropole », affirme l'historien. En effet, en 1775, les tensions entre les Treize Colonies d'Amérique du Nord et la Couronne britannique atteignent leur paroxysme, tant grandit le désir d'autonomie des insurgés américains. Alors en pleine rivalité coloniale avec son voisin d'Outre-Manche, la France voit la possibilité d'une « revanche » dans ce conflit : quelques années plus tôt, Louis XV avait essuyé une véritable humiliation avec le traité de Paris de 1763, entraînant la perte de plusieurs colonies françaises.

Ainsi, les inspirations françaises étaient ancrées dans cette opposition persistante avec le Royaume-Uni, et non dans une envie désintéressée d'aider la cause américaine. S'ajoutent également des ambitions commerciales : « Les colonies exportaient alors du tabac, du bois, des farines, des chevaux, du riz, du goudron, etc. La France espérait bénéficier de ce commerce lucratif. » Enfin, la monarchie française cherchait également à restaurer son image, à « rétablir l'équilibre en Europe au profit de la France, en affaiblissant l'Angleterre », soutien Bertrand Van Ruymbeke. Alors, dès 1776, le gouvernement de Louis XVI fait parvenir des « uniformes, des armes et des munitions » aux États-Unis. Ces derniers joueront un rôle crucial dans plusieurs batailles et dans l'obtention d'un gain de cause pour les indépendantistes. Si le traité de Paris de 1783,



Carte des projections des votes démocrates et républicains selon les sondages du 23 septembre 2024.

la France de la structure de commandement militaire intégrée en 1966 (sur laquelle Nicolas Sarkozy reviendra en 2009) représente un véritable point de discordance entre les deux pays.

de mettre un terme à la guerre, la France avait, quant à elle, déjà passé une alliance et un traité d'amitié avec les insurgés américains, en 1778.

Les premières frictions et conflits

Au XIXe s, les échanges économiques et culturels entre la France et les États-Unis se sont intensifiés. Toutefois, c'est au cours des deux guerres mondiales que cette amitié s'est véritablement consolidée. Le rapport de force s'inverse lors de la première guerre mondiale : bien que neutres au début du conflit, les États-Unis apportent à la France une aide militaire, humanitaire et essentiellement financière, sous forme de prêt-bail. Lors de la seconde guerre mondiale, des milliers de jeunes Américains ont également participé à la libération de la France de l'envahisseur allemand, en débarquant sur les plages normandes, le 6 juin 1944.

Malgré cette coopération, le lien franco-américain a également connu des périodes de divergences profondes, des crises « surmontées par la diplomatie et la volonté des dirigeants d'apaiser la situation », explique Bertrand Van Ruymbeke. En effet, pendant la guerre du Vietnam, la France avait adopté une attitude et une politique divergente à celle des États-Unis. Charles de Gaulle, à l'époque Président de la République française, souhaitait « l'indépendance (du Vietnam) vis-à-vis de l'extérieur ». « Aujourd'hui, plus que jamais, c'est ce que la France souhaite du Vietnam tout entier », avait-il ajouté. Pour l'historien, la décision du président Charles de Gaulle de retirer

Dans les années 1980, l'affaire Farewell permet une nouvelle collaboration entre la Direction de la Surveillance du territoire et la Central Intelligence Agency. Vladimir Vetrov, agent du KGB, transmet secrètement des documents sensibles. En pleine guerre froide, François Mitterrand transmet les informations à Ronald Reagan et permet l'expulsion de plus de deux cents diplomates liés au KGB, apaisant ainsi les relations franco-américaines après l'annonce de la présence de quatre ministres communistes au gouvernement.

L'amitié franco-américaine a aussi été mise à rude épreuve en 2003. En réponse aux attentats du 11 septembre 2001, l'armée américaine s'était lancée dans l'invasion de l'Irak, une opération militaire à laquelle la France avait refusé de prendre part. Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, s'était exprimé sur cette opposition catégorique face au Conseil de sécurité des Nations unies. Romuald Sciora, essayiste et directeur de l'Observatoire politique et géostratégique des États-Unis de l'IRIS se souvient de « tensions exacerbées » sous les présidents George W. Bush et Jacques Chirac. Cet « affront » s'était soldé par l'interruption de toute coopération militaire entre les deux pays. À ce moment, 3 % des armements français provenaient des États-Unis,

L'ancien président Donald Trump prononce un discours le 13 septembre 2024, pendant sa campagne à l'élection présidentielle, au Trump National Golf Club Los Angeles.

dont des catapultes de porte-avions, indispensables pour le bon fonctionnement d'un bâtiment. Les livraisons américaines n'ont repris qu'en 2005.

L'accord de Paris et le retour des tensions

L'amitié franco-américaine pourrait-elle vivre une nouvelle phase de turbulences avec un possible retour de Trump au pouvoir ? Pour Romuald Sciora, « les relations entre les

États-Unis et la France, à l'époque de l'administration de Trump, n'étaient pas si mauvaises ». Pourtant, de vives tensions avaient refroidi l'amitié franco-américaine, notamment après le retrait des États-Unis de l'accord de Paris. Signé par 195 pays en décembre 2016, le projet avait pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Selon ce même accord, les États-Unis s'étaient engagés à baisser leurs émissions de 26 à 28 %, d'ici 2025.

Emmanuel Macron n'a pas hésité à dénoncer cette décision comme une « faute pour l'avenir de notre planète », dans un discours prononcé depuis l'Élysée en français, puis en anglais. « Ça a été un véritable choc pour la communauté internationale, et pour la France », se souvient le chercheur. Avec l'élection de Joe Biden, les États-Unis ont réintégré l'accord dès janvier 2021, marquant un tournant dans la coopération entre les deux

L'IRAN ET LA QUESTION NUCLÉAIRE

La sortie des États-Unis de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien avait également constitué un point de friction avec la France. « La France défendait fermement cet accord, il y a eu de fortes tensions », explique Romuald Sciora.

Initialement signé en 2015, ce traité met en place des règles de surveillance du programme nucléaire iranien, approuvé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (France, États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Russie). Une nouvelle fois, c'est Donald Trump qui retire son pays du dossier, en 2018. Trump affirme alors que les fonds débloqués par l'accord avaient été utilisés par l'Iran afin de développer leur puissance militaire et surtout, de financer le Hezbollah ou le Hamas. « Les répercussions de cette décision se feront ressentir pendant très longtemps », affirme le chercheur. Le gouvernement français préconisait alors la remobilisation des administrations internationales sur le dossier, à contre-courant de la ligne de la Maison-Blanche.

Néanmoins, si avec l'élection de Joe Biden, « les tensions se sont largement atténuées » entre la France et les États-Unis,

Romuald Sciora soutient qu'il ne faut pas « croire à une lune de miel ». En effet, alors que Joe Biden, sous Barack Obama, « avait été l'un des artisans du deal nucléaire avec l'Iran », il n'a pas « proposé aux Iraniens de revenir à la table des négociations ». « Il a mis les Iraniens au pied du mur d'une façon qui a blessé leur susceptibilité. La France était en désaccord avec cette approche », souligne le chercheur.

À l'image de son prédécesseur, Kamala Harris ne devrait pas agir sur l'accord de Vienne : « Nous ne nous attendons aucunement à ce que cette élection amène un changement fondamental dans les orientations à l'égard de l'Iran », a déclaré le porte-parole du département d'État américain, Matthew Miller, en juillet.



nations sur la question climatique. « Si Kamala Harris est élue, elle sera beaucoup plus engagée en termes de climat, surtout sur le plan international », affirme Romuald Sciora. En effet, la candidate des Démocrates devrait suivre la politique conduite par Joe Biden pendant son mandat, renforçant ainsi les engagements pris par son prédécesseur. Interrogé, le porte-parole de Democrats Overseas Organisation se dit « horrifié par à peu près toutes les décisions de Trump, dont le fait de se retirer des Accords de Paris ».

En face, le programme de l'ancien président des États-Unis affiche une vision anti-environnement. Il prévoit même de retirer, une nouvelle fois, les États-Unis de l'accord de Paris, une possibilité qui « inquiète » déjà à l'international.

L'OTAN et l'avenir de l'alliance transatlantique

« Il est très clair que Trump a toujours été très rude concernant l'OTAN : il a menacé de le quitter pendant son mandat, et il menace toujours de le faire s'il est élu », annonce le chercheur. L'OTAN reste un sujet de débat récurrent : le désengagement des États-Unis inquiète le Vieux Continent. Tout au long de sa première candidature pour la Maison Blanche, le milliardaire montrait déjà son scepticisme face à l'alliance, qu'il qualifiait d'« obsolète » et d'« assurance gratuite » pour des partenaires qui, selon lui, ne participent financièrement pas assez.

Aujourd'hui, son discours est encore plus assumé. En janvier dernier, il a réaffirmé son envie de se détacher de l'Organisation : « On paie pour l'OTAN et on n'en retire pas

grand-chose. Je déteste devoir vous dire ça à propos de l'OTAN, mais si on avait besoin de leur aide, si on était attaqué, je ne crois pas qu'ils seraient là. »

Donald Trump reste un personnage clivant, ses promesses manquent de sérieux, selon Romuald Sciora. « Je ne pense pas que cela arrivera, pour la simple et bonne raison que l'OTAN rapporte énormément d'argent aux États-Unis, puisque c'est aux États-Unis que les membres de l'OTAN achètent leurs armements. » En effet, le pays trouve des alliés et clients fiables dans l'OTAN et quitter l'Organisation pourrait revenir à perdre un rôle économiquement important.

Néanmoins, si l'élection de Donald Trump amènera inévitablement moins d'investissement dans l'OTAN, le chercheur souligne que l'élection de Kamala Harris ne donnera pas lieu à un intérêt retrouvé envers l'alliance. « La politique de Biden concernant l'OTAN est certes plus policée que celle de Trump, mais ils restent sur la même ligne : il y a un désengagement vis-à-vis de l'alliance qui a été amorcé sous Obama. La forme de Kamala

La vice-présidente et candidate à l'élection présidentielle Kamala Harris le 11 septembre 2024, jour de l'anniversaire des attentats des tours jumelles.

Harris sera simplement différente et moins violente. »

L'Ukraine et les possibles divergences à venir

« Sur le long terme, le dossier ukrainien et celui de l'OTAN représenteront les plus importantes divergences », estime l'essayiste.

Pendant sa nouvelle campagne, la promesse du candidat Républicain avait fait réagir : une fois élu en novembre, il affirme qu'il mettra fin au conflit en Ukraine en 24 h. Il compte participer à des négociations entre Russes, Ukrainiens et Européens afin de « déterminer à quoi peut ressembler un accord de paix ».

« Il imposera à Zelensky de traiter dans des conditions qui ne sont pas optimales pour l'Ukraine », avance Romuald Sciora. « Il y a toutes les chances que Trump permette à Poutine d'avoir un deal en sa faveur assez rapidement afin de mettre fin à la guerre en Ukraine. Résulteront des tensions entre la France et les États-Unis, c'est très clair. La France pourrait s'opposer frontalement à cette politique américaine. » Reste à savoir si l'ancien président aura les moyens d'imposer quoi que ce soit aux dirigeants ukrainiens.

À l'inverse, Joe Biden a très rapidement apporté une aide à la fois financière et militaire, dès le début de la guerre en Ukraine. « Si Kamala Harris est élue, sa politique sera la même, elle sera forcément plus en faveur des Ukrainiens. Elle soutiendra moralement, militairement et financièrement l'Ukraine. »

L'organisation Democrats Overseas tient le même discours : « Kamala Harris souhaite renforcer les liens avec nos alliés et contrer les actions des dictateurs, traditionnels ennemis des États-Unis qui,



Le couple présidentiel américain (droite), ainsi que le couple présidentiel français (gauche) lors du 80e anniversaire du débarquement en Normandie.

bizarrement, sont très admirés par Trump. » Le chercheur s'attend même à ce qu'elle parvienne à dégager un accord de paix entre les deux pays, « d'ici l'été, ou la fin de l'année 2025 ». Cette politique démocrate s'aligne avec celle du gouvernement français qui, entre février 2022 et décembre 2023, a livré pour une valeur totale de plus de 3 milliards d'euros et d'équipements militaires à l'Ukraine.

Perspectives économiques et multilatéralisme

Malgré quatre années plus paisibles sous le mandat de Joe Biden, l'approche économique d'Obama, Trump et Biden est quasiment la même, cela se fait simplement d'une manière plus correcte et amicale. En effet, un

certain malaise s'est installé à l'annonce de Joe Biden, en 2022, de l'Inflation Reduction Act, un programme d'aides visant les entreprises du secteur de la transition énergétique. Les dirigeants européens, jugeant la loi « protectionniste » craignaient aussi un départ massif d'entreprises et d'investisseurs américains grâce à ces subventions.

Le président français avait exprimé ses réserves face à cette loi, jugée « non-conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce ». Alors vice-présidente, Kamala Harris avait montré son soutien pour le programme, en prononçant le vote décisif en cas d'égalité au Sénat. « En général, notre impression est que Kamala

Harris va continuer sur le même chemin que l'administration Biden-Harris, tout en améliorant ce qui est déjà en place », atteste Democrats Overseas.

Néanmoins, un deuxième mandat de Donald Trump pourrait venir intensifier les tensions économiques entre les deux pays. Un retour de la politique républicaine pourrait susciter un renouveau plus agressif du programme America First, une vision unilatéraliste et nationaliste de la politique étrangère, reléguant alliances historiques au second plan. Emmanuel Macron, lui, s'est montré comme un fervent défenseur du multilatéralisme, un combat qu'il mène depuis son premier mandat. ■

Ministère de l'Intérieur

Le constat d'une situation alarmante

Le ministère de l'Intérieur est au centre de toutes les attentions. Considéré par certains comme le marche-pied idéal vers l'Élysée, il était convoité par les pontes de la droite Républicaine. Après des mois de brouillard politique traversés par deux élections, les jeux olympiques, un gouvernement démissionnaire et la nomination d'un Premier ministre surprise, celui-ci a décidé de nommer Bruno Retailleau comme nouvel homme fort de Beauvau. Ancien président du groupe Les Républicains au Sénat, à l'origine du virage très à droite de la loi immigration, il portera sur ses épaules une grande partie du projet gouvernemental. Son parti, par la voix de son leader Laurent Wauquiez, recalé au poste, avait appelé la semaine dernière à « une politique de droite » avec « plus de sécurité. »

Dans une période peu propice aux réformes ou chaque débat à l'Assemblée nationale devrait s'embourber dans le jeu des parties et des marchandages complexes, la mise en place d'une politique s'annonce ardue. En même temps, l'atmosphère politique s'alourdit et la population attend des réponses. Face aux images du procès des viols de Mazan ou le meurtre par balle d'un agent municipal à Grenoble, 91% des Français ont le sentiment de vivre dans une société violente (Ipsos, octobre 2023). Un constat qui pèse sur le bilan du ministre de l'Intérieur démissionnaire, Gérald Darmanin. Celui qui vit ses derniers jours Place Beauvau, après un bail de quatre ans, a fait de cette période un tremplin pour son avenir politique, laissant derrière lui une situation alarmante et de nombreux dossiers à traiter pour ses successeurs.

Des chiffres éloquent

Pour dresser le bilan de celui qui est élu dans le nord depuis 2012 et se rendre compte des défis à venir, il suffit de

Michel Barnier a choisi le conservateur Bruno Retailleau pour devenir ministre de l'intérieur de son gouvernement. Poids-lourds de la droite, celui qui prendra la suite de Gérald Darmanin sera particulièrement scruté. Dans une France où l'insécurité est devenue un sujet majeur, le nouveau locataire de la place Beauvau héritera de nombreux chantiers, ainsi que d'une liberté de mouvement limitée. **ALEXANDRE JOURDAN**

regarder l'étude publiée par son propre ministère au cœur de l'été. En juillet, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), créé en 2014, publie une étude sur l'insécurité et la délinquance. Un document inédit du fait des statistiques sur lesquelles il se base. Des données policières fiabilisées après des années d'expertise en prenant toutes les précautions d'usage sur la réalité des faits et les qualifications retenues par la police.

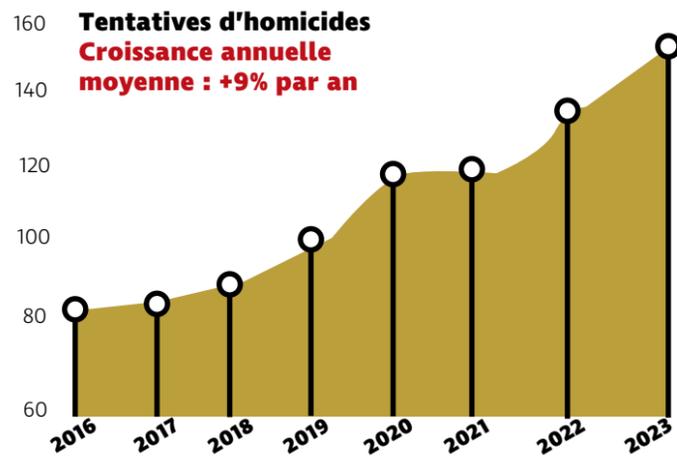
Parmi cette montagne de données, un indicateur a explosé, celui des tentatives de meurtre. +78% entre 2016 et 2023. Selon l'administration, là où il y aurait eu 2 200 tentatives d'homicides en 2016, 4 000 ont été dénombrées en 2023. Soit 9% de hausse chaque année en moyenne sur la période. Vertigineux. Il est important de rappeler que les tentatives d'homicides sont considérées dans le Code pénal comme aussi grave que les homicides. Elles ne sont rien d'autres que des meurtres ou des assassinats qui ont échoué. Une augmentation dont la cause principale, étant donné l'âge (moins de 30 ans) et le sexe (masculin 9 fois sur 10) des accusés, est à trouver du côté des guerres de bandes et des règlements de comptes entre trafiquants de drogues.

C'est là l'un des chantiers majeurs auquel va devoir s'atteler Bruno Retailleau. Pour ce qui est des stupéfiants, le constat est simple, tous les indicateurs sont en hausse. Que ce soit le nombre de consommateurs ou le nombre de mises en cause pour trafic. Pour répondre à cela, la légalisation du cannabis est un sujet de plus en plus débattu. L'objectif théorique serait de ramener dans l'économie réelle une industrie hors de contrôle, de pacifier les quartiers et de décharger la police d'une mission couteuse et vaine.

Gérald Darmanin, qui déclarait que « le combat contre la drogue, ce n'est pas qu'un combat de sécurité, c'est un



Après 4 ans à Beauvau, Gérald Darmanin (à gauche) a cédé sa place à l'ancien président du groupe Les Républicains au Sénat, Bruno Retailleau (à droite).



combat de société » ou encore que « la drogue est la plus grande menace sécuritaire que notre pays connaît », a plutôt choisi de créer les opérations « place nette ». Lancée en grande pompe à Marseille (Bouches-du-Rhône), la campagne s'est poursuivie dans le Nord, à Lyon (Rhône), Dijon (Côte-d'Or), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et dans l'agglomération parisienne début 2024. Résultant sur de nombreuses arrestations et saisies, ces opérations ont peiné à convaincre, ressemblant à des coups médiatiques pour le pouvoir en place. En mai, la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France a rendu un rapport pour le moins critique sur le sujet. Dans leurs conclusions, les élus avouent leurs doutes : « Ainsi, l'apport des opérations place nette laisse sceptiques les membres de la commission d'enquête. » Son président, le socialiste Jérôme Durain, fait part de sa perplexité dans son exposé liminaire : « Nous avons découvert l'ampleur, l'enracinement et la complexité de ce risque. »

"La drogue est la plus grande menace sécuritaire que notre pays connaît"

GÉRALD DARMANIN
EX-MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Les violences sexuelles maintenant : révolution salvatrice dans la société depuis quelques années, les statistiques sont en croissance constante. En trois ans, leur nombre est passé de 77 100 en 2020 à 114 100 en 2023 enregistrés par la police et la gendarmerie. Une augmentation due notamment à des faits mieux signalés et pris en compte. La diminution de la part de femmes qui ose se tourner vers les services de police, ainsi que les délais de dépôts de plaintes, encore trop longs, peuvent cependant inquiéter. Si des efforts ont été faits, particulièrement sur le recrutement et dans la formation des forces de l'ordre, le combat est loin d'être gagné et occupera les prochains gouvernements.

Dans le cas du trafic de drogue comme des violences sexuelles, la jeunesse est autant victime que bourreau. Les personnes de moins de 29 ans représentent à chaque fois plus de la moitié des victimes ou des mises en cause. Pour les violences sexuelles, la part des moins de 19 ans

impliqués atteint même les 25%. Des chiffres en hausse, qui inquiètent et soulèvent des questions alors que la jeunesse était un des points phare des deux campagnes du président Emmanuel Macron. De plus, les mesures pour renforcer la justice des mineurs annoncées par Gabriel Attal, qui étaient prévues pour la fin d'années 2024, sont aujourd'hui à minima remise en cause, et probablement déjà enterrées. La lutte contre le terrorisme continue. Si la France a été plutôt épargnée ces derniers mois, passant avec brio la fenêtre tant redoutée des Jeux Olympiques, la menace est toujours bien présente sur le territoire. L'attaque au couteau qui a fait trois morts fin août à Solingen en Allemagne est un signe que la menace n'est pas tarie. Gérald Darmanin rappelait d'ailleurs au début de l'été sur *BFM TV* que celle-ci est toujours « extrêmement forte ».

Le ministre de l'Intérieur devra aussi faire face à un problème trop souvent laissé de côté par les gouvernements successifs ces dernières années, l'inquiétante situation sécuritaire dans les DOM/TOM. La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et Mayotte sont constamment dans les premières positions des différents indicateurs de délinquance. Une ligne statistique est particulièrement marquante, la Guyane a enregistré en 2023, 20,2 victimes d'homicide pour 100 000 habitants, soit plus du double de la Guadeloupe (9,6) qui arrive en deuxième position. Et presque 10 fois plus que dans la région PACA (2,6), première région métropolitaine du classement. Des chiffres qui devraient s'alourdir en 2024 suites aux événements qui secouent la Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs mois.

Parmi les indicateurs inquiétant en outre-mer et en métropole, les coups et blessures volontaires recensés explosent. Cependant, ce n'est pas sur la voie publique,

mais à la maison que la majorité des actes sont commis. Sur les 384 000 faits de violence recensés l'an dernier, plus de 200 000 ont eu lieu dans le cadre familial. Cette hausse s'explique par le meilleur traitement des cas de violences conjugales, mieux signalées et prises en comptes.

Hausse de la délinquance invisible

Si la criminalité et l'insécurité sont souvent extrêmement visibles et facilement perceptibles, elles prennent parfois des formes indiscernables. La cybercriminalité en est une claire incarnation, dissimulé derrière le voile du numérique. Elle regroupe des sujets aussi vastes que le vol de données, les escroqueries ou la pédocriminalité en ligne. Les chiffres dans ces domaines sont en constante augmentation. +35% de plaintes pour vol de données en 2023, +6% de victimes d'escroquerie et de fraudes aux moyens de paiement, mais surtout une hausse de près de 50% des signalements de contenus pédocriminels échangés en ligne.

L'Office des mineurs (Ofmin) avait reçu 227 000 signalements en 2022, soit autour de 700 signalements par jour.

En 2023, le chiffre global est de 318 000 signalements, soit une moyenne quotidienne de 870. « La France est le quatrième pays au monde à héberger le plus de contenus pédocriminels, derrière les États-Unis, la Russie, les Pays-Bas. Et c'est en augmentation, en 2013 le nombre de signalements n'était que de 3 200 par an. Soit 12 000% d'augmentation ! » alerte Gabrielle Hazan, la cheffe de l'Ofmin. Des chiffres éloquent, qui justifient le fait que cet organisme, qui dépend du ministère de l'Intérieur, devrait doubler ses effectifs dans les mois à venir.

Autre délinquance invisible, la lutte contre la fraude fiscale est aussi une des missions prioritaires du ministre de l'Intérieur. Alors que la France est dans une situation économique qualifiée de « très grave » par Michel Barnier, du fait du poids de sa dette, la fraude fiscale représente un manque à gagner conséquent pour les caisses de l'État. Selon le syndicat des finances publiques solidaires, entre 60 et 80 milliards d'euros de recettes fiscales sont perdues chaque année en France. Mise en perspective, cela représente plus que le budget de l'Éducation nationale (63 milliards en 2024). Il s'agit d'ajouter à cela, la lutte contre la fraude sociale et contre la fraude douanière qui coutent chaque année plusieurs milliards.

En mars, Gabriel Attal se félicitant des « résultats historiques » obtenus en 2023 (15,2 milliards d'euros recouverts), a annoncé un plan à horizon 2027, comprenant notamment le déploiement de 2 500 agents supplémentaires et un investissement d'un milliard d'euros. Le caractère « historique » des résultats de 2023 avait par ailleurs été remise en cause par une grande partie de la gauche arguant, à raison, que les résultats compris entre 2017 et 2021 étaient régulièrement compris entre 15 et 20 milliards d'euros.

Michel Barnier a été mis en garde par le syndicat de police Alliance, qui représente environ 45% des effectifs de la police nationale, sur une éventuelle baisse des budgets. Le syndicat demande au nouveau Premier ministre « d'indiquer sans ambiguïté que tous les engagements financiers seront tenus, conformément au calendrier préétabli », faisant référence à la loi

+ 12 000 %
de signalements
de contenus pédocriminels
entre 2013 et 2023

d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi), adoptée en janvier 2023 et prévue pour la période 2022-2027. Un texte qui avait été élaboré par Gérald Darmanin en étroite collaboration avec le puissant syndicat, leurs valant des accusations de « cogestion ».

Les forces de l'ordre ont été mises à rude épreuve ces derniers mois, entre les contestations sociales et la sécurisa-

tion des jeux olympiques, en passant par les différentes polémiques entourant les accusations de violences policières et de racisme. Le syndicat SGP police FO faisait part, il y a quelques mois, d'une « situation compliquée », rapportant « l'augmentation des dépressions, du sur-épuiement moral et même des suicides (une cinquantaine par an en moyenne) ». Conséquence de cela, le record de départ de la police nationale a été atteint en 2021 et 2022, augmentant de 33% sur les cinq dernières années et culminant à 10 840 selon la Cour des comptes. Pour le syndicat, le manque de moyens financiers et humains, couplé à l'enchaînement des crises ces derniers mois, n'a offert aucune période de relâchement pour les forces de l'ordre, qui arrivent aujourd'hui à saturation.

Gérald Darmanin a toujours pris faits et causes pour les forces de l'ordre dans les médias, parfois au détriment de sa propre image, comme lorsqu'il déclarait en mai « la parole du policier est supérieure à celle de celui qu'il arrête ». Mais dans tous ces chantiers, plus que de la communication et de la démagogie, la situation exige que son successeur Bruno Retailleau joigne la parole aux actes. Encore faudra-t-il qu'il en ait le temps ■



LA LPM EN CRISE



Un avion Rafale Marine et un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) au large de Brest.

© CORENTIN CHARLÉS / MARINE NATIONALE

Deux ans après le début du conflit ukrainien, la France en tire de nombreuses leçons. L'adoption de la loi de programmation militaire (LPM) en 2023, a été décisive pour relancer le système de défense français sur la période 2024-2030. Alors que le pays traverse une période d'instabilité politique, dans le domaine de la défense, les questions budgétaires liées à la LPM créent de nouvelles inquiétudes. **JULIETTE BEZILLE**

En mars dernier, les services de renseignements de l'OTAN estimaient que les forces russes tiraient environ 10 000 obus par jour, pour seulement 2000 du côté ukrainien. Une abondance de frappe propre à la guerre de haute intensité. Un format d'affrontement qui fait son retour historique sur le sol européen le 24 février 2022 au démarrage du conflit en Ukraine. Cette guerre marque un véritable tournant pour tous les pays d'Europe de l'Ouest qui ne s'attendaient pas à voir une menace de guerre grandir si près de leurs frontières. Dans ce contexte, la France tout comme ses voisins européens, a dû réagir et se préparer à un potentiel risque d'affrontement. Le problème, c'est que l'hexagone est loin d'être prêt à participer à un conflit de haute intensité. Philippe Champleau, journaliste défense à *Ouest-France* et rédacteur du blog *Lignes de défense* revient sur l'état de l'armée française : « C'est une armée qui, pendant plus de dix ans, a été tournée vers l'Afrique, vers la

Face à la menace russe, « on ne tiendrait pas 23 jours ».

EX-OFFICIER DE LA DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

lutte antiguérilla, qui en a oublié de s'équiper et de se former dans des domaines très précis et qui mesure, là, qu'elle a pris du retard. L'expérience ukrainienne ouvre les yeux à tout le monde. »

Ces deux dernières années le contexte international s'est gravement détérioré, c'est la guerre en Ukraine qui a relancé l'investissement militaire. Vincent Duthoit est colonel dans l'armée de terre : « Depuis l'effondrement du mur de Berlin on voulait toucher les dividendes de la paix. » Un terme largement utilisé après la guerre froide pour faire référence aux avantages économiques et sociaux obtenus

lorsqu'un pays réduit ses dépenses militaires pendant une période de paix. Après trente ans à stagner, « on assiste à une remontée notable des crédits militaires ». Des budgets indispensables, notamment pour relancer les capacités industrielles françaises. Si la France participe activement au soutien matériel apporté à l'Ukraine, son industrie et ses ressources restent fragiles. Face à la menace russe, « on n'est pas en capacité. Un calcul a été fait, on ne tiendrait pas 23 jours », révèle un ex-officier de la Direction du renseignement militaire (DRM) qui (les services secrets sont par nature secrets) a préféré conserver son anonymat. La question des munitions est centrale dans un conflit de haute intensité. Les stocks français sont souvent jugés insuffisants mais pour le colonel Duthoit, la question du manque de munition est à relativiser. « C'était très vrai au début de la crise ukrainienne. On a un peu vidé nos stocks, mais depuis nos capacités industrielles ont triplé. »

Relancer l'industrie française pour avoir du matériel et des munitions proprement français, a un coût important. Les budgets alloués à cet effet sont encore loin de suffire. C'est justement dans cette perspective, pour pallier les lacunes du système de défense, qu'une nouvelle loi de programmation militaire (LPM) a été votée en juin 2023. Cette dernière est venue remplacer l'ancienne LPM, devenue obsolète avec le début du conflit ukrainien. Elle prévoit une enveloppe de 413 milliards d'euros pour transformer les armées et permettre à la France de se maintenir parmi les premières puissances mondiales. C'est 40% de plus que la précédente loi de programmation.

Quel avenir pour la LPM ?

Un an après son vote, certains s'inquiètent que la loi de programmation ne soit finalement pas suffisante pour remettre les stocks à niveau car tous les coûts ont augmenté. « Tout l'argent qu'on a mis dans la LPM, ce n'est pas juste pour acheter des quantités importantes de matériel obligatoirement ultra moderne, puisque tout le reste aussi a augmenté. L'enveloppe de la LPM sera très juste, peut-être même insuffisante », déclare le journaliste Philippe Champleau.

Quant à savoir si les budgets prévus seront respectés, l'ancien officier de la DRM estime que malgré l'instabilité du gouvernement, il ne devrait pas y avoir de modifications. Cette « loi a été votée, il y a eu un décret ». Elle s'inscrit, en outre, dans un contexte international tendu. « On est dans une dimension qui dépasse la France. On parle même d'une situation insécuritaire qui est plus importante qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, par rapport aux moyens dont les hommes disposent désormais pour faire la guerre. »

La défense nationale a toujours été un domaine sur lequel existe un large consensus au sein de la classe politique. L'orientation de la dernière politique de défense a été assez largement adoptée par l'assemblée. C'est pourquoi la question principale concernant la défense dans la situation actuelle de grande instabilité politique, est avant tout budgétaire. « Tout l'enjeu sera savoir, si oui ou non, le gouvernement va pouvoir maintenir la trajectoire des crédits militaires, conformément à ce qui avait été voté dans la loi de programmation militaire. » souligne le colonel Vincent Duthoit.

Des contrats d'armement figés dans le temps

Le colonel estime que si la LPM peut être modifiée, « on ne peut pas l'annuler complètement ». En principe le budget de l'État est voté tous les ans, mais dans l'armement ce sont majoritairement des contrats sur plusieurs années. Quand l'état signe des contrats avec les industries d'armement, « on peut s'engager sur dix, quinze, vingt ans. Quand on lance le programme *Scorpion* ou la rénovation du programme nucléaire des sous-marins lanceurs d'engins, ce ne sont pas des sujets qui se traitent sur une année. La rénovation du sous-marin d'attaque *Barracuda*, c'est sur trente ans que cela se joue. » Si ces contrats-là sont figés pour plusieurs années, d'autres commandes sont, elles, optionnelles et seraient susceptibles d'être annulées ou réduites. Dans toute loi de finance militaire, il y a toujours une marge de manœuvre. La LPM ne devrait pas souffrir de l'instabilité gouvernementale. « Derrière les budgets qui ont été prévus, il y a

Un Caesar MkII en train de tirer.



« La guerre en Ukraine a, de nouveau, montré la nécessité d'une artillerie importante. »

PATRICK PERRET
PROFESSIONNEL DE LA DÉFENSE,
DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DE GUERRE

l'OTAN. On est engagés avec l'OTAN et avec l'Europe, la France est la force militaire de défense la plus importante au niveau européen», ajoute l'ex-officier de la DRM.

La faillite des institutions internationales

Il est toutefois important de nuancer l'influence de ces grandes institutions qui garantissaient la paix dans le monde et en Europe car à l'heure actuelle, elles sont en crise. « *Aujourd'hui on ne peut que constater l'impuissance du conseil de sécurité des Nations Unies à régler pacifiquement les conflits. Les chefs d'États participent de moins en moins et se désintéressent de l'ONU* » souligne le colonel Vincent Duthoit. L'OTAN, quant à lui, conserve un rôle majeur mais fragile car il est étroitement lié au sort des élections américaines. « *On sait très bien qu'en novembre prochain si c'est Trump qui l'emporte, il va se désintéresser de la question de la défense européenne. Il prétend qu'il va régler le problème de l'Ukraine et de Gaza en moins de 24h* », poursuit le colonel. À l'échelle de l'Europe, la situation n'est pas plus aisée. Pour être puissante, l'Union européenne doit être capable de mener

une politique étrangère de sécurité et de défense commune. Or, si elle s'est dotée d'un haut représentant pour diriger cette politique, de nombreuses divergences d'approches persistent entre les pays, notamment sur des sujets de sécurité internationale. En ce qui concerne la crise ukrainienne, tous les pays européens, exceptée la Hongrie, ont plus ou moins la même approche.

Renforcement de l'artillerie : une leçon ukrainienne

La France ne peut pas compter seulement sur le soutien fragile des institutions internationales, elle doit impérativement renforcer son appareil militaire à l'échelle nationale. Au-delà de maintenir la loi de programmation, l'accent est aussi porté sur la recréation de certaines capacités qui, pour des raisons souvent budgétaires, avaient été réduites. C'est l'expérience du conflit ukrainien qui conditionne ces initiatives.

Patrick Perret est un professionnel de la défense, diplômé de l'école de guerre

(CID), il constate notamment les efforts faits au niveau de l'artillerie pour l'armée de terre. « *La guerre en Ukraine a, de nouveau, montré la nécessité d'une artillerie importante. L'état-major a récemment recréé la brigade d'artillerie que j'avais connue il y a quelques années.* » L'artillerie sol-air, connaît, elle aussi des évolutions nécessaires. « *Quand je suis rentré dans l'armée, il y avait 10 régiments sol-air. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un. On s'aperçoit désormais qu'on a des manques importants.* »

En clair, avec la recréation d'unité comme la brigade du génie ou encore la base aérienne de Taverny qui avait été dissoute en 2011, l'état-major tire un trait sur les dividendes de la paix. Ce n'est pas seulement la France mais « *le monde qui se réarme de plus en plus* » affirme Patrick Perret.

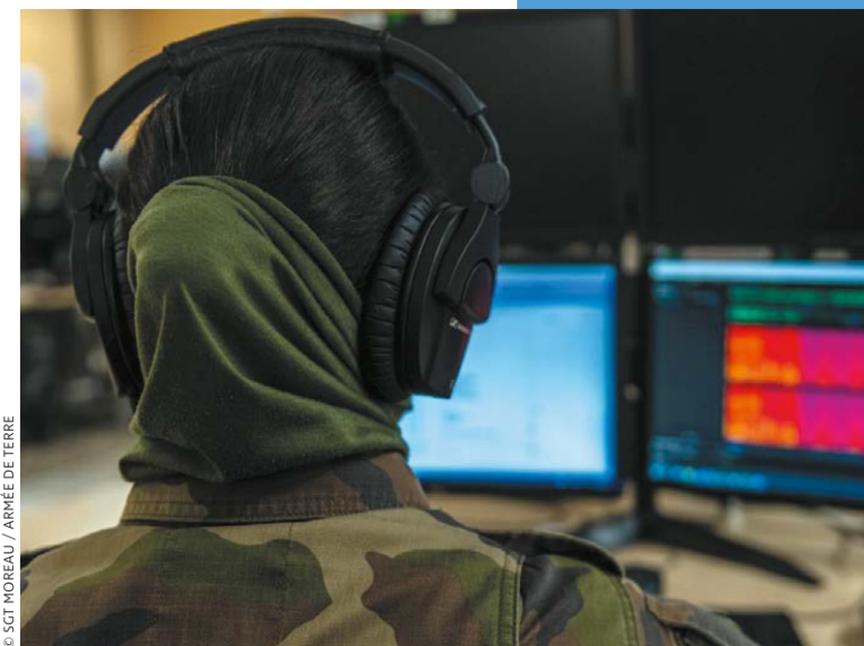
Le risque cyber

Finalement même si la menace Russe pousse la France à réadapter son système de défense et se préparer à une possible guerre ouverte, le plus grand risque pèse sur la cyber. « *C'est ce qui faisait peur aux Jeux olympiques, car on a des ennemis qui sont capables d'inonder tout un réseau, de le faire*

tomber. Que ce soit de la billetterie, de la retransmission télévisée ou même le réseau 4 ou 5g » relève l'ex-officier de la DRM.

Désormais, toutes les informations passent par satellites. C'est là le véritable enjeu, travailler sur la mise en place de moyens humains et technologiques pour protéger au mieux les réseaux et les satellites. « *Il y a encore énormément d'efforts à faire en cyber surtout que c'est une matière qui évolue en permanence. La méthodologie utilisée par les ennemis est toujours innovante, il faut toujours être à la page pour se protéger* » poursuit le spécialiste des renseignements.

D'autant que la menace n'est pas circonscrite au territoire européen, les intérêts vitaux de la France dans le Pacifique se heurtent potentiellement aux velléités expansionnistes de la Chine. La Marine nationale a dû, encore récemment, montrer ses muscles à proximité de la Nouvelle-Calédonie pour rappeler à Xi Jinping qu'il n'était pas question d'approcher l'archipel où se concentrent 6,4% de la production mondiale de nickel. La France possède la 2^e ZEE du monde après le Royaume-Uni, sa surveillance vigilante nécessite également de gros moyens sur le plan naval. Force est de constater que les budgets alloués à la Défense ne diminueront probablement pas dans les années à venir. ■



Un soldat en situation d'opération de renseignement.

Glossaire

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM) : loi qui fixe les priorités et les moyens financiers alloués à la défense nationale sur plusieurs années. Elle permet de planifier les investissements dans les équipements militaires, la modernisation des forces armées, et la gestion des effectifs, en tenant compte des menaces et des enjeux stratégiques.

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS MILITAIRES (DRM) : service de renseignement français chargé de collecter et d'analyser les informations d'ordre militaire. Elle analyse des situations qui peuvent venir impacter les intérêts français ou contrarier le déroulement d'opérations des armées françaises à l'étranger.

CONFLIT DE HAUTE INTENSITÉ : Format d'affrontement qui implique des forces militaires importantes et se caractérise par l'emploi massif de moyens conventionnels tels que chars, avions, missiles, et artillerie. A l'inverse du conflit asymétrique ou de basse intensité qui oppose une armée conventionnelle à des groupes armés, comme des guérillas, des insurgés ou des organisations terroristes.

PROGRAMME SCORPION : Projet de modernisation des forces terrestres de l'armée française qui vise à améliorer les capacités opérationnelles des unités de combat. Il s'articule autour du développement de nouveaux véhicules blindés (le Griffon, le Jaguar, et le Serval) et l'intégration des technologies numériques pour renforcer l'interopérabilité des systèmes.

SOUS-MARINS SNLE ET SNA : Le sous-marin lanceur d'engins (SNLE), est l'un des piliers de la dissuasion nucléaire française. Ils peuvent rester en immersion prolongée et rester indétectables tout en étant prêts à frapper en cas de menace. Le sous-marin d'attaque (SNA), lui, est conçu pour des missions d'attaque et de protection. Contrairement aux SNLE, les SNA sont équipés de torpilles et de missiles.

Un projet de loi de finances en berne, un dérapage du déficit de 5,6% du PIB, des impôts qu'il est impopulaire d'augmenter... En 2017, Emmanuel Macron promettait « une grande transformation du pays », sept ans plus tard, c'est l'Assemblée nationale qui aura la main sur la politique économique. Le Premier ministre Michel Barnier veut proposer « des changements » et des « ruptures » par son gouvernement. On lui souhaite bien du courage !

PAULINE ROBERT

De Colbert à De Gaulle, les dirigeants français ont conduit une politique économique appuyée sur un État central fort. Sous Colbert, l'objectif de l'État est de mener une politique dirigiste, c'est-à-dire nécessitant une forte intervention de ce dernier sur l'économie du pays. L'État contrôle et impulse les activités économiques de la France. Malgré de nombreuses critiques, concernant notamment l'agriculture, le bilan de la politique de Colbert est positif : c'est un véritable décollage pour le commerce français. Il est le précurseur du dirigisme économique à la française, suivi en cela par la suite par de nombreux chefs d'état. Après la Révolution française, Napoléon poursuit une politique économique dirigiste et achève la centralisation élaborée par Colbert. Le but est de faire entrer de l'argent en France, ce qui permet à l'État d'investir dans les infrastructures publiques, notamment les ports et l'armée. La guerre fait partie intégrante de la politique économique de Napoléon : il taxe les ennemis vaincus, ce qui lui permet de baisser les impôts. Après la Seconde Guerre mondiale, De Gaulle replace l'État au centre de l'économie française, en orientant la politique économique avec un

dirigisme fort. L'objectif est de parvenir à l'indépendance nationale. Afin de s'assurer une mainmise significative, De Gaulle et le Conseil National de la résistance créent des organisations publiques telles que EDF dans le secteur de l'énergie, et nationalisent plusieurs secteurs clés, dont les transports (SNCF), les banques, le secteur énergétique et certaines industries. Ces nationalisations marquent le début « de la vraie politique industrielle » selon Christian Chavagneux, économiste et journaliste aux *Alternatives Économiques*. Une politique interventionniste d'inspiration keynésienne, l'État a pour objectif la

Adieu le gaullisme social, bonjour le secteur privé !

relance de la demande, en s'appuyant sur de forts investissements publics. Le rôle central de l'État favorise une période de grande croissance économique durant les Trente Glorieuses. L'État-Providence est au cœur du modèle français, avec une forte redistribution et des investissements massifs dans la santé, l'éducation et les infrastructures publiques. Ce principe repose sur l'idée que l'État doit assurer un certain niveau de bien-être à ses citoyens, en particulier face aux risques économiques et sociaux tels que la maladie, le chômage, la vieillesse ou la pauvreté.

L'arrivée de Georges Pompidou, ancien banquier chez Rothschild, marque un tournant dans la politique économique française : on s'oriente alors vers le libéralisme. Adieu le gaullisme social, bonjour le secteur privé ! Le rôle de l'État, moteur de l'économie est de plus en plus critiqué, notamment pour son incapacité à résoudre l'inflation conjoncturelle, 14% durant les quatre années que Raymond Barre passe à Matignon. C'est sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing que des mesures visant à diminuer l'interventionnisme de l'État dans l'économie se mettent progressivement en place. Ce changement marque la fin de la politique keynésienne qui dominait jusque-là en France.

L'ère du libéralisme

Le libéralisme économique s'affirme d'abord dans le monde anglo-saxon, notamment théorisé par l'école de Chicago de Milton Friedman, qui soutient des thèses éloignées de celles de Maynard Keynes. Au Royaume-Uni comme aux États-Unis, Margaret Thatcher et Ronald Reagan propulsent le monde anglo-saxon vers le néolibéralisme. Cette doctrine repose notamment sur le principe de la libre compétition entre les acteurs économiques. Le secteur privé devient le principal moteur de l'économie. L'État devient un acteur secondaire, il s'oriente vers une politique non-interventionniste. En France, la politique du Premier ministre Raymond Barre conduit à une explosion du chômage et à la fermeture d'industries. Lutter contre l'inflation est la priorité de la politique économique de Giscard d'Estaing. À l'exception de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981 et d'une politique économique résolument orientée à gauche menée par le Premier ministre Pierre Mauroy, le libéralisme reste l'alpha et l'oméga de la politique économique. La parenthèse se referme en 1983 : austérité et rigueur sont désormais les maîtres mots. Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron poursuivront cette politique au nom du syndrome TINA (There is no alternative), cher à Margaret Thatcher. Selon le philosophe Michel Foucault, la croissance économique constitue

IT'S
ECONOMY,
STUPID!

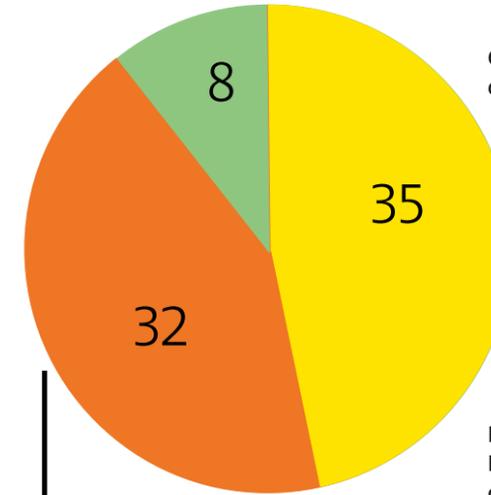
	Fortune 2020	Fortune 2023	Augmentation totale	Évolution
Famille Bernard Arnault	83,7	176,8	93,1	+111%
Famille Françoise Bettencourt Meyers	53,9	87,1	33,3	+62%
Gerard Wertheimer	18,8	32,3	13,4	+71%
Alain Wertheimer	18,8	32,3	13,4	+71%

ÉVOLUTION EN MILLIARDS D'EUROS DE LA FORTUNE DES QUATRE PREMIERS MILLIARDAIRES FRANÇAIS ENTRE 2020 ET 2023 (CHIFFRES D'OXFAM)

la politique sociale du néolibéralisme : « C'est la croissance économique qui, à elle seule, devrait permettre à tous les individus d'atteindre un niveau de revenus qui leur permettrait des assurances individuelles, un accès à la propriété privée, cette capitalisation individuelle ou familiale avec laquelle ils pourraient éponger les risques » écrit-il dans son ouvrage *Naissance de la biopolitique*. Le néolibéralisme a pour but de laisser jouer l'inégalité. Pas d'égalisation ni de transfert de revenus à part pour assurer un minimum vital pour ceux en grande nécessité. Emmanuel Macron remplace l'impôt sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière et diminue les aides personnalisées au logement. Les pauvres s'appauvrissent, les riches s'enrichissent, les inégalités augmentent, la classe moyenne est surtaxée. Selon l'organisation Oxfam,

« en France, moins de 1% du plan de relance post-covid est dédié à la lutte contre la pauvreté, tandis que des milliards d'euros sont versés aux entreprises sans aucune contrepartie contraignante », une bonne partie du CICE atterrit automatiquement dans les poches des actionnaires. Selon Christian Chavagneux, « les chiffres de la pauvreté en France n'ont jamais été aussi hauts ». Sous la présidence d'Emmanuel Macron, Bruno Lemaire n'a cessé d'appliquer une politique de l'offre dont la caractéristique principale est de ne surtout jamais augmenter les impôts, en particulier ceux des grandes entreprises et des grosses fortunes. L'objectif : soutenir les entreprises pour stimuler la croissance économique, plutôt que la demande des consommateurs. Une promesse « pas du tout mise en place » et « un échec total » selon Christian Chavagneux. Selon Henri Sterdiniak, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques et membre du collectif les Économistes atterrés, les résultats de la politique économique sous la présidence d'Emmanuel Macron sont décevants. « On n'a pas eu la poussée de croissance qu'on

attendait et on se retrouve avec un déficit extrêmement important », précise-t-il. On attend toujours les effets du fameux « ruissellement ». **Quand l'État s'appauvrit** D'une manière générale l'État n'a plus les moyens de sa politique. Après l'ère des nationalisations à la libération vient celles des privatisations. La loi du 6 août 1986, marque le début la vague de privatisations en France, notamment avec l'entreprise de production Saint-Gobain ou TF1. En 1993, Edouard Balladur, le « champion des privatisations » est nommé Premier ministre par François Mitterrand. Sous son gouvernement, l'État se sépare de la quasi-totalité des actifs d'Elf-Aquitaine qui devient Total. Mais Balladur n'est pas le premier ministre ayant le plus privatisé sous la Ve République. Ce titre revient à Lionel Jospin et son ministre des Finances Dominique Strauss-Kahn, qui entreprend la privatisation de France Telecom en 1997, puis d'Air France et des autoroutes du Sud de la France. Le reste des sociétés d'autoroute est introduit en bourse entre 2002 et 2007, suivi de Gaz de France et d'une partie d'EDF.



RÉPARTITION DES RICHESSES (EN EUROS) CRÉÉES EN FRANCE SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES, POUR 100 EUROS DE RICHESSES (CHIFFRES D'OXFAM)

Lorsque l'État n'est plus le moteur économique qu'il a toujours été en France, ce sont les grands projets nécessitant des investissements colossaux qui sont en souffrance. A cet égard, la politique énergétique de la France constitue un exemple éclatant. Il s'agit ici d'avoir une vision à cinquante ans, comme la France en a eu lors du lancement du plan nucléaire : en mars 1974, le gouvernement de Pierre Messmer décide de lancer un programme de très grande ampleur : 54 réacteurs, d'une puissance cumulée de 55 000 MWh seront construits pendant les années 1970 et 1980, pour un coût total équivalent à 65 milliards d'euros actuels.

C'est l'époque du « tout nucléaire », qui représente une réponse indispensable au premier choc pétrolier de 1973. À la fin du siècle, les trois quarts de l'électricité produite en France provient des 58 réacteurs présents dans 19 centrales. Aujourd'hui, seul l'EPR de Flamanville est récemment entré en service, le reste du parc est à la limite de la vétusté.

Vers la fin d'un cycle

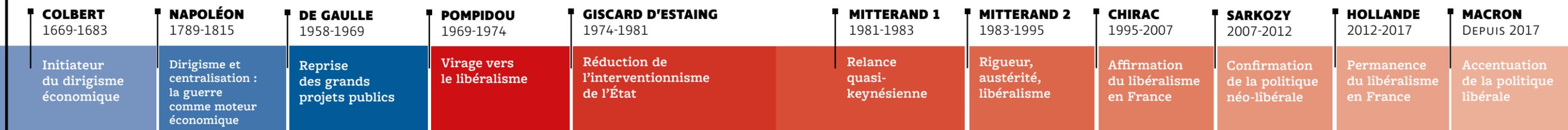
Rappelons-le, lorsque De Gaulle crée EDF, son but est de fournir de l'électricité à moindre coût pour les Français, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, le groupe EDF fait face à une situation historique : près de la moitié des réacteurs étaient à l'arrêt en 2022, entraînant une baisse très importante de sa production électrique, ce qui l'oblige à importer. En 2022, Elisabeth Borne annonce la renationalisation d'EDF pour sortir l'entreprise de ses difficultés économiques et industrielles. Ce rachat représente un coup de près de dix milliards d'euros aux pouvoirs publics. Aujourd'hui l'État détient à nouveau 100% du capital d'EDF et sa dette qui approche les cent milliards d'euros. « Cela va nous permettre de réaliser dans les meilleures conditions possibles le programme de construction de six nouveaux réacteurs nucléaires » assure Bruno Lemaire en mai 2023. Selon Henri Sterdiniak, un état central et fort avec une planification industrielle et écologique pourrait être une

alternative à la politique économique actuelle de la France. « Il faut faire un énorme effort d'investissement porté par la politique industrielle, par les pouvoirs publics et non pas par les entreprises privées, sauf dans certains secteurs. On donne des secteurs d'avenir, dans ces secteurs on dit aux jeunes « formez-vous » et on subventionne les entreprises publiques ou privées qui se lance dans ces secteurs d'avenir » précise-t-il. Un objectif cependant difficile à atteindre selon l'économiste. Christian Chavagneux l'assène : « le discours libéral n'est pas tenable à long terme. Le bilan de ce libéralisme c'est que le public a été complètement massacré et le privé n'est pas du tout innovant », assure-t-il. Selon lui, il faudrait un État planificateur, qui réunit des spécialistes d'un secteur économique en particulier pour le développer. Il est partisan de l'instauration d'une taxe sur la richesse des 1% de la population la plus riche de France, afin de financer cette planification. « Il y a plein de choses à faire qui ne peuvent pas être laissées entre les mains du privé. Il faut un investissement au long terme de l'État » affirme Christian Chavagneux. Selon lui, les économies qui fonctionnent bien sont les économies hybrides : celles qui marient bien public et privé. L'économie fonctionne de manière cyclique et les politiques économiques s'adaptent aux réalités du moment. Après 40 ans de libéralisme, il est peut-être temps d'envisager que ce dernier est en fin de vie et qu'il est urgent de changer de paradigme et s'orienter vers davantage de redistribution. L'avertissement des Gilets jaunes et le résultat des dernières élections montrent que la grogne monte et le pouvoir ne peut y rester indifférent. Plus de deux cents ans auparavant, le roi Louis XVI en avait perdu la tête. ■

« Les économies qui fonctionnent bien sont les économies hybrides : celles qui marient bien public et privé. »

CHRISTIAN CHAVAGNEUX, ÉCONOMISTE

DE LA POLITIQUE DIRIGISTE À LA POLITIQUE LIBÉRALE



FISCALITÉ

EN

CRISE



Les manifestations sont souvent le théâtre de revendications qui permettent à chacun de porter leur voix sur des pancartes.

© UNRATED STUDIO

Le débat sur la fiscalité agite la scène politique française alors que le gouvernement envisage des réformes importantes. Entre critiques de l'opposition et inquiétudes sur le pouvoir d'achat, l'impôt, qu'il s'agisse de l'optimisation fiscale ou de la TVA, est au cœur des discussions. Le Premier ministre Michel Barnier pourra-t-il faire passer ses réformes malgré une Assemblée nationale divisée et une pression croissante des partis ? **MAËLYS BOUCHER**

Bruno Le Maire, ministre démissionnaire de l'Économie, a annoncé début septembre un déficit de 5,6 %, un chiffre très supérieur au seuil de 3% fixé par l'Union Européenne et en forte augmentation. Selon Éric Coquerel, président LFI de la commission des finances de l'Assemblée nationale, il s'agit davantage d'un problème de recettes que de dépenses. La question fiscale s'invite dans les débats politiques au point de compliquer la constitution du gouvernement. Pour augmenter les recettes, le nouveau locataire de Matignon « ne s'interdit pas d'aller dans le sens d'une plus grande justice fiscale », selon ses proches.

Ces rumeurs ont suscité des réactions parmi les députés lors de la réunion « Ensemble pour la République », où Gérard Darmanin, ministre démissionnaire de l'Intérieur, a affirmé : « Michel Barnier m'a confié durant notre entretien qu'il envisagerait une hausse des impôts. » S'agit-il d'accroître la pression fiscale sur les classes moyennes ou de taxer les superprofits ? Une question primordiale qui fait réagir la droite libérale, vent debout contre la taxation des superprofits et des grosses fortunes. Il est inédit dans la

vie de la Ve République que la communication aux parlementaires des éléments du budget soit ainsi retardée. Certains s'en inquiètent et accusent le Premier ministre d'une coupable légèreté, tandis que d'autres, comme Claude Raynal, président de la commission des finances du Sénat, attribuent le retard au Président, « qui a mis deux mois à nommer un gouvernement ».

Un budget qui concerne tous les Français, ceux qui paient leurs impôts et attendent des retombées concrètes en termes de dépenses publiques. « L'impôt nous permet de financer tout ce qui relève des services publics, que ce soit les écoles, les établissements de santé ou encore les collectivités locales en fonction de la typologie de l'impôt », explique Anne Guyot-Welke, secrétaire nationale de Solidaires Finances Publiques. Les taxes sont nombreuses et influent sur la société au quotidien.

Les impôts les plus connus sont l'impôt sur le revenu et l'impôt indirect, à savoir la TVA, qui concerne quasiment tous les Français. L'impôt sur le revenu est déclaré chaque année au mois de mai et consiste à taxer chaque foyer fiscal en fonction de ses

revenus. En France, cinq tranches de revenus déterminent le taux d'imposition. Contrairement aux États-Unis où « vous êtes imposable dès le premier dollar gagné », rappelle M. Collet, professeur à l'Université Panthéon-Assas. En France, il faut atteindre un revenu annuel d'au moins 17 133 € pour être soumis à l'impôt.

Ce système vise à protéger les plus modestes tout en assurant une imposition équilibrée des différentes classes sociales. Néanmoins, un constat revient régulièrement et est souvent exploité lors des campagnes électorales : c'est la classe moyenne qui semble la plus mise à contribution. M. Collet nous éclaire sur ce point : « Le problème ne réside pas tant dans l'impôt que dans la perte des aides associées. Au-delà d'un certain seuil de revenu, vous perdez de nombreuses aides, ce qui accentue la pression fiscale. » La combinaison de l'imposition et de la réduction des aides provoque ainsi un ressenti négatif pour ceux qui franchissent ces seuils.

La TVA : une taxe inéquitable ?

L'impôt indirect, ou TVA, qui s'applique à chaque achat, devrait, selon certains partis politiques, comme le Front National, s'adapter aux situations financières des contribuables. « Cette taxe implique une relation à trois », résume le professeur Collet, car elle concerne l'État, le commerçant et le citoyen. Actuellement fixée à 20 %, la TVA prévoit cependant des taux réduits, par exemple à 5,5 % pour les produits de première nécessité comme le pain, et à 10 % pour les transports. Cet impôt est perçu comme injuste, puisqu'un milliardaire et un SDF qui achètent un sandwich paient la même taxe, alors que dans le même temps les entreprises ne la paient pas.

Peut-on envisager une adaptation de la TVA selon les revenus ? Selon M. Collet, cela n'est techniquement pas faisable en France : « Cela impliquerait que votre commerçant vous demande combien vous gagnez, ce qui ne respecterait pas les principes de confidentialité individuelle. » Si une telle approche pourrait théoriquement être envisageable dans d'autres pays,

QUE FINANCENT 1 000 € D'IMPÔTS ?

comme la Chine, en France, il convient de déterminer d'autres alternatives. En y réfléchissant davantage, M. Collet ajoute : « Certes, la TVA est uniforme, mais les plus riches payent plus de TVA car ils consomment davantage. »

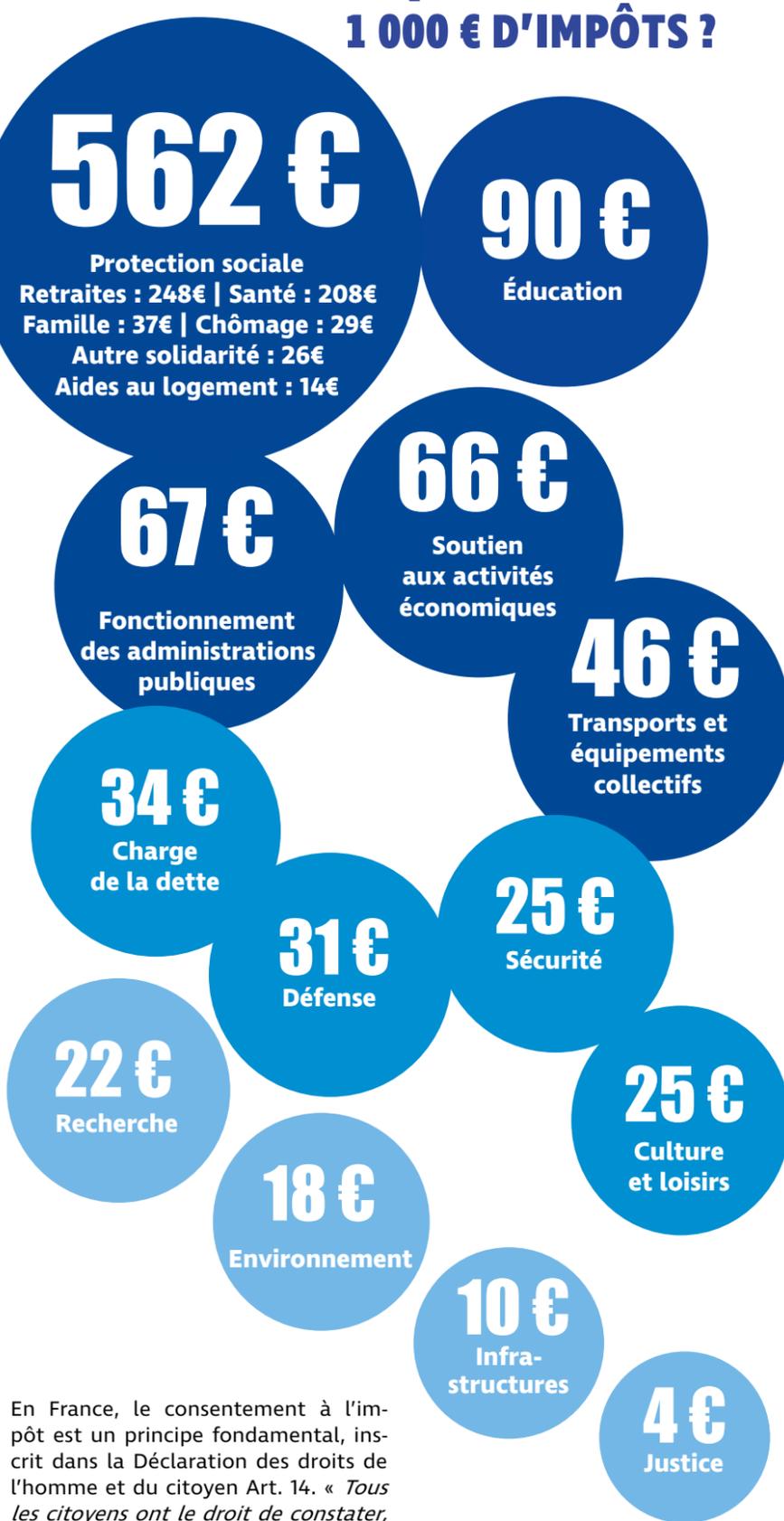
Anne Guyot-Welke propose une solution inspirée de ce qui existe déjà, à savoir les taux réduits : « Il faudrait instaurer un taux de TVA à 0 % pour les produits de première nécessité. » Pour compenser cette baisse de recettes, elle envisage un ajustement par l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. La TVA pourrait également évoluer ou revenir à des taxes spécifiques, telles que « la TVA sur les produits de luxe, qui a été supprimée », ajoute-t-elle.

Pour pallier les difficultés financières des ménages, des aides telles que le « chèque-énergie » ont été mises en place, pour permettre aux foyers modestes de régler leurs factures d'énergie. Le Rassemblement National propose quant à lui de réduire la TVA à 5,5 % sur l'énergie, une mesure qui, selon M. Collet, « bénéficierait à tout le monde ». Il préconise plutôt des aides ciblées, afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins.

À quoi servent les impôts ?

Les impôts financent les services publics : santé, éducation, sécurité, défense, police, infrastructures collectives... Chaque année, lors de la présentation du budget, les prévisions de dépenses et de recettes de l'État pour l'année suivante sont détaillées. Selon les données gouvernementales, 88 % des recettes proviennent des impôts.

Cependant, de nombreux Français ont le sentiment de payer sans contrepartie, comme le souligne Anne Guyot-Welke : « Les citoyens ne perçoivent plus la présence des services publics dans les territoires. » Selon elle, le vote en faveur du Rassemblement National exprime en partie ce ressenti, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, qui souffrent de la fermeture d'écoles et de services hospitaliers, laissant la classe moyenne sans véritable compensation.



En France, le consentement à l'impôt est un principe fondamental, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen Art. 14. « Tous les citoyens ont le droit de constater,

Il existe un sentiment d'injustice fiscale.

ANNE GUYOT-WELKE, SECRÉTAIRE NATIONALE DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » Ce principe est-il toujours respecté ? Difficile à dire, mais il constitue une base essentielle pour la démocratie. Selon Anne Guyot-Welke, « il existe un sentiment d'injustice fiscale ». Le professeur Collet partage ce constat en déclarant : « Sociologiquement, il n'y a pas véritablement de consentement à l'impôt, mais plutôt un niveau d'acceptabilité. »

La fraude fiscale : un mythe ?

Le Rassemblement National avait fait de la lutte contre la fraude sociale et fiscale un thème central de sa dernière campagne électorale. « C'est un argument politique que l'on entend partout », rétorque M. Collet. Selon une étude de Statista réalisée en 2019, confirmée par le syndicat Solidaires Finances Publiques, la fraude fiscale représenterait entre 80 et 100 milliards €, dont seulement 20 % serait détectés. M. Collet précise que, contrairement aux idées reçues, « la France est depuis longtemps à la pointe de la lutte contre la fraude fiscale. Notre administration fiscale est l'une des mieux formées et des mieux équipées ».

L'évasion fiscale, « autrefois légale et pleinement assumée », est aujourd'hui en partie encadrée par des conventions internationales. Celles-ci permettent à certaines entreprises de s'installer dans des paradis fiscaux sans payer l'impôt sur les sociétés, malgré leur présence en France. Anne Guyot-Welke appelle à « davantage de moyens techniques et humains » pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Un autre problème soulevé concerne la privatisation des

grandes entreprises publiques comme Total, France Télécom et les sociétés d'autoroutes. Autrefois source de revenus de l'État, ces dernières reversent principalement leurs bénéfices à leurs actionnaires désormais.

L'optimisation fiscale permet à chaque Français de réduire légalement le montant de ses impôts. Il s'agit de mécanismes de défiscalisation qui peuvent s'appliquer à diverses dépenses, telles que les dons aux associations ou le versement de pensions alimentaires. Ce dispositif est largement apprécié, mais parfois perçu comme inéquitable. Les grandes entreprises en tirent également profit, comme Vinci, qui a placé 4,8 milliards € en 2016, réalisant ainsi une économie de 18,1 millions € d'impôts en France. M. Pinault, dirigeant de la société Kering et milliardaire, a également optimisé ses impôts, échappant à l'ISF en 1997 et se déplaçant entre différents pays dans les années suivantes pour éviter la fiscalité française.

Quelles solutions ?

La France est le pays qui collecte le plus de recettes fiscales au monde, avec environ 45 % du PIB. Pourtant, cela semble insuffisant pour le gouvernement. Autour de Michel Barnier, certains élus des républicains militent pour le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), une mesure populaire parmi les Français.

45 %
du PIB
C'est le pourcentage de recettes fiscales

Anne Guyot-Welke confirme qu'il serait envisageable de « réintroduire un impôt sur la fortune ». Depuis sa transformation en impôt sur la fortune immobilière (IFI) en 2017, les recettes fiscales ont diminué de moitié. Selon M. Collet, le véritable problème réside dans « le manque d'expertise à gauche comme à droite ». Le débat autour de l'ISF est en réalité symbolique et « c'est un enjeu important », ajoute-t-il.

La taxation des superprofits est également à l'étude. « Il faut taxer les grandes fortunes et les superprofits », déclare Olivier Faure, secrétaire général du Parti socialiste, une proposition soutenue également par Anne Guyot-Welke. Toutefois, M. Collet rappelle que cette taxation pourrait nuire à la compétitivité des entreprises françaises à l'international car elle impliquerait une augmentation des prix.

La question des impôts est au cœur du débat politique. Marine Le Pen avertit qu'il y aura une censure « si l'on touche aux impôts des Français ». Gabriel Attal, chef de file des députés EPR, attend de son successeur une clarification de « sa ligne politique ». À droite comme à gauche, les impôts demeurent un sujet sensible. Olivier Faure l'a déclaré, « si la TVA venait à augmenter, nous irons dans la rue ». La gauche et l'extrême droite semblent s'accorder sur l'importance du pouvoir d'achat des Français. Les réformes fiscales envisagées par le nouveau Premier ministre pourront-elles être mises en œuvre ? L'Assemblée nationale, divisée sur ces questions, pourrait réserver des surprises au gouvernement et opposer une forte résistance à certaines propositions de loi. ■



Les manifestants ont reçu des gaz lacrymogènes lors des affrontements avec la police anti-émeute française pendant la manifestation du 8 juin 2024 à Puy-laurens.

CRÉDIT : AFP

Depuis mars 2023, les manifestations et les violences sur les sites du projet de l'A69 s'enchaînent. En plus de son effet destructeur sur l'environnement, les prix du péage seront trop élevés pour permettre à quiconque de le prendre tous les jours. Ils sont soutenus par des personnalités politiques et espèrent toujours que la justice française annulera le chantier. **ADÉLIE FABRE-FORLINI**

Après le projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, abandonné en 2018 après des années de lutte des associations écologistes et des habitants, c'est désormais dans le sud de la France que l'attention se tourne. La création de l'autoroute A69 devant relier Castres et Toulouse est discutée depuis le début des années 2000. Pourtant, le chantier connaît des déboires. Ce projet est à l'initiative des laboratoires Pierre Fabre, dans le Tarn, et sert les intérêts industriels, tout en négligeant les besoins et le bien-être des habitants de la région. Dès le début des travaux, en mars 2023, les manifestations pour empêcher ce

chantier colossal s'enchaînent et se répètent...en vain. Le Conseil national de la protection de la nature et de l'Autorité environnementale et plusieurs associations remettent en cause son impact environnemental. Parmi eux, Thomas Brail, le fondateur du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA). Ce dernier, devenu une figure importante de la lutte contre ce chantier, a entamé une grève de la faim au début des travaux. Installé dans les arbres devant le ministère des Transports, il voulait interpeller le ministre en poste, Clément Beaune, sans succès. Une grève de la soif est menée ultérieurement avec d'autres activistes, toujours sans impact sur l'avis des autorités publiques.

du Tarn et Christine Arrighi, députée NFP, réélue avec 54% des voix au second tour.

Un soutien politique très important pour le GNSA, particulièrement pour Reva Seifert, un arboriste grimpeur, membre de l'association et militant contre l'A69, et qui était présent sur le terrain pendant un an. « *Les Verts étaient avec nous lors des élections législatives. Il y avait Alma Dufour, Mathilde Panot ou encore Marie Toussaint* », explique-t-il. Un moratoire signé par les partis de gauche vise à stopper les projets d'autoroutes, jugés inutiles par ces partis. « *L'A69 est en tête dans ce moratoire* », raconte celui qui a participé à la grève de la soif l'année dernière. « *Toutes les raisons*

sont réunies pour que le projet saute. On attend que la justice se prononce. » Une justice qui se veut lente. « *On aimerait bien que ça arrive vite, mais la justice marche à deux vitesses. Pour juger les militants qui empêchent le chantier, ça fonctionne très vite, mais pour juger les projets écicides, c'est lent.* »

La décision dépend de Paris et pourtant, le 15 septembre dernier, la préfecture de la Haute-Garonne a publié un arrêté qui autorise « *une opération de gendarmerie visant à procéder à l'évacuation des occupants sans droit ni titre de la ZAD du Verger, à Verfeil, située sur le tracé du chantier de l'A69* », le 16 septembre. Ce même jour, la dernière habitante qui refusait d'abandonner sa maison a finalement quitté les lieux, sous la menace du concessionnaire Atosca. Visiblement, la région aide à faire avancer le chantier en allant dans le sens de l'État, qui n'accélère pas la prise de décision du jugement. La région est-elle alliée à l'État par intérêts financiers ou par soutien à ses habitants ? D'abord prévu à la fin du premier semestre, le jugement a été décalé en fin d'année ou au plus tard en début d'année 2025.

Aujourd'hui, le tracé de l'autoroute est dessiné et tous les arbres ont été coupés. En totalité, près de 200 arbres

d'alignement, dont des grands platanes patrimoniaux bicentenaires, ont été rayés de la carte.

Un président silencieux

Alors que le projet fait parler grâce aux actions des militants, le président de la République, Emmanuel Macron ne s'est jamais exprimé. « *Je n'ai pas le souvenir de l'avoir entendu* », raconte le militant. « *Il a toujours envoyé Gérard Darmanin, Elisabeth Borne ou Clément Beaune. S'ils faisaient vraiment leur devoir, sans passer par des décrets d'autorités publiques erronés, ils auraient abandonné le projet.* » Dans notre société, le président de la République ou le Premier ministre utilisent des décrets. Les décrets d'application précisent les modalités d'application d'une loi et les décrets autonomes traitent des sujets ne relevant pas du domaine de la loi. Ce mécanisme, bien que nécessaire, soulève la question suivante : ne devrait-on pas envisager des exceptions pour des projets d'une telle envergure ?

Les défenseurs de l'autoroute, eux, soutiennent le projet par la nécessité de désenclaver les routes nationales. « *Il n'y a rien de désenclaver. L'endroit où sont les militants, on peut voir qu'il n'y a aucune voiture ou alors très peu. Ils veulent faire croire que ça va dynamiser le secteur. Les arguments ne tiennent pas debout. Le péage va coûter cher donc, peu de personnes pourront se le permettre et devront rouler plus souvent pour relier Toulouse et Castres. Donc, il y a une véritable injustice sociale. Il faut consommer toujours plus* », révèle Reva.

Des tarifs exorbitants

Christine Arrighi, députée de la neuvième circonscription de la Haute-Garonne et membre du parti Écologie Les Verts, a profité de ses fonctions à la Commission des Finances et de Rapporteur du Rapport spécial Transports, pour avoir accès à des documents confidentiels. « *J'ai sollicité le ministère pour avoir des documents financiers et à leur lecture, j'ai compris qu'il était essentiel d'approfondir ce sujet.* »

Avec son parti, la députée a pu avoir accès à un droit de tirage. C'est un procédé prévu par le règlement de

Highway to hell

Ces actions résonnent jusque dans la capitale, mais l'État reste sourd. Les décisions prises à Paris ignorent les préoccupations des collectivités locales.

Une opposition politique

Dès le lancement des travaux, des manifestations sont régulièrement organisées pour exiger l'arrêt du chantier. Lors de ces journées, des milliers de personnes se réunissent sur les zones à défendre. Lors des législatives anticipées en juin, le projet s'est retrouvé au cœur des programmes de plusieurs candidats, comme Julien Lassalle, qui était candidat pour le NFP dans la troisième circonscription



1 Des manifestants ont squattés la zone à défendre jusqu'à y vivre.

2 Des militants anti-A69 ont installés des cabanes dans les arbres pour éviter leur abattage.

3 1600 gendarmes et policiers avaient été mobilisés lors de la manifestation du 8 juin à Puylaurens.

4 Environ 5 000 personnes se sont réunis le 8 juin à Puylaurens alors que la préfecture avait interdite la manifestation.

5 Le groupe Vinci était en charge de la conception de l'aéroport. Après l'abandon du projet, le groupe a réclamé 1,6 milliard d'euros d'indemnité couvrant les dépenses.

l'Assemblée nationale et du Sénat qui autorise un parti politique à inscrire à l'ordre du jour une proposition de résolution en vue de créer une commission d'enquête parlementaire. Pendant cette enquête, Christine Arrighi a pu analyser trois volets : environnemental, social et financier. « Pour le volet social, ça concerne les coûts que les usagers devront supporter pour prendre ce tronçon. » Le péage de l'A69 devrait coûter environ 20,50€ pour les voitures et 40€ pour les camions. « Pour rejoindre Toulouse, il faudra également prendre l'autoroute A68 qui relie Toulouse à Albi, donc, rajouter encore des frais. » Ainsi, les usagers devront payer entre vingt et soixante euros par jour, ce qui pourrait revenir à 400 euros en un mois. Avec ces prix, l'autoroute pourrait devenir la plus chère du pays. Mais Atosca a annoncé sur son site « des tarifs accessibles ». Le tarif de base serait à 6,77€ par trajet

pour les voitures thermiques et 5,42€ pour les voitures électriques. Il faudra ajouter 1,70€ pour l'A68. Ainsi, pour une voiture thermique, l'aller-retour de Castres à Toulouse reviendrait à 16,94€.

« Les travaux de commission étaient terminés quand il y a eu la dissolution de l'Assemblée nationale. Pour l'instant, j'espère que je vais arriver à convaincre les personnes concernées de délivrer le rapport », déclare la députée.

Christine Arrighi soutient les militants depuis le début de l'affaire. Elle a participé aux manifestations organisées et a planifié une visite sur le site des travaux lors de la commission d'enquête. « C'est une aberration écologique, sociale et financière, affirme Christine Arrighi. La concession autoroutière a été achetée pour cinquante-cinq ans. » L'État a confié la concession de l'A69 à la société Atosca, détenue à 60% par deux sociétés de capital risque de droit luxembourgeois, plutôt qu'à une entreprise française. Le projet serait le même, mais les Français y verraient un intérêt financier via la participation aux dépenses publiques. Pendant ce demi-siècle, 40 ans seront dus à la période d'amortissement. À cela s'ajoute les 15 dernières années pour répondre aux « exigences des prêteurs », selon un rapport de l'Autorité de régulation des transports (ART) publié en janvier 2022.

Pour le volet écologique, les entreprises s'étaient engagées à planter cinq arbres pour un arbre abattu.

Seulement, la députée a appris lors de ses recherches que dans le contrat, il n'y avait pas d'obligation à ce sujet. Ainsi, le nombre d'arbres replantés ne sera pas égal à ce que les entreprises ont annoncé. Une fois de plus, cela montre un manque de communication entre Paris et le reste de la France.

Des alternatives ignorées

Selon les industriels, l'autoroute, d'une longueur de 53 kilomètres, permettrait de gagner 35 minutes par rapport à la route nationale. Mais si une autoroute est construite à proximité d'une route nationale, celle-ci est déclassée en route départementale. L'entretien et les financements reviendront alors au département, mais lui risquerait l'endettement à cause des coûts importants si ce dernier est amené à rénover cette route. Pourtant, des alternatives sont possibles, mais n'ont même pas été discutées. « La route nationale suffisait avec quelques aménagements à certains endroits », explique Christine Arrighi. Au début de l'année, un projet de modernisation ferroviaire a été présenté pour relier Castres et Toulouse. Les propositions sont faites sans être prises en compte, quitte même à endetter le département, consciemment.

Cas similaire à Notre-Dame-des-Landes

Ce projet « écocide » n'est pas sans rappeler le chantier de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Le projet,

pensé en 1963, avait pour objectif de valoriser la dimension internationale et européenne du Grand Ouest. Mis en pause après les chocs pétroliers, le projet n'est finalement lancé qu'à partir des années 2000. En 2010, l'ouverture de l'aéroport est alors prévue en 2017.

« À cette époque, le domaine de l'aviation se développait énormément. Ils ne parlaient pas de construction, mais de transfert. Ils pensaient qu'il fallait transférer les aéroports de Paris pour avoir un accès sans escale pour les États-Unis par exemple », note Joël Quelard, coprésident de l'association Notre-Dame-des-Landes Poursuivre Ensemble, anciennement ACIPA. « Le projet était complètement désuet. » L'Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a été créée en 2000 par neuf habitants du bourg. L'année suivante, l'association regroupe plus de 3 300 adhérents. Jusqu'en 2018, les adhérents ont milité contre ce projet. « On a gagné, nous avons atteint notre objectif », raconte le coprésident de l'association.

Pendant leur combat, l'association a été très soutenue par les locaux, des habitants d'autres départements de l'Hexagone et ont même eu des adhérents européens et internationaux. « On luttait contre l'aéroport, mais aussi contre le monde qu'il y a derrière. C'est-à-dire sur la non-nécessité des voyages et sur la pollution que cela engendre. »

Dès 2008, les opposants au projet

ont commencé à occuper la « Zone à Défendre », à manifester et, pour certains, à vivre dans des cabanes de fortune. « Après l'annonce de l'abandon du projet, on s'est posé la question de continuer l'association. Après des discussions avec les adhérents, on s'est dit que nous allions continuer pour accompagner les zadistes. Certains avaient lutté pendant huit, neuf ou dix ans. Ils ont vécu là. Après la ZAD, il y avait un avenir. Donc, on a décidé de renommer ACIPA par Notre-Dame-des-Landes Poursuivre Ensemble », relate Joël Quelard.

L'État a donné son accord pour que certains zadistes puissent rester. « Ils ont présenté quinze projets agricoles qui permettaient de sauvegarder les 340 hectares ».

Une trentaine de maisons écologiques ont été auto-construites avec du bois et de la paille. Les terrains agricoles sont entretenus en lien avec le mouvement et dans un cadre où le soin du vivant et l'autonomie vis-à-vis de l'agro-industrie. Le dernier conflit d'intérêts que les habitants rencontrent, ce sont les permis de construire « puisque des maisons n'ont pas été déclarées. Ils ont construit leurs maisons sans permis de construire. » Par exemple, l'eau et l'électricité n'ont pas encore été raccordées.

D'autres luttes pour l'association

En 2018, les zadistes ont de nouveau manifesté contre des projets d'urbanisme. Notamment Amazon qui voulait implanter un nouveau site à cinq kilomètres de la ZAD de

Notre-Dame-des-Landes. Ils ont également lutté contre l'extension du port de Saint-Nazaire. 110 hectares devaient être artificialisés dans le cadre de cette extension.

L'association Notre-Dame-des-Landes Poursuivre Ensemble soutient aujourd'hui des luttes nationales. Ils ont soutenu le mouvement de Soulèvement de la Terre lors des manifestations contre les méga-bassines de Sainte-Soline. Aujourd'hui, ils soutiennent les militants de l'A69. « Nous y sommes allés avec quelques adhérents. Nous avons voulu montrer aux gens qu'on se déplace. »

Les associations ne faiblissent pas et poursuivent leur opposition à ces projets. Mais, le point central demeure l'État, qui reste seul arbitre de ses décisions. Depuis la centralisation du pouvoir dans la capitale, la communication avec les collectivités territoriales et les projets qui les concernent est de plus en plus complexe. Même si l'État reste sourd aux actions des citoyens, il n'hésite pas à envoyer les forces de l'ordre sur les lieux des manifestations. Sur la première manifestation contre l'A69, les policiers et gendarmes s'étaient jetés sur les « écoterroristes » avec des bombes lacrymogènes et des matraques. Tout comme la manifestation contre les méga-bassines qui se passait sans encombre jusqu'à ce que les gendarmes frappent les manifestants. Alors que le droit de manifester est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, l'État préfère faire taire les manifestants que de les écouter. ■



Judith Krivine, présidente du syndicat des avocats de France, appelait en juin 2024 à « résister dans les urnes » face à l'extrême droite. Sa présence à la fête lui permet de réaffirmer son engagement pour une justice « démocratique, proche des citoyens et indépendante ».



Quel lien peut-il y avoir entre Kim Reuflet, présidente du syndicat de la Magistrature, et Kalash Criminel, rappeur hardcore aux punchlines enragées ? *A priori* aucun, et pourtant... la fête rassemble des personnalités d'horizons différents, unies par des valeurs universelles d'égalité et de tolérance.



À l'heure où l'extrême droite occupe 142 sièges à l'Assemblée nationale, la fête de l'Humanité fait office pour le peuple de gauche de parenthèse bienvenue. Une éclaircie engagée, écologique et sociale dans un moment politique parasité par un Président qui s'accroche au pouvoir.

TEXTES ET PHOTOGRAPHIES : LÉO SCHILLING



Une manifestation féministe s'élançait dans les allées de la fête, en écho à celles qui, au même moment, se tiennent partout en France en soutien à Gisèle Pélicot.



LES VISAGES DE L'HUMA

Du Moyen-Âge à la V^e République en passant par la Révolution française, la décentralisation des pouvoirs a toujours fait partie des débats politiques. Même si celle-ci a été mise de côté par les précédents gouvernements, Michel Barnier compte bien la remettre sur le devant de la scène.

MAËLYS BOUCHER

MATTHIEU DA SILVA

JORDAN DAUGERON

ADÉLIE FABRE-FORLINI

Durant le Moyen-Âge, la royauté avait très peu de pouvoir sur l'ensemble du territoire, qui était davantage contrôlé par le clergé et la noblesse locale.

Il faut attendre le XVII^e siècle pour constater les prémices de la centralisation. Après Richelieu, le ministre des finances de Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, met en place des "monopoles étatiques". Ils se traduisent par la création de manufacture de porcelaine, de tapisserie et autres produits non loin de Paris et de Versailles, gérés par le roi.

La centralisation va s'accélérer pendant la Révolution française et sera encore renforcée par Bonaparte, qui instaure le fameux "Code Napoléon". Fondé en 1804, ce code juridique s'inspire du système administratif de l'Empire romain avec notamment la mise en place des préfetures. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, De Gaulle et le CNR font prendre le contrôle de l'économie par l'État. La

centralisation en France n'a jamais été aussi forte. L'État possède 50% du capital industriel et 30% du capital économique.

En 1981, le président François Mitterrand et le ministre de l'intérieur Gaston Defferre lancent leur politique de décentralisation. Plusieurs lois voient le jour notamment celle du 2 mars 1982 qui consacre la liberté relative des communes, des départements et des régions. Vingt ans plus tard, l'acte II de la décentralisation arrive en 2003 sous la présidence de Jacques Chirac. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 donne plus d'autonomie aux collectivités locales. Les régions ont davantage de pouvoirs et les départements d'outre-mer disposent d'une plus grande autonomie. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, la décentralisation de certaines activités est laissée à l'abandon. Encore pire, le président de la République fait du rétro-pédalage en intensifiant la centralisation. Le jacobinisme revient en France, tout se décide à Paris, voire à l'Élysée.

Une organisation anachronique

La centralisation. Une constante au cours des deux mandats d'Emmanuel Macron qui commence à atteindre ses limites. Les transports ne font pas exception à la règle. La Normandie, par exemple, est dotée de nombreuses gares SNCF. Pour autant, pour y accéder, un seul point de passage obligatoire : Paris. Si cette situation est normale pour le transport aérien, le jacobinisme ferroviaire est inefficace et inadapté à l'époque.

Albert doit se rendre à Deauville en partant du Havre, ne possédant pas le permis et devant prendre le train. Pour faire quinze kilomètres à vol d'oiseau, Albert doit prendre trois TER et mettre 3 heures pour se rendre à Deauville. Un temps considérable compte tenu de la distance à parcourir. Alors que d'un autre côté, un trajet en voiture dure

environ une heure pour seulement 43 kilomètres. Les raisons de cette absurdité ? Vous avez 3 heures, bien qu'une seule minute suffise.

Ce seul exemple démontre que centraliser les transports est devenu une mauvaise solution. Albert n'en est que plus incité à faire le trajet en voiture. C'est pourquoi la décentralisation est au cœur des débats politiques.

Les collectivités territoriales ont largement occupé les programmes politiques lors des dernières élections, révélant des divergences flagrantes dans les programmes des partis. Certains partis politiques ont conscience des enjeux environnementaux d'un tel sujet. Le Nouveau Front Populaire (NFP) en fait une priorité. Les députés du NFP défendent « *le retour des services publics* » et « *une hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires*. » Cette hausse n'affectera pas les collectivités territoriales, car elle est compensée financièrement par l'État. L'objectif est de « rétablir les services publics » en garantissant que chaque personne soit à moins de trente minutes d'un point d'accueil physique, renforçant ainsi l'attractivité des emplois dans ce secteur. L'éducation figure également parmi leurs priorités, avec la volonté de « faire les premiers pas vers la gratuité intégrale de l'école. »

Le parti d'Emmanuel Macron, Ensemble pour la République (EPR), s'engage à maintenir les dotations à l'investissement local, notamment via le Fonds vert, et « *ne baissera pas les dotations de fonctionnement aux collectivités locales* », sans toutefois préciser s'il les augmentera. Le programme prévoit également l'ouverture d'une maison France Services « *dans chaque canton* », une promesse déjà formulée en 2021 mais encore non réalisée. EPR mentionne également le « *millefeuille territorial* », un projet vague dont les détails restent flous. Il est question de « simplification » à travers la poursuite de la déconcentration de l'État dans les territoires et la réalisation d'économies de fonctionnement en regroupant davantage les compétences des collectivités. Les collectivités territoriales sont directement impliquées dans ces propositions et se tournent vers le gouvernement pour faire progresser les situations locales.

La décentralisation au cœur du nouveau gouvernement

Alors que Michel Barnier enchaîne les entretiens pour composer son gouvernement, l'Association des maires de France appelle le premier ministre à instaurer une nouvelle politique financière pour les communes. En effet, le déficit des administrations publiques locales pourrait atteindre 0,8% de PIB en 2024 et grimper à 0,9% en 2025, dépassant largement les prévisions et atteignant un niveau record depuis les quarante dernières années. Les collectivités se sont endettées à cause des emprunts effectués pour investir dans leurs communes. Le remboursement

des emprunts est compris dans leur budget annuel. Fin 2022, la dette des collectivités locales s'établissait à 159,3 milliards d'euros.

André Laignel, membre du Parti Socialiste, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF) et président du Comité des finances locales (CFL), attend de Michel Barnier qu'il instaure une « *nouvelle politique financière et budgétaire envers les collectivités* ». Selon lui, cette réforme devrait inclure « *une autre politique financière et budgétaire à l'égard des collectivités* ».

Le message semble avoir été entendu puisque la décentralisation serait au centre des discussions pour le nouveau gouvernement. La sénatrice Maryse Carrère, présidente du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) au Sénat, s'est récemment entretenue avec le Premier ministre. « *Il a pris des notes. Nous avons longuement discuté de nos expériences en tant qu'élus départementaux* », a-t-elle déclaré à Public Sénat. C'est ainsi que le Premier ministre a nommé Françoise Gatel en tant que ministre déléguée à la Ruralité, à l'Artisanat et au Commerce le 21 septembre 2024. ■

UNE LONGUE HISTOIRE

LA DÉCENTRALISATION

DOTATIONS EN BAISSSE

13 milliards d'euros en moins. Depuis dix ans, les aides de l'État aux collectivités territoriales ne cessent de diminuer. Cette situation devient de plus en plus préoccupante. Entre les crises économiques et les réformes de certaines aides financières, les collectivités territoriales font face à de véritables défis budgétaires. Conséquence de cela, plusieurs collectivités doivent enchaîner les exercices avec un budget trop restreint pour subvenir à leurs besoins. Bien que l'État fasse en sorte d'aider le plus efficacement possible ces collectivités, en augmentant la dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 320 millions d'euros, certaines communes restent pourtant toujours dans le rouge.

La DGF est une aide financière de l'État, créée en 1979, accordée aux collectivités territoriales et locales afin d'assurer leurs dépenses courantes. Concrètement, elle permet de couvrir les salaires des agents municipaux, l'entretien des infrastructures communales ou encore d'autres charges courantes. Une aide capitale, qui n'est pas pour autant dotée d'un montant fixe. Chaque année, la DGF est fixée en fonction de la loi de finances. Cette dernière, calculée en fonction des dépenses de l'État au cours de l'exercice précédent et du déficit public, établit donc un budget à répartir sur toutes les collectivités territoriales de France. La loi sur les finances du 29 décembre

(Photo ci-contre) Le ministère de l'Économie et des Finances, source des problèmes budgétaires des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années maintenant, le financement des collectivités territoriales est de plus en plus restreint. Les différentes crises qui ont affecté le budget de l'État impactent également celui des collectivités, désormais financièrement démunies. Un casse-tête budgétaire qui n'arrange personne.

MATTHIEU DA SILVA

2023 a fixé, de par les dépenses prévues par l'État pour l'exercice 2024 et du déficit public estimé à 4,4%, la DGF à un total de 27,1 milliards d'euros. Un montant qui paraît très élevé, mais qui, après répartition sur toute la France, reste encore assez faible pour subvenir à tous les besoins communaux.

La répartition se fait selon des critères socio-démographiques, mais aussi en fonction des contraintes, des besoins et des caractéristiques locales. Les montants varient pour les communes de moins de 5 000 habitants, celles entre 5 000 et 10 000 habitants, et celles de plus de 10 000 habitants. À titre de comparaison et selon la Direction Générale des Collectivités Locales, Paulx (2 023 habitants) bénéficie de 436 773 € en 2024, tandis que Souleuvre en Bocage (8 745 habitants) s'est vue dotée de 2 572 526 € et Gagny (40 189 habitants) a reçu 9 984 144 € de la part de l'État. Bien que les écarts de montants soient importants et puissent être source d'inégalités, ils

sont justifiés par les critères stricts mis en place par la loi de finances. Tout cela paraît donc idéal pour subvenir aux besoins de toutes les collectivités, du petit village à la grande ville. Pourquoi cette aide diminue-t-elle depuis 2014 ?

La loi NOTRe*, facteur du déclin de la DGF

Depuis la crise des subprimes de 2008, la DGF a diminué jusqu'à 2011, le premier gel de sa valeur. Le sénateur socialiste Jean-Claude Boulard avait notamment réagi à la décision de François Baroin, alors ministre de l'économie : « *Faut vivre avec... Vous avez vu le déficit abyssal de l'État ? Ce que je reproche le plus [à l'État], c'est d'avoir supprimé certaines ressources des communes* ». Après ce gel, les chiffres repartent de plus belle jusqu'à atteindre 41,5 milliards d'euros selon l'Observatoire des finances locales, la plus grosse enveloppe depuis la création de cette dotation. C'est à partir de l'année suivante que la DGF va connaître une baisse drastique de sa valeur.

COLLECTIVITÉS DANS LE ROUGE

Évolution de la DGF de 2012 à 2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MONTANT DGF (EN M€)	41 390	41 505	40 121	36 607	33 222	30 860	26 960	26 948	26 847	26 758
TAUX D'INDEXATION	Montant fixé en valeur	+ 0,3%	- 3,3%	- 8,8%	- 9,3%	- 7,1%	- 12,6%	- 0,04%	- 0,4%	- 0,3%

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République



© THOMAS SAMSON/AFP

Une situation complexe que déplore Stéphane Troussel (à droite), président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

La réforme de la DGF de 2015, dans le cadre de la loi NOTRe, vise à améliorer l'efficacité des services publics et à renforcer la décentralisation en clarifiant les compétences des différentes collectivités. En d'autres termes, la décentralisation permet de transférer certaines responsabilités de l'État aux collectivités. Par exemple, l'État a confié la responsabilité de l'éducation des lycéens aux régions, ou bien la politique culturelle qui est maintenant prise en charge par les communes qui gèrent les bibliothèques et les équipements sportifs. Cela a permis de donner plus de pouvoirs aux collectivités qui sont plus à même de répondre aux enjeux locaux.

En réorganisant les compétences, l'État espère réduire les redondances

ENTRE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET LA RÉFORME DU RSA, IL DEVIENT DE PLUS EN PLUS DIFFICILE DE TROUVER DES FONDS.

ROLIN CRANOLY, MAIRE DE GAGNY

et améliorer l'efficacité des dépenses. Cependant, cela a également conduit à des coupes budgétaires dans les dotations, notamment la DGF. Ce transfert de compétence a donc permis de réviser la méthode de calcul de la DGF, modifiant ainsi les montants accordés aux différentes collectivités territoriales. Ainsi, les communes qui comptaient sur la DGF pour certaines dépenses communales ont dû trouver des alternatives pour compenser les pertes, ce qui se traduit le plus souvent par une augmentation des impôts locaux.

Avec cette réforme, les montants de la DGF ont diminué pendant plusieurs années, jusqu'à l'arrivée du Covid-19 qui a perturbé l'ensemble de l'économie française. L'État a dû redistribuer son budget et ainsi diminuer, à nouveau, la dotation. Bien que la crise soit passée, elle a laissé une empreinte importante sur l'économie française. L'État est encore en déficit budgétaire, ce qui le contraint à diminuer les dépenses. Avec la Loi de Programmation des Finances Publiques, l'État observe un plafonnement de ses dépenses, ce qui l'empêche d'augmenter les dotations comme la DGF. Les collectivités, quant à elles, font face à l'inflation et à l'augmentation des charges qui, sans une

augmentation de la DGF, sont difficiles à affronter. Une situation que déplore David Lisnard, président de l'AMF (Association des Maires de France note de bas de page), qui confiait à nos confrères de Public Sénat : « Chaque année, nous assistons à la même séquence, avec Bercy qui dit que les communes ne participent pas à l'effort de redressement. Mais c'est un mensonge. Il n'y a pas d'effort de redressement de la part de l'État ».

Les communes paient le prix fort

C'est dans ces conditions que des communes comme Gagny, en Seine-Saint-Denis, évoluent. « Cette année, l'État nous a octroyé près de dix millions euros. De l'argent permettant de financer la gestion des écoles, l'entretien des routes et les projets d'aménagements, entre autres. En temps normal, cet argent est suffisant pour répondre à tous les besoins de la commune. Aujourd'hui, c'est devenu presque ingérable », note le maire de la ville, Rolin Cranoly. L'inflation, la crise du Covid et la baisse des DGF ont rendu l'organisation du budget de la ville de plus en plus difficile ces dernières années. Pour pallier ce problème, des solutions sont mises en place afin de pouvoir remplir les caisses de la ville.

Une des principales sources de revenus des mairies et des collectivités réside

dans la taxe foncière. Cet impôt, que doivent payer les propriétaires d'un bien immobilier, est celui qui varie le plus souvent en cas de déficit budgétaire des communes. « Augmenter cette taxe n'est pas une tâche aisée... Je suis aussi ravi que mes administrés, mais il en va du bien-être de la commune. Entre la baisse des dotations de l'État et la réforme du RSA, il devient de plus en plus difficile de trouver des fonds », se plaint Rolin Cranoly. Les mairies essaient de trouver des solutions alternatives à l'augmentation des impôts, qui engendre la colère des habitants. « Certains sont déjà venus à la mairie pour demander des explications sur la hausse de la taxe foncière et je préfère leur répondre directement que c'est le seul choix que nous avons », ajoute-t-il.

Bien que la Ville ait déjà mis en place des partenariats avec les entreprises locales pour co-financer certains projets locaux, elle continue d'optimiser les ressources et reporter des projets. « On devait rénover la rue de la Mare, près de la gare du Chesnay-Gagny (desservie par le RER E, NDLR), depuis plusieurs mois. Finalement, on vient seulement de démarrer les travaux », raconte le maire.

Un exemple concret de la situation budgétaire très compliquée pour les collectivités, commun à beaucoup d'autres communes en France. Les bouleversements dans l'économie et la réforme de la loi NOTRe ont affecté de manière drastique la DGF. Les communes sont les collectivités les plus touchées par ces changements, elles sont contraintes de réorganiser leur budget et de trouver des compromis pour combler les manques. Les départements, eux aussi, sont impactés de manière significative par ces modifications dans les finances.

Double peine pour les départements

Les communes ne sont pas les seules collectivités à souffrir d'un manque de moyens. Les départements sont en ce moment même en train de faire face à un défi de taille : la bascule de l'ASS vers le RSA. L'Allocation Spécifique de Solidarité est une prestation destinée

aux personnes en fin de droits à l'assurance chômage, c'est-à-dire, celles qui ont épuisé leurs allocations chômage mais qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi immédiatement. Le RSA, quant à lui, est une aide sociale destinée à garantir un revenu minimum aux personnes avec de très faibles ressources, voire aucune, tout en incitant à l'activité professionnelle. Cette annonce faite par Gabriel Attal, dans le cadre de sa déclaration de politique générale le 30 janvier à l'Assemblée nationale, doit servir à simplifier le système et encourager l'insertion professionnelle. Cependant, les départements ne le voient pas du même œil. « À moyens constants et sans aucune visibilité sur d'éventuelles aides de l'État, ce serait une catastrophe », avertit René Hocq, vice-président PCF du département Pas-de-Calais.



Les collectivités espèrent qu'Antoine Armand, ministre de l'Économie de Michel Barnier, pourra remonter la pente.

Cette bascule entraîne l'accueil de plus de 300 000 anciens bénéficiaires de l'ASS qui sont entièrement pris en charge par le département. L'association d'élus Département de France estime, selon ses calculs, une dépense supplémentaire de 2,1 milliards €. Étant donné le fait que la DGF est de plus en plus réduite ces dernières années et que le déficit de l'État est très important, ces chiffres ne

C'EST DE L'ACHARNEMENT CONTRE LES PLUS FRAGILES DE NOTRE PAYS.

STÉPHANE TROUSSEL, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

présument rien de bon pour les départements. Pour Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, « le gouvernement condamne plusieurs centaines de milliers de personnes à ne plus toucher l'assurance-chômage ou à entrer plus tardivement dans le régime ». Une véritable « bombe sociale » qui représente, selon lui, « de l'acharnement contre les plus fragiles de notre pays ». Celui qui est également conseiller municipal de La Courneuve avait déjà eu à affronter le transfert du RSA aux départements en 2016, « un véritable piège financier ».

Une expression qui prend tout son sens quand on observe les dégâts de cette bascule sur les départements. Avant la réforme, l'ASS était financée entièrement par l'État. Ainsi, ce transfert significatif des coûts a fortement impacté les finances des départements. De plus, l'augmentation des dépenses liées au RSA a forcé les départements à effectuer des réajustements budgétaires, ce qui peut se traduire par des réductions dans d'autres domaines de dépenses. Bien que l'État ait mis en place des mécanismes de compensation pour les départements, ceux-ci ne sont pas toujours suffisants pour couvrir toutes ces nouvelles dépenses.

Si les collectivités territoriales nagent en eaux troubles ces dernières années, elles arrivent, pour le moment, à combler les trous budgétaires, bien souvent au détriment de ses habitants. Une chose est sûre, entre la formation du nouveau gouvernement, les futures réformes et une DGF insuffisante, les collectivités territoriales ne sont pas au bout de leurs peines. ■

© GEOFFROY VAN DER HASSELT/AFP

Quelles alternatives pour l'automobile française ?

Thermique, électrique, hybride... le débat sur l'avenir de l'automobile dure depuis plus de dix ans. Face à une forte pression du Gouvernement français et de l'Union Européenne concernant la transition écologique, les constructeurs automobiles s'enfoncent petit à petit dans une impasse. **JORDAN DAUGERON**

Est-ce que d'ici peu, en Europe, les stations services classiques seront désertées face à l'offre croissante des bornes électriques ?

Il s'agit sans doute de l'un des dossiers les plus complexes que le gouvernement français ait eu à traiter en plus de dix ans. Le secteur de l'automobile a bien changé depuis le début du XXI^e siècle. La ruée vers l'Est des constructeurs occidentaux s'accroît. La France est touchée de plein fouet par ce phénomène. En 2000, l'Hexagone produisait plus de 3 340 000 voitures légères dans le pays. Plus de 20 ans plus tard, le nombre a baissé de plus de la moitié avec environ 1 500 000 voitures légères produites sur le territoire.

Cette baisse s'explique par de multiples facteurs. Le premier est la délocalisation des usines. La main-d'œuvre française coûte encore « trop cher » par rapport à d'autres pays. « *Il est très difficile de maintenir des fabrications dans des pays avec des structures de coûts élevées qui sont la conséquence du modèle social de la France et de l'Europe* », a déclaré Carlos Tavares, président du groupe Stellantis (Citroën, Peugeot, Cadillac...) en avril 2024.

L'électrique, le pari gagnant ?

Depuis le lancement des premières gammes de voitures électriques il y a plus de dix ans, ces dernières ont gagné des parts sur le marché. En 2024, les voitures électriques représentent 16,7% des nouvelles voitures immatriculées sur l'ensemble du territoire. Des chiffres qui pourraient laisser croire que la France est encore à la traîne par rapport à ses voisins européens. Du côté de l'Allemagne, la part des voitures électriques représente plus de 18% des nouvelles voitures immatriculées. Alors que l'Union Européenne veut se débarrasser des moteurs thermiques d'ici 2035, les constructeurs ont du mal à passer la seconde.

Même si le nombre de voitures électriques augmente tous les ans, celui-ci pourrait bien stagner durant ces prochaines années. La faute aux constructeurs. Des marques comme Renault, Peugeot ou encore Volvo changent leur fusil d'épaule et délaisent petit à petit le 100% électrique pour d'autres systèmes, comme l'hybride. Les constructeurs présents dans les grands championnats du monde de sport mécanique tels que Porsche, Toyota ou encore Audi se tournent également vers les biocarburants. Un pari qui séduit davantage ces entreprises qui espèrent mettre cette technologie dans leurs modèles de séries.

Dans ce contexte très flou, les consommateurs ont du mal à se positionner. Les consommateurs ne se tournent pas uniquement vers l'électrique, en particulier dans un contexte de hausse des prix, car le marché des véhicules offre encore plusieurs alternatives. En janvier 2024, le cabinet AAA a révélé dans une étude qu'il faut déboursier en moyenne 35 000 € pour une voiture électrique neuve, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2022. Sans oublier les bornes de recharges électriques encore trop peu nombreuses sur l'ensemble du territoire. En février 2024, le gouvernement

a recensé 100 000 bornes électriques publiques dans le pays et cherche à atteindre la barre des 400 000 d'ici 2030. Un chiffre ridicule comparé à la ville de Shenzhen en Chine qui prévoit 1,2 millions de bornes électriques en 2025. Les constructeurs entrent malgré eux dans une impasse et certains commencent déjà à tirer la sonnette d'alarme.

Renault dans l'impasse

Au mois de mars 2024, le président du conseil d'administration du groupe Renault, Jean-Dominique Senard a été entendu par la commission des affaires économiques du Sénat. Pendant plus de 3 heures, il a exposé les plans d'actions du groupe automobile géré depuis 2022 par l'Italien Luca de Meo. Il a également fait le point sur la gamme électrique de la marque au losange. « *Aujourd'hui, l'électrique c'est 16% de ventes pour Renault* », a-t-il expliqué à la commission. Même si les chiffres sont en hausse par rapport aux années précédentes, ils restent faibles sachant que l'échéance 2035 se rapproche. Aux micros de nos confrères de *France Inter*, Luca de Meo n'a pas caché ses craintes. « *Tout le monde parle de 2035, mais il faudrait parler de 2025 car là on est déjà dans le dur* », constate le directeur général du groupe Renault.

Le constructeur français n'est pas au top de sa forme pour ce qui est de l'électrique. Les véhicules neufs électriques représentent 7% des ventes globales de la marque au premier semestre 2024. Symbole de cet échec, la production de Renault Zoé a été arrêtée le 30 mars dernier. Seule éclaircie sur le tableau, l'usine de Sandouville située près du Havre va produire le nouvel utilitaire Renault qui s'intitule l'Estafette Concept. Ce dernier sera d'ailleurs 100% électrique. Mais malgré le lancement de ce nouveau prototype, l'entreprise automobile basée dans les Hauts-de-Seine semble s'enfoncer dans une impasse. Sa production des nouveaux modèles électriques régresse et les ventes ne suivent pas. Le groupe géré par Luca de Meo pourrait

se faire sanctionner par l'Union Européenne. « *Je ne crois pas qu'il y ait une seule entreprise en France, en tout cas dans l'automobile, qui investit autant d'argent que nous sur cette question électrique* », se rassure Jean-Dominique Senard.

L'Union Européenne comme méchant flic

Le marché de l'automobile est dans le viseur de l'Union Européenne. Les constructeurs doivent d'ici le 1er janvier 2025, diminuer de 15% leurs émissions de CO2 sous peine de sanction économique de l'UE : chaque constructeur pourrait recevoir une amende à hauteur de 15 milliards d'euros si les ventes de ses modèles électriques stagnent par rapport à l'année précédente. Cette dernière aura des répercussions sur l'industrie automobile européenne. La casquette de méchant flic que porte l'Union Européenne inquiète les constructeurs automobiles. L'organisation politico-économique met en place depuis plusieurs années des mesures strictes pour réduire l'empreinte carbone des entreprises automobiles.

Lors d'une commission début septembre, l'UE a fixé un plafond strict pour un nouveau véhicule produit en 2025 à 94g de CO2 par km contre 116 aujourd'hui. Face à cette forte pression, le groupe Renault a donc demandé un délai à l'UE. D'après Luca de Meo ce nouveau plafond forcerait la marque au losange à « *renoncer à la production de 2,5 millions de véhicules* ». De son côté le groupe Stellantis n'est pas d'accord avec le fait que l'UE accorde un délai supplémentaire ou change les règles à la dernière minute. L'industrie européenne n'est donc pas au top de sa forme. Celle de la France traîne elle aussi de la patte.

La France mise sur le leasing

Durant l'été 2024, l'ancien Premier ministre Gabriel Attal a envoyé les lettres plafonds, qui indiquent aux différents ministères leurs enveloppes de crédits pour l'année à venir. Celles-ci sont marquées par plusieurs coupes budgétaires, la volonté étant de réduire les dépenses de 10 milliards d'euros impactant le secteur de la transition écologique. D'après nos confrères des Échos, cette lettre de plafond prévoit une baisse de 1 à 1,5 milliard d'euros par rapport à l'année précédente. Cela pourrait donc fortement impacter de manière directe le dispositif des aides allouées à l'achat d'un véhicule propre. Stoppé début 2024 pour être remplacé par une nouvelle formule appelé

« *leasing social* », le bonus écologique pourrait faire son retour en 2025. Néanmoins, cette information reste à prendre avec des pincettes.

Le leasing social, parlons-en ! Ce système a été mis en place en février 2024 pour accélérer la transition écologique des véhicules en France. Son principe est simple : offrir la location longue durée d'une voiture électrique hauteur de 100 € par mois, pour que les ménages les plus modestes puissent rouler en voiture électrique. Une idée qui a trouvé son public, puisque plus de 50 000 dossiers ont été validés en 2024, soit le double prévu par le gouvernement de l'ancien premier ministre Gabriel Attal. Néanmoins, ce nouveau système reste encore trop faible par rapport aux ambitions du gouvernement français et de l'Union Européenne, avec 50 000 demandes de voitures électriques en leasing. Reste à savoir s'il survivra au gouvernement de Michel Barnier, car le nouveau Premier ministre semble poursuivre ses plans de coupe budgétaire.

Du côté des constructeurs français, il n'y a pas que Renault qui soit sous la pression de l'État ou de l'Union Européenne, c'est également le cas de Citroën. La marque doit fournir une certaine partie des voitures de ce fameux « *leasing social* ». Il y a presque un an, Citroën avait annoncé leur nouveau modèle électrique la, « *ë-C3* ». Cette nouvelle voiture 100% électrique est disponible en commande depuis le mois de janvier dernier. Mais depuis, presque plus de nouvelles avant ce mois-ci. Ce lundi 16 septembre, le directeur de Citroën Thierry Koskas s'est félicité de voir le premier camion rempli de C3 électrique partir de l'usine Trnava en Slovaquie. « *Merci à tous nos clients pour leur patience, à notre réseau de concessionnaires pour avoir déjà fait de cette voiture un succès* ».

Malgré cette bonne nouvelle, l'entreprise n'est pas à l'abri d'une sanction. En effet, la marque fondée en 1919 doit livrer 5 300 C3 électrique avant le 30 septembre prochain sous peine d'une amende de 35 millions d'euros. Le constructeur français doit donc accélérer la cadence. À l'échelle nationale ou européenne, la situation du secteur automobile français est loin d'être idéale.

La Chine pointe le bout de son nez

Comme dans beaucoup de secteurs, la Chine est devenue un challenger crédible dans le marché de la voiture électrique. L'un des meilleurs exemples reste la marque BYD, numéro deux mondiale de la voiture électrique, juste derrière Tesla. En l'espace de dix ans, la Chine est devenue la



© SÉBASTIEN VAU

référence du marché automobile. D'après le magazine *Atlas*, le pays représente 67% du marché mondial de la voiture électrique. Ce succès s'explique par le fait que la Chine a énormément investi dans ce secteur durant la dernière décennie, et a fortement influencé la population chinoise à se procurer une voiture électrique. L'Agence internationale de l'énergie prédit d'ici fin 2024 que 47% des voitures en circulation dans le pays seront électriques.

Les constructeurs chinois ont un argument de premier choix : leurs prix sont beaucoup plus faibles que ceux des constructeurs français et européens. L'UE montre les crocs en mettant en place une nouvelle taxe douanière. Mais la France et l'Union Européenne ne pourront contrer l'avancée chinoise sur le long terme. Pour cela, ils devront lever le coude de la portière. ■



La Chine est le premier producteur de batteries électriques au monde.

Une décarbonation en mauvaise voie

Malgré ses bienfaits écologiques indéniables, le train n'est pas le moyen de transport le plus utilisé en France. Un véritable souci en matière de décarbonation.

Bien que largement implanté en France, le trafic ferroviaire reste cependant loin d'être le leader du secteur des transports. Un constat qui induit une problématique environnementale majeure et qui s'impose comme un véritable enjeu pour le prochain Ministère des Transports. **ROBINSON WEBER**

Couteux, vieillissant et déficitaire », ce sont les arguments qui ont sonné l'arrêt du train des primeurs au milieu de l'été dernier. En activité depuis 1986, ce convoi, exception dans le fret français, acheminait 140 000 t de fruits et légumes du marché Saint-Charles de Perpignan vers le marché de Rungis, en région parisienne. En sursis depuis plusieurs années, avec déjà un arrêt forcé en 2019 et 2020, le train pourrait cette fois connaître sa fermeture définitive. Pour cause, ce tronçon faisait partie des vingt-trois lignes que Fret SNCF, en plein démantèlement, devait abandonner à la concurrence pour éviter d'éventuelles sanctions de la Commission européenne (CE), qui jugeait illégale la somme de 5,3 milliards d'euros allouée entre 2007 et 2019 à cette filiale de la SNCF.

« *Le problème, c'est que le ministère des transports et la direction de Fret SNCF n'ont pas joué le jeu* », fustigeait Mickaël Meusnier, représentant de la CGT chez Fret SNCF et conducteur du train des primeurs, au micro de *France Bleu Roussillon*. Aux nombreuses suppressions d'emplois que cette décision a engendré s'ajoute également un dommage écologique considérable. De par son activité, le train des primeurs épargnait la présence de 20 à 25 000 camions par an sur les routes d'Ile-de-France et permettait ainsi d'éviter une pollution routière conséquente.

Cette situation s'avère symptomatique des difficultés que rencontre le secteur du transport ferroviaire de marchandises dans l'Hexagone. Le train n'est pas le moyen de transport numéro un, bien qu'il soit pourtant le plus propice à une réduction des émissions de CO₂ du fret intérieur, un train de marchandises représentant l'équivalent de 35 poids lourds. Levier essentiel dans la décarbonation du secteur, la France peine à se mettre à la page, alors que la part modale du ferroviaire est quasiment deux fois plus élevée dans l'UE ou en Allemagne.

Un réseau ferroviaire insuffisamment développé

Malgré ce retard, l'État ne semble pas prendre ce problème à bras-le-corps,

avec des tentatives plus formelles qu'efficaces. « *Les politiques publiques restent insuffisantes, comme en témoigne le plan 2021 de relance du fret ferroviaire, qui n'est jamais parvenu à atteindre ses objectifs* », écrit Aurélien Bigo, chercheur associé au sein de la chaire Énergie et prospérité à l'institut Louis Bachelier, dans une chronique publiée par la revue *Polytechnique Insights*. « *La France est désindustrialisée depuis une quarantaine d'années. Le réseau est en mauvaise condition, et l'industrie du fret ferroviaire a quasiment disparu* », analyse froidement Daniel Grébouval, vice-président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

«L'industrie du fret ferroviaire a quasiment disparu» Daniel Grébouval

Le réseau ferroviaire français souffre de difficultés structurelles importantes. « *Il y a un problème de saturation d'un certain nombre de nœuds ferroviaires et d'infrastructures, qui n'ont pas été développés depuis très longtemps. Cela fait une dizaine d'années que l'État essaye de rattraper les travaux que l'on aurait dû commencer il y a au moins trente ans* », constate Daniel Grébouval. « *Il faudrait absolument régénérer et moderniser le réseau ferroviaire et les gares. Or, avec tous les travaux que cela susciterait, on en aurait pour une éternité* », poursuit-il.

Du côté des flux humains, l'offre ferroviaire manque de cohérence. Pour les trajets courts, la desserte apparaît comme relativement dense aux heures de pointe, mais insuffisante dans les moments creux de la journée. Même observation pour les grandes distances, le coût financier d'un voyage en train étant souvent plus cher que d'autres moyens de locomotion moins écologiques. « *Le train paye pour rouler, et cela impacte négativement les prix pour les voyageurs. Il est logique qu'une partie d'entre eux s'oriente ensuite vers le covoiturage, le bus ou*

même l'avion, qui n'est, lui, pas taxé », note Daniel Grébouval.

Le problème de l'hégémonie du transport routier

Si le train éprouve des difficultés à s'imposer, c'est également en raison de la domination désormais bien ancrée du transport routier. En France, depuis le milieu des années 2000, le routier représente 88% des flux de marchandises, contre 10% pour le ferroviaire. Une prédominance très loin d'aider la volonté de décarbonation, le transport routier étant le principal émetteur de gaz à effet de serre dans le domaine des transports. Il s'agit surtout du seul secteur dont les émissions ont augmenté depuis trente ans, avec une augmentation de 10% entre 1990 et 2019, d'après les données d'une mission d'information de l'Assemblée nationale publiées en avril 2023.

Réduire l'utilisation du transport routier n'est pas une mince affaire, quand on connaît ses avantages par rapport au ferroviaire. « *La route, c'est la flexibilité, la rapidité, la fiabilité, les prix bas, la disponibilité de la capacité* », déclare Denis Choumert, président de l'Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF), en mai 2022. Faire décroître la part du routier apparaît comme un objectif non assumé par l'État, qui préfère rester dans un certain confort économique, et les investissements consacrés au rail restent toujours inférieurs à ceux attribués au développement des infrastructures routières.

En 2023, Élisabeth Borne, alors Première ministre, avait annoncé un « *plan d'avenir pour les transports* » à hauteur de 100 milliards d'euros d'ici à 2040, avec pour objectif principal d'investir massivement dans le ferroviaire. Mais ce projet s'est arrêté au simple stade de la promesse. « *C'est uniquement de la communication. Il n'y a jamais eu ne serait-ce que l'ombre d'un début de financement* », déplore Daniel Grébouval. À la veille d'un nouveau Ministère des Transports, le vice-président de la FNAUT ne nourrit aucun espoir et ne voit pas pourquoi, « *alors que rien ne bouge depuis des années* », les choses évolueraient maintenant. ■

Emmanuel Macron



La nomination surprise de Michel Barnier est venue ponctuer un été sans gouvernement. Un choix qui aura suscité l'incompréhension des électeurs, creusant un peu plus le fossé avec un Président désormais bien seul.

MATIS BAQUE

J' ai décidé de vous redonner le choix de notre avenir parlementaire par le vote. [...] Que la parole soit donnée au peuple souverain, rien n'est plus républicain. » Tels étaient les mots du Président de la République le 9 juin dernier, lorsqu'il a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale. Une première depuis 1997. Un discours de façade à l'accent démocratique. Pourtant, la réalité est beaucoup plus âpre pour le Président : celle de devoir faire face à la déroute de son propre camp lors des élections européennes.

51 jours. C'est le temps, pendant lequel la 7^e puissance économique mondiale aura dû naviguer sans chef du gouvernement à sa tête. Une longue période où la parenthèse des Jeux olympiques aura été une bulle d'air pour le chef de l'État, dans cet océan de décisions incohérentes. Denis Baranger constitutionnaliste et professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas confiait à nos confrères du Monde que ce fut, selon lui « *un long été d'irresponsabilité exécutive.* »

Arrivés en tête des élections législatives (178 sièges), le Nouveau Front populaire (NFP) et sa candidate Lucie Castets ont été écartés de Matignon. Contre toute attente, Emmanuel Macron a fait le choix de nommer Michel Barnier, appartenant à la quatrième force de l'Assemblée Nationale – les Républicains (LR) qui comptent 47 députés et 5,41% au second tour du scrutin. Un choix qui aura provoqué la colère de la gauche qui dénonce un « *déni de démocratie* » puisque le choix présidentiel ne respecte pas le vote des Français, selon eux. Le leader de La France Insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon a même déclaré que le Président de la République a « *volé l'élection au peuple français.* »

© SEBASTIEN VAU

vers un déni de démocratie ?

Cette nomination soulève des questions démocratiques et des interrogations sur l'interprétation du droit constitutionnel de la part d'Emmanuel Macron. De son côté le chef de l'État justifie sa nomination par une volonté de « *stabilité institutionnelle* ». Révélant ainsi une opposition entre le texte et l'esprit de la constitution entremêlée dans un contexte d'incertitude politique. Alors choix consensuel ou déni de démocratie, ce qui est pour le peu certain, cette dissolution du gouvernement a plongé la V^e République dans ses retranchements ainsi que dans une crise politique et constitutionnelle sans précédent.

La lettre de la Constitution

« *Illibéralisme* », « *déni de démocratie* », « *faute institutionnelle* », la gauche est « *consternée* » par la nomination de Michel Barnier et dénonce une trahison pour les électeurs. Mais que dit vraiment la Constitution ? L'Article 3 dans sa lecture dispose que la souveraineté appartient au peuple, ce qui dans une lecture unique remet en cause le choix présidentiel. Or, la Constitution précise en son article 8 que cette compétence relève uniquement du chef de l'État.

Littéralement le Président n'a « *qu'une seule obligation* » : celle de nommer le Premier ministre. En ce sens, E. Macron a rempli sa part du contrat. De plus, Séverine Nicot, maîtresse de conférences en droit public à l'Université Grenoble Alpes ajoute que « *la Constitution n'impose, en la matière, aucun délai au chef de l'État. C'est pourquoi Emmanuel Macron a pu attendre 51 jours pour nommer un nouveau Premier ministre... et il aurait même pu attendre davantage...* » En raison de l'absence de toutes contraintes, les partis de gauche ne peuvent pas

affirmer que le Président ait agi illégalement en repoussant l'échéance. Toutefois, la tradition veut que lorsque le Président n'obtient pas la majorité à l'Assemblée nationale, il nomme un Premier ministre issu du groupe arrivé en tête. En effet, lors de son premier quinquennat, Jacques Chirac appartenant à l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), parti de droite, avait dû nommer un Premier ministre de gauche, en la personne de Lionel Jospin. Cette nomination faisait suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997. Cependant, cette coutume n'est pas une obligation juridique stricte, laissant au président une certaine marge de manœuvre dans ses choix. La nomination de Michel Barnier est en tout point légale.

Séverine Nicot rappelle que « *l'objectif est de nommer un Premier ministre capable de composer un gouvernement qui ne soit pas renversé par l'Assemblée nationale* ». Elle ajoute même que « *La force d'un Président de la République sous la V^e République, ne réside pas seulement dans son élection par le peuple mais aussi dans le fait de disposer d'une majorité qui le soutient au sein de l'Assemblée Nationale.* » Jean-Pierre Grandemange, maître de conférences en droit public à l'Université de Grenoble Alpes, appuie les propos de sa consœur en ajoutant que « *la question qui devait se poser est la suivante : quelle personne*

nommée aura moins de chance de se faire renverser ? En quelque sorte, le moins détester. »

Dans cette hypothèse, on peut imaginer qu'Emmanuel Macron craignait

Article 3 - La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Article 5 - Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités (9).

Article 8 - Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

que la nomination de Lucie Castets n'entraîne une motion de censure des partis de droite. « *À partir du moment où plusieurs partis politiques avaient annoncé clairement qu'ils la renverseraient, je ne vois pas l'intérêt de la nommer* » estime Jean-Pierre Grandemange. Par ailleurs, selon les mots du Président, il aurait écarté l'option d'un gouvernement du NFP au nom de « *la stabilité institutionnelle* ». Un argument étroitement lié avec le contenu de l'Article 5, et qui souligne le paradoxe d'un rôle présidentiel dans lequel il doit être le garant des

institutions. Ses consultations visant à ne pas favoriser une coalition avec le parti arrivé en tête, mais plutôt avec un Premier ministre, compatible avec son propre programme politique. Par son choix E. Macron mène un jeu d'équilibrisme dangereux entre la réalité juridique et la réalité électorale, qui est tout autre.

L'esprit de la Constitution

Si la lettre de la Constitution est claire, notamment en ce qui concerne les prérogatives présidentielles en matière de nomination du Premier ministre (cf. Art.8), l'esprit de son texte suscite actuellement un débat plus nuancé. En nommant Michel Barnier à Matignon, le président semble respecter le cadre

constitutionnel, mais certains analystes s'interrogent sur l'adéquation de cette décision avec l'esprit que sous-tend la V^e République.

Pour le docteur en droit à l'ISCPA Paris, Gaël Kostic, cette nomination représente une rupture avec les principes fondateurs du texte : « *Il y a violation de la Constitution. L'action présidentielle est contraire à l'esprit du texte qui ne lui donne pas tous les pouvoirs. C'est un arbitre et non un capitaine.* » Selon lui, la V^e République n'a jamais eu pour volonté d'avoir pour Président un dirigeant omnipotent. En ce sens, en tant qu'arbitre il doit veiller à la bonne marche des institutions, et non imposer ses choix

sans tenir compte des équilibres politiques. Jean-Pierre Grandemange précise qu'il serait « *presque d'accord avec cet argument si la gauche avait obtenu 240 sièges* », or elle en compte aujourd'hui entre 172 et 192 sièges.

Gaël Kostic ajoute même que « *sa lecture (lui) semble d'une totale mauvaise foi, remettant en cause le faible équilibre entre exécutif et législatif* ». Le docteur en droit souligne que la Constitution préserve un équilibre subtil, notamment lorsque le gouvernement ne dispose pas d'une majorité à l'Assemblée. De fait, selon lui, Michel Barnier risque de fragiliser davantage cet équilibre en renforçant un contrôle du Président sur la composition du gouvernement.

En revanche, d'autres experts se montrent plus nuancés dans leur lecture de la situation en mentionnant l'aspect juridique. C'est le cas de Séverine Nicot, pour qui « *certaines réactions de la classe politique ne sont pas juridiquement justifiées. [...] À ce jour, le chef de l'État applique – certes en en faisant une lecture particulière – les règles constitutionnelles* ». Dans une démocratie parlementaire, le Président dispose de larges pouvoirs pour garantir la stabilité des institutions, notamment lors de contextes politiques tendus comme celui-ci. Selon, Séverine Nicot, l'esprit de la Constitution vise à assurer la continuité et la stabilité de l'État. Le choix de E. Macron peut être interprété comme un geste pragmatique, destiné à maintenir la cohésion gouvernementale dans une période d'incertitude politique.

Ainsi, la légitimité d'un gouvernement repose sur sa capacité à dialoguer avec le Parlement. Si le Premier ministre ne parvient pas à assurer cette harmonie, il risque de provoquer des blocages institutionnels qui pourraient affaiblir l'exécutif et provoquer une nouvelle dissolution.

Toutefois, une nomination sourde aux voix des citoyens ne fait qu'agrandir le gouffre qui existe entre la classe politique et le peuple. Selon Gaël Kostic « *se conformer à la lecture technique de la Constitution sans prendre en*



©MICHEL EULER / AFP

compte les dynamiques politiques et sociales, conduit à alimenter la défiance des citoyens envers le pouvoir exécutif. » Ainsi, la décision de nommer Michel Barnier peut être vue comme un choix technique plutôt que comme une réponse aux préoccupations concrètes des citoyens Français. Cela ouvre de nouvelles interrogations quant au fonctionnement de la V^e République.

Les limites de la V^e République

Cette situation inédite démontre que la V^e République est repoussée dans ses retranchements. En effet, elle qui a été conçue en 1958 pour renforcer la stabilité politique et le pouvoir exécutif en réponse à l'instabilité de la IV^e, semble aujourd'hui montrer ses limites.

La scène politique a énormément évolué ces dernières années avec notamment un fort clivage et l'émergence de nouvelles forces. De fait, le système paraît de moins en moins en adéquation avec les problématiques actuelles. « *La V^e République est faite pour une bipolarisation de la vie politique, du moment où l'on est passé sur une*

tripolarisation, il y a effectivement un problème », explique le professeur Jean-Pierre Grandemange. Le modèle originel reposait sur deux grands blocs politiques, ce qui garantissait, jusqu'à présent, la formation de majorité stable. Or, aujourd'hui ce modèle bipolaire peut être remis en cause avec l'émergence de trois grandes forces : la gauche, le centre et l'extrême droite.

En outre, cette incapacité croissante à former des majorités stables révèle « *un problème plus profond lié à l'équilibre des forces politiques* », résume Séverine Nicot. Gouverner avec des partis comme LFI et le RN, peut compliquer davantage la gouvernance étant donné que ces forces remettent principalement en question le camp présidentiel et les partis traditionnels. Cette nouvelle tendance politique bouleverse le système en place et questionne sur sa capacité à s'adapter à une nouvelle société.

De plus, le système représentatif, qui favorise historiquement les grands partis, semble inadapté au paysage politique de plus en plus fragmenté

Le nouveau Premier ministre Michel Barnier et Emmanuel Macron lors du 56^e anniversaire du Salon international de l'Agriculture en 2019. Aujourd'hui, les relations risquent d'être davantage tendues entre les deux hommes politiques, à l'aube de la composition d'un nouveau gouvernement.

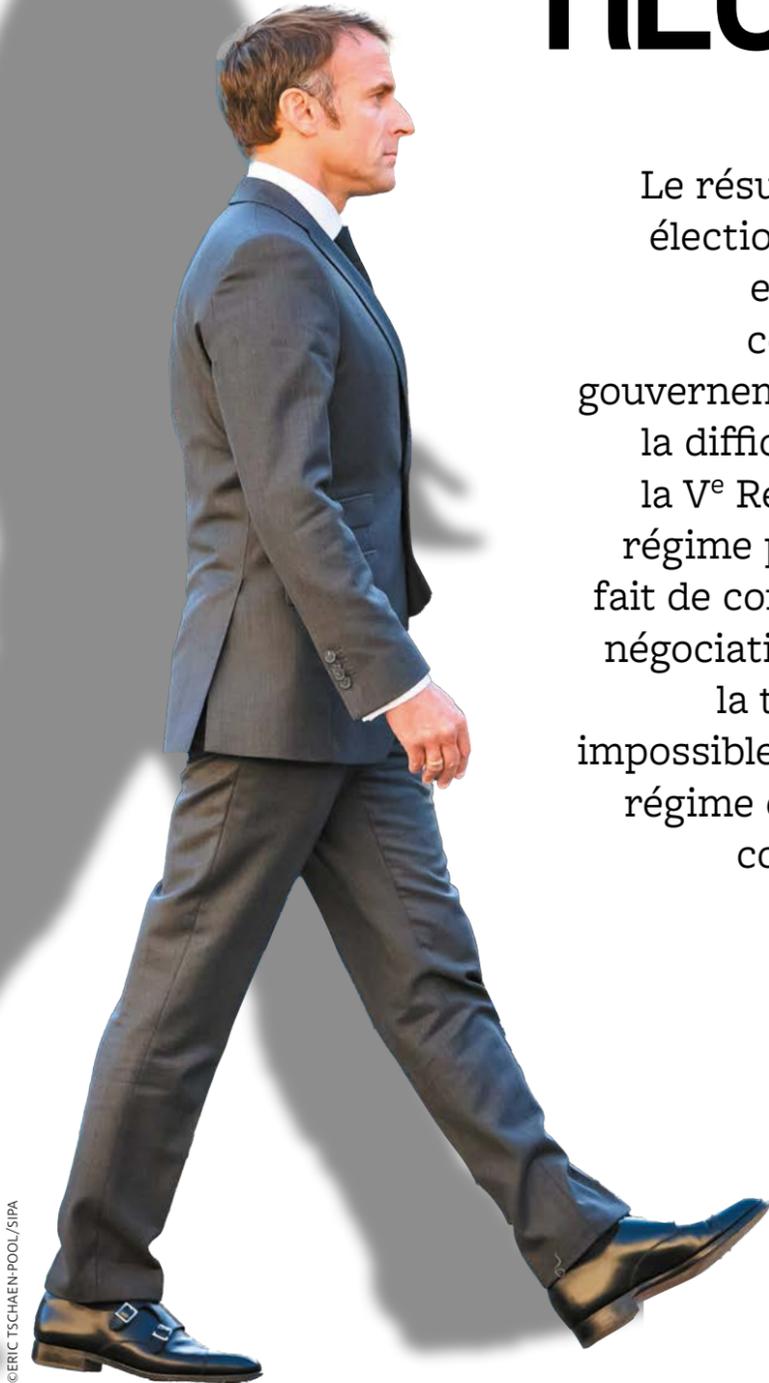
par l'émergence de nouveaux blocs. Séverine Nicot appuie ce propos en expliquant que « *le fonctionnement institutionnel de la V^e République est à questionner au motif, notamment, que notre système représentatif n'est, sans doute, plus en adéquation avec la réalité politique et démocratique de 2024.* » Ce système peut accentuer la crise de la représentativité ainsi alimenter la défiance à l'égard des institutions de la part des citoyens.

La V^e République fait face à une impasse et montre des signes de fatigue face à des évolutions et des partis politiques fragmentés. Le Président se retrouve aujourd'hui de plus en plus eseuilé face à cette situation inédite. La contrainte étant de composer avec une Assemblée morcelée et des citoyens divisés. ■



Le nouveau Premier ministre Michel Barnier sur le plateau de France 2.

©JULIE SEBADEKHA / AFP



LA CRISE DE RÉGIME

Le résultat inédit des élections législatives et la laborieuse composition du gouvernement montrent la difficulté d'adapter la V^e République à un régime parlementaire, fait de compromis et de négociations. Pourtant, la tâche n'est pas impossible. Analyse d'un régime complexifié au cours du temps.

ALICE DURAND

Depuis sa première élection, le président multiplie les références au mythe gaullien pour projeter l'image d'un Etat fort, d'une puissance mondiale et d'un chef incarnant l'autorité.

« *Ce mode opératoire insuffle une espèce d'onction divine qui exacerbe les passions, et la personnalisation du pouvoir.* »

ETIENNE GERNELLE, DIRECTEUR DU POINT

Rarement la Constitution de la V^e République aura autant fait parler d'elle. Pour la première fois de son histoire, l'absence de majorité parlementaire absolue comme relative place la France face à un mur. Il aura fallu plus d'un mois au pays pour constituer un Gouvernement de centre droit, fruit d'un compromis complexe entre Les Républicains (LR), le parti macroniste Renaissance, ses alliés Horizons et Modem et plusieurs petits partis comme l'UDI ou le Parti radical. Un Gouvernement de crise, en position de faiblesse à l'Assemblée nationale face aux fortes personnalités présidentiables de leur camp et des oppositions - déjà prêtes à la censure - qui montre les limites de notre régime politique selon Philippe Fabry, historien du droit et des Institutions. « *Notre régime est entièrement plébiscitaire et binaire. C'est simple, nos institutions ont détruit toute culture du compromis politique depuis le début de la V^e République.* »

Le régime français ne s'inscrit pas dans la logique institutionnelle de ses voisins européens : il en est une totale exception. Sur 50 pays, il fait partie des huit soumis au régime semi-présidentiel - comptez le Portugal et la Pologne - contrairement à l'écrasante majorité de démocraties parlementaires, dont font partie l'Allemagne, l'Italie et les pays scandinaves. Même dans des Républiques comme l'Italie, où le président de la République dispose de pouvoirs plus étendus que dans les monarchies, le rôle exécutif est le plus souvent confié au Premier ministre, chef du gouvernement, qui agit sous le contrôle du Parlement.

Un régime pensé par et pour le Général de Gaulle

Pour comprendre le système français, il faut se remettre dans le contexte de son instauration. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France rentre dans une phase de reconstruction économique, et cherche un pouvoir exécutif fort capable de relever les défis de l'époque. Malgré une IV^e République parlementaire ambitieuse, la

libération ne suffit pas à relégitimer un pouvoir démocratique instable qui verra 22 gouvernements se succéder en moins de 12 ans, et qui échouera à régler le problème de la guerre d'Algérie.

Dans les faits, la Constitution de 1958 vient alors sanctionner ce régime d'Assemblée. Le but du Général De Gaulle, rappelé au pouvoir par René Coty, est de sanctuariser le plus possible le pouvoir exécutif face à celui du Parlement. La « force de gouverner » y apparaît incompatible avec le maintien de la tradition parlementaire, trop divisée à ses yeux par le « régime des partis ». La promesse de la V^e République consiste ainsi à garantir la stabilité des institutions, quels que soient les circonstances et les aléas de la vie politique.

Mais pour l'historien du droit et des Institutions, accuser le parlementarisme pour ce qui n'était qu'une instabilité conjoncturelle est un véritable drame. « *Les choses se seraient stabilisées sans le problème particulier de la guerre d'Algérie. Les ministères de l'époque étaient plus stables que les gouvernements. Adolphe Cochery, ministre des postes et télégraphes est par exemple resté six ans, et a survécu à huit gouvernements.* »

Il est bien une erreur de croire que la IV^e République était dysfonctionnelle. C'est grâce à elle que seront permises de nombreuses avancées sociales (droit de vote pour les femmes, naissance de la sécurité sociale, réforme du travail), industrielles et technologiques - dont de nombreuses seront d'ailleurs partiellement attribuées à De Gaulle, que ce soit l'arme atomique, le développement de l'influence nucléaire en France ou même l'apparition d'Airbus. Initialement élu par un suffrage universel indirect, le président de la République n'était pas censé, comme c'est le cas aujourd'hui, incarner le cœur politique de nos institutions.

La révision constitutionnelle de 1962, qui instaurera l'élection du chef de l'État par suffrage universel direct, va considérablement modifier la pratique institutionnelle. La V^e République, à l'origine pensée pour trouver un équilibre, se trouve alors dévoyée par son inspirateur principal, selon Etienne Gernelle, directeur du *Point*. « *Ce mode opératoire insuffle une espèce d'onction divine qui exacerbe les passions, et la personnalisation du pouvoir. Je pense d'ailleurs que c'est un peu arrivé à Macron* », explique le journaliste.

Mais bien plus qu'un sentiment de supériorité, l'élection des présidents au suffrage universel a instauré l'idée que la légitimité démocratique découle du vote, et que les décisions prises à l'issue des élections doivent primer sur les autres formes d'expression populaire. Dans *La force de gouverner* (2015), l'historien et politiste Nicolas Rousselier explique ainsi que le cœur du problème tient dans le fait que le parlement ne participe plus à la souveraineté politique : « *Il n'exprime plus la volonté nationale, il n'est plus le lieu de la décision. Face à un gouvernement dont le chef politique est élu par le peuple, il devient très délicat de remplir son rôle de législateur et même de contrôleur d'ou pouvoir.* »

L'hyper-présidentialisation du système

Le débat sur la place prédominante du chef de l'Etat n'est pas nouveau. François Mitterrand dénonçait déjà il y a 60 ans la pratique du pouvoir personnel du Général de Gaulle dans son ouvrage *Le coup d'Etat permanent* (1964). Le débat fondamental sur la nature du régime de la V^e persistera jusqu'aux années 1990, grâce à la publication de *L'Absolutisme inefficace* de Jean-François Revel, mais s'éteindra avec la disparition progressive des générations de politiques qui avaient connu la IV^e République.

En 2000, l'instauration du quinquennat, sous le second mandat de Jacques Chirac présidentialise un peu plus le pouvoir, faisant désormais coïncider les mandats de présidents et de députés. De fait, le risque de cohabitation, très présent sous le régime de Mitterrand en 1986 et 1993 puis sous celui de Jacques Chirac en 1997, est désormais faible voire quasiment nul. Preuve à l'appui, la France n'a pas connu de nouvelle cohabitation depuis 2000. Le système devient de plus en plus binaire. Selon Philippe Fabry, l'inversion de l'élection législative et présidentielle s'inscrit dans la logique de l'élection du président de la république au suffrage universel : « *Il était inévitable que cette dégradation s'opère au fil du temps. Si on a voté pour le quinquennat, c'est qu'on s'est rendu compte que pendant les cohabitations, le système se trouvait bloqué : il ne fallait qu'un seul dirigeant. C'est une dérive directe de la mise en surplomb du président.* » L'exécutif fort est typique de la pensée de la V^e République. Elle a besoin de toujours trancher. « *Quand on demande aux gens de voter oui ou non, évidemment qu'on avance. Le problème est qu'on en oublie*

"Pour la réforme des retraites, au lieu de mettre six ans pour en discuter, on met désormais six mois, mais au bout d'un an, tout le monde veut l'abroger : personne n'y trouve son compte."

PHILIPPE FABRY, HISTORIEN DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

toute nuance, se désole Philippe Fabry. A partir du moment on a un pouvoir absolu, comme le Président actuellement, toutes les règles de respect mutuel entre les organes - en particulier entre le parlement et la présidence - s'étiolent. On se retrouve dans une crise institutionnelle, exactement comme celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. »

La culture du compromis, un mensonge français ?

Nombreux furent les billets ou chroniques relatant les limites institutionnelles de la V^e République au lendemain de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier. Nicolas Rousselier invitait en juillet dans les colonnes du Monde à « *jouer la carte parlementaire* », le vice-président de la région Normandie et Maire de Louviers, François-Xavier

Priollaud, dénonçait auprès de Ouest France un régime à « *bout de souffle* ». L'ancien ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, défendait enfin mi-septembre, dans une tribune publiée par La Croix, l'évolution de notre système politique vers une démocratie parlementaire à la proportionnelle, qui permettrait selon lui « *d'installer une vraie culture du compromis.* » L'avantage d'un régime parlementaire réside dans l'échange. « *On peut discuter pendant des années d'une question, mais ce temps*



De Napoléon à Macron, l'Élysée est progressivement devenu le lieu emblématique du pouvoir en France. Elle en est le QG depuis que le général de Gaulle s'y est installé en 1959

permet d'arriver à un consensus, et d'appliquer une loi qui ne sera pas décriée, explique Philippe Fabry. Pour la réforme des retraites, au lieu de mettre six ans pour en discuter, on met désormais six mois, mais au bout d'un an, tout le monde veut l'abroger : personne n'y trouve son compte. » En ce sens, le système institutionnel en place est selon l'historien en droit une « *anomalie historique, une régression à l'Ancien Régime. Or la caractéristique première des démocraties modernes est leur capacité à s'adapter aux compromis.* »

La question du compromis fait ironiquement débat sur la scène médiatique. Pour certains, les français sont « *allergiques au compromis politique* », comme le défendait Baptiste Gauthey, doctorant en histoire contemporaine fin juillet auprès du Point – et dont le directeur Etienne Gernelle est également adepte : « *Les français sont un peuple régicide. Ils veulent un roi, ils veulent lui couper la tête. Ils veulent les deux. La France est un pays de Carnaval. Le philosophe Allemand Peter Sloterdijk disait d'ailleurs dans une interview au Point qu'en France, la guillotine*

n'est jamais loin. » Une pensée pleine d'« *idioties* » selon l'historien des institutions. « *Cette vieille croyance fait partie du récit Gaulliste qu'on se répète depuis 60 ans, qui voudrait qu'on ait besoin d'un roi. Sous la III^e et la IV^e, et donc pendant 90 ans, on n'avait plus de Roi. On avait la culture du compromis, et tout se passait très bien.* »

Un homme dans l'ombre du Général

L'élection d'un parlement sans majorité, peu après la réélection d'Emmanuel Macron en 2022, laissait espérer une transition pacifique. En renonçant à la dissolution et en se retirant des instances exécutives quotidiennes, Emmanuel Macron aurait pu amorcer un tournant institutionnel vers une pratique politique plus conforme à l'esprit parlementaire de la première décennie de la III^e République. Or, le président a pris le parti inverse. En centralisant le pouvoir à travers des institutions technocratiques, en imposant des réformes contestées et en gérant les mouvements sociaux de manière répressive, il a emprunté le chemin de l'autoritarisme. « *Macron n'a pas changé la nature du régime semi-présidentiel, disons qu'il en a exacerbé les traits, analyse Etienne Gernelle. Par sa gestion solitaire, son « jupitérisme », et par une forme de nonchalance dans sa lenteur de prise*

de décision – comme si au fond, ça ne comptait pas. En ce sens, Revel en 92 décrivait parfaitement bien la Vème république, mais d'une certaine façon encore mieux la présidence Macron. Il était ministre de tout, voulait être ministre de tout. Ce qui est une dérive profonde du système. » Conséquence logique de ce choix à contresens de l'Histoire : le pays plonge progressivement dans une agitation sociale de plus en plus marquée. Et ce ne sont pas les 49-3 votés à répétition depuis deux ans - bien que fondés juridiquement - qui auront aidés à réparer les dysfonctionnements démocratiques. Il devrait peut-être être rappelé à Emmanuel Macron que la démocratie se pratique comme le consentement : si le peuple se rétracte, il est hors de question d'effectuer un passage en force. Elle n'est pas un simple mécanisme électoral ponctuel : elle implique un dialogue constant et un réajustement des politiques en fonction des évolutions de la société. Un pouvoir sourd aux revendications populaires finit irrémédiablement par fragiliser le lien démocratique. Au lendemain des élections législatives les plus électriques que la V^e République ait connues, et après la formation d'un gouvernement quasi-provisoire, se pose la question de savoir quel équilibre institutionnel perdurera. Pour Philippe Fabry, un État-nation aussi mûr que la France, plus âgé que la plupart de ses voisins, hormis l'Angleterre, ne pourra pas supporter durablement un régime autoritaire. « *Le régime va tomber. Par nécessité historique, par incompatibilité avec la société française* », écrivait-il dans une tribune au Figaro en mars 2023. Auprès de Perspectives, il ajoute : « *Le fait qu'on se retrouve à nouveau, avec une opinion très divisée nous obligera à devoir faire des compromis.* » Pour Etienne Gernelle, il n'y a pour l'instant pas de solution viable : « *Pour le pays, c'est une tragédie.* » En 1988, François Mitterrand avait affirmé que les Institutions étaient dangereuses avant lui et qu'elles le redeviendraient après. On peut penser que le danger a été maîtrisé. Jusqu'à maintenant. ■



LES DÉPUTÉS DANS L'ATTENTE

À l'Assemblée nationale, l'atmosphère est suspendue, presque figée, alors que les députés attendent la formation du gouvernement de Michel Barnier. Nicole Dubré-Chirat, députée de la 6^e circonscription de Maine-et-Loire, témoigne de son quotidien pendant cette période très particulière.

TEXTE ET PHOTOGRAPHIES : CLAIRE VALENTIN



L,

Assemblée nationale est plongée dans une étrange léthargie. Les grands débats qui, d'habitude, animent l'hémicycle sont à l'arrêt, laissant derrière eux des bancs déserts, témoins d'une pause imprévue. Les quelques pas qui résonnent dans les couloirs sont furtifs, presque comme un écho d'une activité passée. La dissolution a figé la vie parlementaire. Pour la députée de la 6^e circonscription de Maine-et-Loire, Nicole Dubré-Chirat, cette attente n'est pas synonyme d'inaction.

La député du groupe d'Emmanuel Macron (Renaissance) semble imperceptible. Réélue pour un troisième mandat avec 66,32 % des voix, Nicole Dubré-Chirat est consciente de la responsabilité qui pèse sur ses épaules. « *Ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans l'hémicycle qu'on ne fait rien* », raconte-t-elle avec un sourire rassurant. Pour elle, cette pause est une occasion de renouer avec le terrain, de reprendre contact avec les électeurs de sa circonscription et de réaffirmer ce lien essentiel entre l' élu et ses concitoyens.

Le rôle d'un député français est de représenter les citoyens à l'Assemblée

Loi sur la fin de vie : va-t-elle arriver un jour ?

Un an et demi après le lancement de la Convention citoyenne, et six mois après le vote des premiers textes, la loi sur la fin de vie reste en suspens. Elle aurait pourtant pu devenir la grande réforme sociétale du second mandat d'Emmanuel Macron. Lancée le 9 décembre 2022 par le Conseil économique, social et environnemental (Cese), la Convention citoyenne a réuni, pendant neuf week-ends, 180 citoyens tirés au sort pour réfléchir et débattre sur des sujets délicats comme l'euthanasie, le suicide assisté et les soins palliatifs. Après avoir consulté des experts et mûrement débattu, ces citoyens ont rendu, le 2 avril 2023, un rapport majoritairement favorable à une ouverture de l'euthanasie et du suicide assisté. Mais ils étaient sûrement loin de penser qu'un an et demi après, leur travail allait être bafoué.

Et pour cause, même si le 6 juin 2024, l'Assemblée nationale avait franchi une étape importante en adoptant, à 88 voix contre 50, l'article 5 du projet de loi sur la fin de vie, qui visait

à instaurer l'aide à mourir en France. « *Nous avons commencé à voter les premiers textes* », se souvient Nicole Dubré-Chirat, députée de Maine-et-Loire. La dissolution de l'Assemblée, survenue le 9 juin, a stoppé net ces avancées. « *Je stresse de ne pas reprendre* », confie la députée, inquiète du retard accumulé sur cette réforme. « *C'est l'une des rares réformes qui fait consensus entre tous les groupes politiques* », note-t-elle. Malgré l'arrêt des travaux, l'élan n'est pas totalement éteint. Olivier Falorni, député Modem et rapporteur du projet de loi, a déposé le 19 juillet la première proposition de loi de la 17^e législature, reprenant intégralement le texte adopté en commission avant la dissolution. « *Ce texte vise à poursuivre le chemin brutalement interrompu par la dissolution* », a-t-il annoncé sur X. Il reste désormais à attendre la formation du nouveau gouvernement pour que ce projet de loi, puisse à nouveau être une priorité.

nationale et de participer à l'élaboration des lois. Élu pour un mandat de cinq ans, le député débat et vote sur les projets de loi présentés par le gouvernement ou issus d'initiatives parlementaires. Il peut également proposer des amendements pour modifier ou enrichir les textes législatifs. En parallèle, les députés contrôlent l'action du gouvernement en posant des questions, en participant à des commissions d'enquête, ou en déposant des motions. Ils sont aussi les porte-parole de leur circonscription, défendant les intérêts locaux à Paris tout en restant à l'écoute de leurs électeurs. Ce double rôle, législatif et représentatif, fait des députés des acteurs clés de la démocratie parlementaire française.

« La dissolution a rebattu les cartes »

Cette suspension législative est lourde de conséquences. Les dossiers s'entassent dans les bureaux, quelques réunions sont maintenues, mais tout reste en attente. « *On est dans un moment suspendu, mais ça ne veut pas dire qu'on reste inactifs* », assure-t-elle. Depuis son bureau à l'Assemblée,

SANS GOUVERNEMENT, TOUT EST BLOQUÉ

entourée de son collaborateur, Nicole Dubré-Chirat continue de travailler. Les échanges téléphoniques et les dossiers sont travaillés. « *Les commissions et les réunions publiques se poursuivent. On doit avancer, même si la dissolution a rebattu les cartes*. » Nicole Dubré-Chirat se consacre particulièrement à deux projets qui lui tiennent à cœur : la loi sur la fin de vie et celle sur les urgences psychiatriques. La dissolution a mis un coup d'arrêt à ces projets de loi. « *On a des mois de retard. Tout est bloqué alors que ces deux réformes sont essentielles pour les français*. »

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron le 9 juin 2024, la France se trouve dans une situation inédite. Alors que les députés ont été réélus, la formation d'un nouveau gouvernement tarde à

se concrétiser. Bien que Michel Barnier ait été nommé Premier ministre, il n'a toujours pas formé son gouvernement.

« Les doutes persistent »

L'hémicycle reste en suspens. « *Quel cap sera donné par le futur gouvernement de Michel Barnier ? Comment gérer une période aussi inédite, où tout semble au ralenti ?* » Ces questions tourmentent la députée comme beaucoup d'autres élus. « *Les doutes persistent. La dissolution a créé une situation inédite, mais on doit se tenir prêts pour le moment où le gouvernement sera formé*. »

Licenciés en direct par le président de la République, c'est ainsi que Nicole Dubré-Chirat résume la situation des parlementaires après la dissolution surprise. Comme les 2 000 collaborateurs, toutes couleurs politiques confondues, ses assistants ont été licenciés d'un coup, interrompant brutalement leur mission.

« *Moi aussi, j'étais dans mon canapé lors de l'annonce* », raconte la députée, qui partage le choc ressenti par son équipe. Si la sidération a dominé les premières heures, la réalité administrative les a rapidement rattrapés. « *Dès le lendemain, nous avons dû nous lancer dans une course contre la montre* » pour annuler les rendez-vous, clôturer les comptes, résilier les baux des permanences parlementaires, tout en se préparant, pour beaucoup, à une nouvelle campagne électorale.

Dehors, à quelques pas des portes de l'Assemblée, l'atmosphère est bien différente. Une mer de journalistes attend, prête à capter la moindre information, le moindre signe d'une avancée. Les rumeurs et spéculations vont bon train, mais aucun nom, aucune annonce ne vient éclaircir la composition du prochain gouvernement. « *Je ne sais pas beaucoup plus de choses qu'eux* », commente la députée en passant devant les caméras. Les élus savent que des compromis devront être faits et que les priorités du futur gouvernement vont redistribuer les cartes. ■

Le travail législatif en temps normal

La procédure législative comporte trois étapes principales : le dépôt du texte, son examen par le Parlement, et sa promulgation par le président de la République. Le texte passe entre l'Assemblée nationale et le Sénat, un processus appelé « navette », pour parvenir à un consensus. Si les deux chambres ne parviennent pas à un accord, une commission mixte paritaire peut être convoquée pour rédiger un compromis.

En cas d'échec, l'Assemblée nationale a le dernier mot. Une fois adopté, le texte est transmis pour promulgation. Toutefois, celle-ci peut être retardée si le Conseil constitutionnel est saisi pour vérifier la conformité du texte à la Constitution, voire annulée s'il juge inconstitutionnel. De manière exceptionnelle, le président de la République peut également demander une nouvelle délibération, ce qui retarde le processus.



Nicole Dubré-Chirat dans l'un des salons de l'Assemblée nationale.

60,7%

c'est la participation record des Français au premier tour des élections législatives anticipées. Il est certain que ce scrutin revêt un caractère historique. Le nombre d'électeurs n'a jamais été aussi haut depuis les législatives de 1997, qui avaient porté la gauche au pouvoir. Emmanuel Rivière, politologue, met en exergue la réunification de trois moteurs à l'augmentation de ce taux de vote : l'enjeu exceptionnel des élections, l'envie et la peur. Ces chiffres démontrent un point de rupture. Les Français ont visiblement besoin de changement. Emmanuel Rivière, analyse que « *le résultat est le témoin que, contre toute attente, les Français savent s'informer et sont plus affûtés plus que jamais.* » La dissolution de l'Assemblée nationale fait l'effet d'une bombe dans le paysage de l'information. Les jours qui suivent le 9 juin 2024, les médias font face à des audiences historiques. L'alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM) relève un intérêt record des Français pour l'actualité. Le quotidien *Le Monde* connaît une flambée de ses audiences web de 128 %, suivi de *France Info* (+ 79%). À la télévision, *CNews* augmente ses audiences de 59% et sa chaîne concurrente *BFMTV* de + 52 %.

De la création du Nouveau Front Populaire à gauche à la sortie d'Eric Ciotti des Républicains à droite, l'importance de l'actualité politique jusqu'au premier tour des législatives est propice à un intérêt accru du citoyen. Or, ces dernières années les chiffres révèlent un désintérêt lié à une véritable défiance à l'égard de la politique. Selon une enquête de février 2024 du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), au moins deux tiers des personnes interrogées jugent que les politiques sont essentiellement préoccupés par leurs intérêts personnels. L'obsession pour les dirigeants de parti d'émerger à tout prix dans le paysage médiatique tend à exaspérer les électeurs.

La récupération systématique du fait d'actualité est un symptôme de cette quête permanente du projecteur. « *Aujourd'hui on est assez accoutumé à une réponse presque instantanée à tout ce qui se passe, note Emmanuel Rivière. Il existe une véritable déconnexion entre les paroles des élus et la réalité. Une dictature de l'actualité qui pousse à saisir toute occasion de parole et à annoncer des promesses.* » Pour Hervé Saulignac, député socialiste de l'Ardèche, il n'est certainement pas interdit à un élu de « *s'emparer avec honnêteté* » d'un fait d'actualité. On peut considérer qu'il est tout à fait légitime pour un militant de donner du sens à un événement par le prisme de son programme. Il est d'autant plus normal pour une personne qui a été élue de s'interroger sur la question pour réfléchir à des solutions. « Il

décisions mûrement réfléchies et de s'extraire de cette confusion sociale qui née souvent d'un fait d'actualité. Ces élus s'éloignent considérablement de la réalité de leur société. « *C'est vieux comme le monde, ça s'appelle la démagogie. Le problème c'est que de nos jours cette démagogie possède une caisse de résonance sans précédent : les médias de flux et les réseaux* », déplore le député. Il est ainsi rapidement possible d'avoir cette impression que les figures politiques racontent toujours la même chose que cela ne change rien. « *Ce qui est pire, c'est lorsqu'ils nous croient assez bête pour y croire* », note Emmanuel Rivière. Le danger réside dans cette rupture du lien entre un élu et son électeur. On se retrouve avec des figures hors-sols, qui se décrédibilisent auprès des citoyens des Français. Si le gage de confiance disparaît, c'est à ce moment-là que la démocratie est mise en péril.

L'hypermédiatisation de la vie politique et l'avènement des réseaux sociaux ont exacerbé cette tendance à l'obsession médiatique. L'instantanéité des médias de flux, en tant qu'accélérateurs de la controverse poussent constamment les élus à réagir. La place qu'a pris le « *facteur audience* » depuis la naissance de Médiamétrie en 1985 a véritablement changé la donne. Alors que les prises de paroles se multiplient, le politique est partout, tout le temps. « *C'est comme la dévaluation monétaire, s'amuse le politologue Emmanuel Rivière, s'il y a beaucoup plus d'expositions du politique avec peu de résultats existants, il perd automatiquement de la valeur* ».

Cette course à l'audimat bouleverse la hiérarchisation de l'information. Dès lors que l'élu prend la parole, il institutionnalise cette information, donc le système se nourrit de lui-même. Ainsi, un buzz sur X est susceptible d'être propulsé (légitimement ou non) en première place pour avoir un statut au journal de 20h. La principale crainte des médias d'actualités demeure de passer à côté de quelque chose qui va être favorable au concurrent. Les médias d'information continue basent ainsi leur système économique sur la production d'images et de propos. Le phénomène s'apparente à « une

« **C'est vieux comme le monde, ça s'appelle la démagogie** » »

est parfois obligé de s'exprimer à la suite d'un événement qui a suscité le choc et l'émotion au sein de la société civile », ajoute le député. À la suite des attentats du 13 novembre, les mots de François Hollande lui avaient permis d'exploser sa côte de popularité de 22 points en France, selon le tableau de bord réalisé par l'IFOP et publié le mardi 1er décembre 2015.

À l'inverse, le député Hervé Saulignac rejette tout discours « *assez pernicieux* » qui consiste à dire que le personnage politique « *dispose des clefs en main pour répondre à la paix sociale* ». Une approche qu'il considère « *très populiste et surtout mensongère* ». Promettre des solutions miracles reste en effet paradoxal au regard de la nature de la profession d'un élu.

« *C'est tout l'inverse* », fustige Hervé Saulignac. Pour produire une avancée, le politique a besoin de prendre des

S'exposer à tout prix

Les Français ont montré un intérêt exceptionnel aux élections législatives. Cette mobilisation inédite reflète un besoin de changement profond du paysage politique. Toutefois, cette saturation médiatique, exacerbée par les réseaux sociaux, banalise le discours politique, éloignant les électeurs des véritables enjeux politiques. LUCIE VIANÈS

Les médias jouent un rôle principal au sein du monde politique dans lequel ils peuvent surjouer les différences et les clivages.

grande lessiveuse», pour Anthony Mansuy, journaliste pour le magazine Society, « qui a besoin en permanence de créer de l'attention, des clivages et de l'audience ». Il devient difficile pour un politique d'émerger dans le monde médiatique sans avoir une personnalité saillante ou spectaculaire.

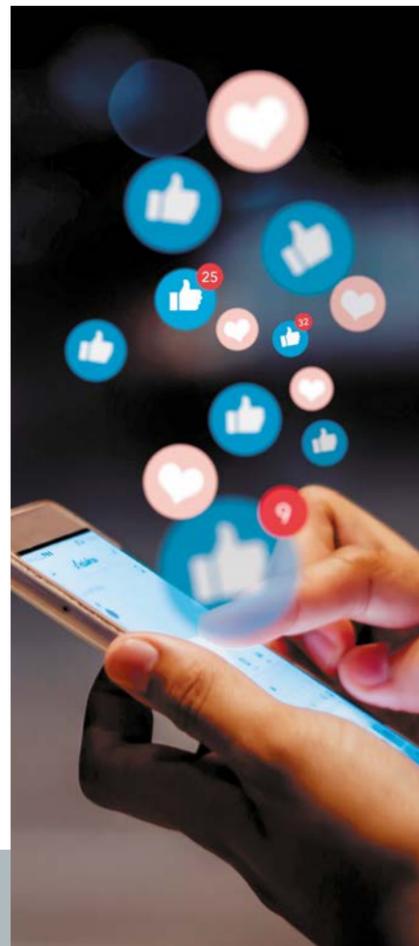
Anthony Mansuy évoque la période électorale comme un « champ de bataille pour s'accaparer les sujets présents dans la sphère médiatique », « une guerre culturelle que se font les partis et les organes politiques pour récupérer l'attention et l'adhésion des électeurs ». Cela nécessite de la part des élus une certaine forme de manipulation de l'information. Créer une réalité qui leur est bénéfique.

Les médias jouent un rôle principal dans lequel ils peuvent surjouer les différences et les clivages. Le danger apparaît lorsque le débat public est invité sans arrêt à débattre des avis politiques. Dans un interview donné à *Public Sénat*, le politologue Bruno Cautrès parle de « polarisation

affective ». Il devient plus facile de « rester dans des boucles d'informations suggérées par algorithmes ou qui apparaissent sur Google, qui sont le reflet de l'historique de nos recherches. Cela fige les gens dans une représentation binaire », analyse-t-il.

Selon des chiffres du site de Vie Publique, les Français utilisent au moins huit canaux différents pour s'informer. A l'heure de la prolifération des formats web, Youtube, ou encore Podcast, les Français disposent des outils nécessaires pour mieux s'informer. Seulement, ils sont noyés dans une masse d'information qui nécessite un discernement suffisant pour ne pas se perdre. « Cela demande une éducation aux médias. C'est en amont que le problème se joue », affirme Anthony Mansuy. ■

En bas à gauche, Olivier Véran face aux journalistes dans le village de Crépol en 2023. En haut à droite, l'avènement des réseaux sociaux exacerbent cette tendance à l'obsession médiatique.



© ISTOCK



© SIPA PRESS

L'EXPLOITATION POLITIQUE DU FAITS DIVERS

L'instrumentalisation répétée du fait divers à des fins politiques poussent régulièrement des instituts de recherches comme l'Insee et le Centre d'observation de la société, à rendre des rapports sur la hausse de la violence ou l'insécurité en France. Le 19 novembre 2023, Thomas Perotto est assassiné à la sortie d'un bal de village à Crépol dans la Drôme.

Des réactions de plus en plus affirmées de l'extrême droite mettent alors en relation la ponctualité du meurtre à la manifestation de l'immigration dans l'Hexagone. Une récupération déformante qui a « toujours existé », selon Christophe Cornevin, journaliste police-justice au Figaro, seulement « amplifié par notre système médiatique ». Ce sont des événements qui provoquent une émotion chez les électeurs, touche souvent à l'atteinte à la personne, à l'intime.

À l'approche du premier tour des élections présidentielles de 2002, Paul Voise est violemment agressé chez lui à Orléans. Le lendemain, la chaîne LCI passe 19 fois le sujet dans la journée. Les images du visage tuméfié du retraité provoquent une vague d'indignation en France. Trois jours plus tard, le candidat socialiste Lionel Jospin est devancé par le candidat du Front National, Jean- Marie Le Pen. Robert Namias, directeur de l'information au moment des faits, avouera quelques années plus tard que le traitement médiatique de l'affaire par TF1 relevait de la faute.



Faire de vos singularités
une réussite commune

ÉCOLES | ALTERNANCE | FORMATION CONTINUE | INSERTION INCLUSION | ORIENTATION



www.igensia-education.fr



L'ÉCOLE ...

PILIER EN RUINE DE LA RÉPUBLIQUE

© MATHILDE VINCENUX/RADIOFRANCE

Lundi 26 août, une semaine avant la rentrée, Sarah finalise les derniers préparatifs. Dans sa salle de classe d'une école primaire de Saint-Étienne, sa directrice lui annonce la nouvelle : Après deux mois de vacances durant lesquels l'institutrice de 29 ans a organisé son programme pour sa classe de CP et CE1, elle devra finalement s'occuper d'une classe de grande section de maternelle et de CE1. Ce changement inopiné seul, n'aurait pas chagriné Sarah, mais pour accueillir les jeunes enfants, c'est le local poubelle de l'école, qui, après quelques travaux d'aménagements, fera office de salle de classe.

Sarah enseigne dans un établissement REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) réparti en deux écoles, maternelle et élémentaire. Pour joindre les deux bâtiments, il faut passer par la rue. Quand la directrice lui apprend la nouvelle, Sarah se remémore les bruits de couloirs de la fin de l'année dernière. Courant mai-juin, dans l'école maternelle qui suit un programme d'effectif réduit, l'ouverture d'une quatrième classe de grande section est à l'ordre du jour. L'école manque de place, il faut donc trouver un nouveau lieu pour la classe supplémentaire. Une fois le vide-ordure aménagé, tout est prêt pour la rentrée.

Bonne nouvelle, après passage de l'inspecteur, le local poubelle est jugé trop étroit et pas aux normes pour une capacité d'accueil de 15 élèves. Sarah est donc obligée d'accueillir ses nouveaux élèves dans la salle des profs de l'école primaire. Stressée à l'annonce de sa directrice, l'institutrice est dans l'incapacité de réaliser un nouveau programme en une semaine. Mais ce sont les mauvaises conditions d'accueil de sa nouvelle classe qui la désolent. Les chaises et les tables sont trop hautes, les toilettes et les robinets également. Des enfants de 4 ans sont accueillis dans une structure conçue pour des élèves

Emmanuel Macron a lancé son plan « Marseille en grand » en 2021, pour rénover les établissements scolaires. Dans cette école primaire du 3^e arrondissement, les travaux se font encore attendre.

En cette rentrée 2024, l'Éducation nationale est de nouveau frappée par une pénurie de professeurs, des milliers de postes non pourvus et des conditions d'accueil indignes. La faute à une négligence constante de la part des différents gouvernements depuis des décennies. L'école ne tient plus debout et sans changement radical, son avenir s'annonce chaotique. **TIBOR TURPIN**

âgés d'environ quatre ans de plus. Les récréations ne sont pas communes aux deux bâtiments, et les petits sont donc privés d'amis du même âge.

« On nous prend pour des imbéciles, la bienveillance envers les élèves doit être prônée, hors, on n'accueille pas des enfants dans des conditions pareilles », proteste l'institutrice. L'Éducation nationale, magnanime, lui accorde un sursis de trois semaines avant de prendre ses fonctions à la tête de sa grande section, en espérant que les

effectifs de l'école se réduisent. Dans les réseaux d'éducation prioritaire, de nombreux élèves changent d'établissement pendant les vacances. « On a beaucoup d'enfants en foyer ou d'enfants de demandeurs d'asile qui doivent régulièrement déménager », confie l'enseignante.

En attendant, l'inspection a déployé un « moyen supplémentaire humain » (traduction : un instituteur contractuel) pour prendre en charge la grande section destinée à Sarah. D'ici fin

LES ÉTABLISSEMENTS REP

Les Réseaux d'Éducation Prioritaire regroupent des écoles et collèges situés dans des zones socialement et économiquement défavorisées. L'objectif est de réduire les inégalités scolaires en renforçant les moyens humains et financiers pour ces établissements, où les élèves sont le plus souvent en difficulté. Les enseignants y bénéficient de primes et d'allègements de service, mais le manque chronique de personnel et les classes surchargées limitent souvent l'efficacité de ces dispositifs, malgré des objectifs ambitieux pour l'égalité des chances.



© GUILLAUME SOUVENT/AFP

septembre, si l'effectif de la classe diminue, jusqu'à 12 ou 11 enfants, le local poubelle transformé en salle de classe sera utilisé par l'instituteur remplaçant. Sinon c'est Sarah qui devra s'occuper d'eux dans la salle des professeurs inadaptée.

1 professeur absent dans 56 % du secondaire le jour de la rentrée

À la rentrée 2024, l'Éducation nationale fait face à un déficit alarmant de personnel, avec 3120 postes non pourvus au concours de recrutement. Dans des académies comme Créteil et Versailles, plus de 1500 classes manquent d'enseignants titulaires. Pour combler ces vides, près de 50 000 contractuels ont été recrutés, représentant désormais 12 % du corps enseignant dans le public. Cette précarité fait suite à un métier de moins en moins attractif et fragilisé par des décisions politiques ubuesques. Le nombre d'inscrits au CAPES (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire) est en chute libre : en 2024, seuls 24 000 candidats se sont présentés, contre 35 000 en 2013, soit une baisse de 30 %. Autre exemple symptomatique, le

concours de mathématiques n'a attiré que 816 candidats pour 1 035 postes ouverts. Un comble pour une matière majeure. Ce désintérêt s'explique par des salaires peu attractifs et des conditions de travail de plus en plus décourageantes, notamment en zone prioritaire.

Dans l'Éducation nationale, la responsabilité est diluée. Les directeurs d'école, souvent interpellés par les parents, ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants puisque ces derniers dépendent des inspecteurs. Sauf qu'avec 3 716 inspecteurs pour

825 398 enseignants titulaires sur tout le territoire, ils disposent de moins d'une demi-journée par an pour se rencontrer. Ce manque d'encadrement et de suivi complique l'évaluation et l'accompagnement des professeurs. Donc à une désorganisation croissante du système éducatif.

Comment en est-on arrivé là ?

La fermeture des IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) en 2013, mise en place sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a marqué un tournant dans la formation des enseignants en France. Ces

Le premier ministre, Gabriel Attal et la ministre de l'éducation, Nicole Belloubet, en visite dans une école primaire de Chartres le 14 mars 2024.

établissements, créés en 1990, offraient une formation pratique et pédagogique sur trois ans, essentielle pour préparer les futurs enseignants au terrain. Ils ont été remplacés par les ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation), puis les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), deux années de formation chacune. Malheureusement le lien entre la théorie et la pratique s'est affaibli, accentuant le décalage entre l'enseignement universitaire et la formation pédagogique, indispensable pour prendre en charge une classe d'école élémentaire.

Cette réforme a eu des conséquences directes sur la préparation des enseignants, notamment en termes d'accompagnement sur le terrain. Alors que les IUFM accordaient de l'importance aux stages pratiques dès la première année, les nouveaux dispositifs sont recentrés sur la théorie, réduisant les opportunités de mise en situation réelle. Cela a généré un sentiment de frustration chez les jeunes professeurs, souvent démunis face aux défis du quotidien scolaire, et sans préparation suffisante à la gestion de classe, ou à la diversité des élèves.

La sociologue Marie Duru-Bellat, autrice de *L'École peut-elle sauver la démocratie ?*, stigmatise ce qui serait, selon elle, à l'origine de la baisse des savoirs. « On a voulu augmenter le chiffre des étudiants diplômés, en laissant passer dans des classes supérieures des élèves qui auparavant n'auraient pas eu le niveau, analyse-t-elle. Il y a eu une politique très active pour que les gens aillent plus facilement au lycée. Mais faire réussir la totalité des étudiants est une tâche bien plus difficile que d'éviter systématiquement les redoublements. »

D'après ses différentes études, la chercheuse à l'Observatoire sociologique du changement, regrette le manque d'accompagnement pédagogique auprès des jeunes élèves

avant l'épreuve du brevet : « Ce n'est pas de la faute des élèves si en fin de troisième, ils n'ont pas le niveau. Il ne faut pas attendre ce moment-là pour les évaluer. Il y a déjà des lacunes qui se sont déjà accumulées. »

« L'école recrute ses hussards noirs en job dating »

« La pédagogie, la tenue de classe, ça ne fonctionne pas en un claquement de doigts. Ça ne s'apprend pas juste en ayant fait des longues études », indique Abdelkrim Mesbahi, fraîchement élu directeur national de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves). L'apprentissage de la pédagogie au collège est crucial pour les enseignants. Cette période

conditions d'entrée dans le métier. Ce manque de formation concrète est aujourd'hui pointé comme l'une des causes de la pénurie d'enseignants et de la baisse des vocations dans l'Éducation nationale.

« L'école, pilier de la République, recrute ses hussards noirs en job dating », alerte François Ruffin à l'Assemblée nationale en 2023. Face à la pénurie d'enseignants, illustrée par une baisse du nombre d'inscrits au concours

Le collectif des parents d'élèves du 19^e arrondissement de Paris affiche leur mécontentement en affichant leur colère sur la grille de l'école élémentaire Goubet.



© DR/LES PARENTS DU 19ÈME

de développement est marquée par des changements psychologiques et sociaux profonds. Comprendre ces transformations permet aux professeurs d'adapter leurs méthodes, de créer un environnement d'apprentissage bienveillant et d'établir un lien de confiance avec leurs élèves.

« Il y a une quinzaine d'années, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a fermé les IUFM. Depuis, on en subit les conséquences », rappelle le syndicaliste. L'absence de formation pratique solide a été perçue comme une dévalorisation du rôle de l'enseignant. De plus, le passage aux masters a allongé le parcours sans offrir de meilleures

du CAPES, les établissements sont contraints de recruter en urgence. Des initiatives comme les « job datings », où des enseignants sont embauchés après de courts entretiens, se multiplient. Si ces recrutements permettent de combler les classes, ils soulèvent des inquiétudes sur la qualité de la formation proposée. « C'est une profession noble, clame Abdelkrim Mesbahi, ça ne doit pas être un métier où l'on recrute les gens en 15 minutes. »

« Faire pression sur le ministre, quand il y en a un »

Pour soutenir des enseignants en difficulté et des familles d'élèves démunis en cette rentrée, la FCPE intervient

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'inspecteur est un rouage essentiel du système. Il veille à l'application des programmes et à l'évaluation des enseignants en continu. Trop rares, ces inspecteurs ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions, ils peinent à assurer un suivi de proximité, laissant enseignants et établissements parfois livrés à eux-mêmes. Alors que l'éducation nationale se veut ambitieuse, la pénurie de ces agents clés entrave la mise en place d'un accompagnement pédagogique de qualité.

directement sur le terrain. L'institution, qui compte 280 000 parents adhérents, a des objectifs clairs : défendre l'école publique, recueillir les plaintes et les transmettre au gouvernement. « Notre rôle, c'est de faire pression sur le ministre, quand il y en a un, pour améliorer la situation », déclare son président, qui connaît le milieu depuis plus de 22 ans.

Depuis le 2 septembre 2024, la FCPE mène un tour de France pour sensibiliser aux problématiques qui impactent les familles, notamment le manque d'enseignants et les inégalités territoriales. Au départ de Bondy, en Seine-Saint-Denis, rectorat particulièrement touché par le phénomène, ce périple vise à rencontrer les parents, enseignants, et élus locaux afin de faire remonter leurs

préoccupations et mettre en lumière les dysfonctionnements du système éducatif. Chaque étape est l'occasion d'échanger sur des solutions concrètes pour améliorer la vie scolaire des élèves.

Ce tour de France est une opportunité pour la FCPE de renforcer sa visibilité et son influence sur les politiques éducatives. L'année dernière, la fédération est arrivée en tête des élections des parents d'élèves en comptabilisant 47,2% des suffrages dans le premier (écoles maternelles et élémentaires) et second degré (collèges et lycées). En allant à la rencontre des acteurs locaux, elle ambitionne de créer un mouvement citoyen autour de l'école publique et de mobiliser les familles autour de questions comme la précarité scolaire ou les conditions matérielles des établissements. « Ce que l'on espère, c'est obtenir une Convention citoyenne pour l'éducation, semblable à celle sur le climat, propose le directeur de la fédération. Il faut interroger les citoyens sur la vision de l'école. »

Début septembre, la FCPE a pu se réjouir d'une petite, mais symbolique victoire. Face à la grogne des syndicats enseignants et les mobilisations citoyennes, le gouvernement a mis en suspens sa réforme du brevet et a préféré la reporter à la rentrée 2025. Elle prévoyait notamment de rendre le brevet obligatoire pour le passage en Seconde. Ce changement faisait partie des grandes annonces de Gabriel Attal lors de son passage à la tête du Ministère de l'Éducation nationale et de son « choc des savoirs ».

Plus de profs, mieux payés et mieux formés

Pour revaloriser le métier, plusieurs solutions concrètes doivent être envisagées, comme pour toutes les autres professions du service public. D'abord, une augmentation salariale significative, demande Abdelkrim Mesbahi : « Avec une meilleure rémunération, les enseignants qui sont déjà en poste seraient plus impliqués. » En début de carrière, un instituteur du premier degré et un professeur du second degré dans le public gagne environ 2 100 euros bruts par mois. Ce salaire reste en deçà de la moyenne européenne, contribuant à la désaffection pour le métier.

À Paris, le 10 février 2009, un jeune manifestant contre la fermeture des IUFM.



© FARFAHINE/FLICKR

Devant l'école primaire du 30 rue Manin dans le 19ème arrondissement de Paris, les parents d'élèves protestent, avec un collage, contre l'instauration du « choc des savoirs ».



© DR/LES PARENTS DU 19ÈME

Le mal-être au travail devient une réalité de plus en plus pesante pour les enseignants. Régulièrement en tête des professions les plus touchées par le burn-out, juste après les soignants, ils travaillent dans des conditions de plus en plus déplorables. En cause, une charge de travail qui dépasse largement les 18 heures de cours pour le secondaire et les 24 heures en primaire. En moyenne, un enseignant travaille 43 heures par semaine, entre préparation des cours, corrections, réunions et suivi des élèves, sans les moyens ni le soutien nécessaires pour accomplir leur mission correctement.

En règle générale, le respect de la profession correspond à un salaire élevé. La revalorisation de la profession ne doit d'ailleurs pas être seulement d'ordre économique. Chaque année, les enseignants sont contraints de subir

une nouvelle directive du Ministère. « Il y a l'expérimentation du téléphone et de l'uniforme. Deux énormes bêtises. L'année précédente, il s'agissait de l'abaya. Mais il y a eu 25 ou 26 cas sur 12 millions d'élèves (À la rentrée 2023, 67 élèves ont refusé de retirer leur tunique, NDLR). On agite des chiffons rouges, et pendant ce temps-là, on ne parle pas du fond », tonne le patron de la FCPE.

Face à cette situation catastrophique, Marie Duru-Bellat, spécialiste des problématiques liées à l'éducation, dresse un constat global : « La crise de recrutement des enseignants est mondiale, y compris dans des pays comme l'Allemagne ou les enseignants sont très bien payés. » Mais les conditions de travail en France sont selon elle exécrables : « Les règles de l'affectation sont incompréhensibles

à la sortie de la formation. La perspective d'être nommé à l'autre bout de la France décourage bon nombre de candidats. »

Bon courage à Anne Genetet qui succède à Nicole Belloubet (en poste pendant 7 mois), remplaçante de Amélie Oudéa-Castera (en poste pendant 28 jours), qui avait pris la place de Gabriel Attal (en poste pendant 5 mois), successeur de Pap Ndiaye (en poste pendant 1 an et 2 mois), héritier, lui, du travail de Jean-Michel Blanquer (en poste pendant 5 ans). Il ne suffit pas de repeindre les murs pour les réparer. Des profs supplémentaires, mieux formés, mieux payés, qui s'occupent de moins d'élèves par classe, voilà ce qu'il faut réellement pour sauver l'école publique. Ce n'est pas sorcier et tout le monde le sait. Sauf le Ministère visiblement. ■

« Ouvrir une école, c'est fermer une prison »

Généralement attribuée à Victor Hugo

Exit Dupond-Moretti, le célèbre avocat pénaliste, ministre de la Justice depuis juillet 2020, cède sa place à Didier Migaud.

YANIS BOUHADDANE

Une main tendue vers les magistrats. Ancien président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), D. Migaud est aux antipodes de son prédécesseur. Éric Dupond-Moretti, le plus médiatique des ministres, laisse derrière lui un héritage miné par des problèmes internes. Symptomatique de ces difficultés, le monde carcéral catalyse de nombreux débats politiques. Malgré la dissolution prononcée par Emmanuel Macron, le Sénat, conscient des grandes difficultés de ce secteur, poursuit ses travaux lors de ce long chaos gouvernemental. Le sénateur Louis Vogel (Les indépendants – République et territoires), rapporteur budgétaire pour avis « administration pénitentiaire », a lancé une série d'auditions dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2025. Ces dernières lui ont permis d'échanger avec des spécialistes de la question carcérale.

Le 25 juin dernier, en présence de Dominique Simonnot,

contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, et Matthieu Quinquis, président de l'Observatoire international des prisons, les sénateurs ont abordé les problématiques de l'administration pénitentiaire. Un bilan des difficultés auquel sera confronté le prochain garde des Sceaux. Cinq milliards d'euros en 2024 : pour la première fois de son histoire, le budget de l'administration pénitentiaire dépasse cette barre symbolique. Un montant historique qui résulte d'une augmentation des

crédits de 1,5% par rapport à 2023. Dominique Simonnot constate, depuis 2018, un taux de croissance de son budget supérieur à 5% et même à 7% depuis 2020. Pourtant, cette dynamique risque de s'enrayer dès 2025, avec l'annonce du déficit budgétaire de Bruno Le Maire. Malgré la hausse, la France a franchi, en mars dernier, le seuil historique des 74 000 personnes

détenues. Certes, une baisse importante avait été constatée pendant la crise du Covid-19. Mais depuis cette parenthèse sanitaire, la population détenue est en hausse constante.

Des plans et dispositifs en échec

À la suite de ses premières auditions, le sénateur Louis Vogel dresse plusieurs constats, selon lesquels les dispositifs existants ne sont pas satisfaisants pour pallier les problèmes liés à la surpopulation carcérale. Premier échec, le plan 15 000 – qui prévoit la construction des 15 000 places nettes d'ici 2027 – n'est pas la solution miracle. Il doit permettre de remédier à la vétusté des établissements actuels en permettant de déplacer les prisonniers et non

pas servir uniquement à accueillir de nouveaux détenus. En outre, les alternatives à la prison ne viennent pas se substituer à cette dernière, puisque les détenus ne peuvent pas forcément y prétendre. Le sénateur cite ainsi le rapport rendu en octobre 2023 par la Cour des comptes, qui constate que le profil des détenus tend de plus en plus à celui de multi-réitérants marqués par les précarités sociale, sanitaire et par des troubles mentaux. Cette situation s'explique par le délaissement total du secteur de la psychiatrie par l'État.

Autre défi pour D. Migaud : les mécanismes automatiques de sortie de prison ne sont pas satisfaisants. Ils font peser sur les services pénitentiaires une contrainte guidée par les chiffres au détriment des projets de réinsertions. Louis Vogel ajoute que la surpopulation a des incidences sur la qualité des conditions d'incarcération, mais elle perturbe aussi la réinsertion des détenus. Elle empêche l'accès au travail, aux activités, tous les dispositifs sont submergés et ne servent plus à ceux pourquoi ils avaient été pensés, comme les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). Dominique Simonnot complète ce constat : « en Allemagne, 70 % des détenus travaillent, contre 28 % en France seulement ».

De plus, de nombreuses prisons sont mal adaptées pour accueillir des détenus atteints de problèmes psychiatriques. Or, 80 % des violences sont le fait de détenus atteints de pathologie.

Cette proportion importante s'explique par des examens psychologiques express,

Les nouvelles cellules se multiplient grâce au plan 15 000, pourtant, ce projet annoncé sur le papier comme la solution miracle questionne et tarde à faire ses preuves.

selon Dominique Simonnot. Matthieu Quinquis ajoute que « l'on ne peut pas transformer la prison en hôpital. On les place donc en cellule mais elle est elle-même un facteur de cette pathologie. » L'escalade de la violence s'explique aussi par le matériel mis à la disposition des agents pénitentiaires. « La première violence est l'arsenal de la défense », assure le président de l'OIP. Équiper lourdement les agents participe à créer un climat où la confiance n'existe pas, le quotidien de l'ensemble des détenus se trouve ainsi impacté.

Des solutions contestées

Si la construction de nouveaux établissements semble une solution obligatoire pour remédier à cette surpopulation, Matthieu Quinquis se montre plus critique : « plus on construit de prison, plus on incarcère ». En revanche, l'ensemble des acteurs consultés privilégient une refonte de la réponse pénale, estimant qu'il y a « un durcissement » de cette dernière. Le président de l'OIP alerte notamment sur les chiffres de la comparution immédiate, « porte d'entrée principale » de la prison selon lui. Elle représente 40 % des entrées en détention et se déploie de plus en plus dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024. En parallèle, il faut aussi repenser le rôle des agents pénitentiaires, accordant ainsi une place importante à ceux qui sont les plus proches du terrain. Dans ce nouveau gouvernement, Didier Migaud, seule caution de gauche, se retrouve face à un immense chantier. Le Sénat a posé les premières pierres, au tour du pouvoir exécutif de bâtir un nouvel édifice carcéral. Pour cela de nombreuses solutions existent, selon Louis Vogel : « Il faut traiter la question pénitentiaire dans sa globalité, car le monde carcéral est le bout d'une chaîne qui démarre dès le procès pénal. » ■

SPORTS

UNE GOUVERNANCE

DANS LE FLOU

Le 12 septembre dernier, la commission d'enquête sénatoriale sur la financiarisation du football s'est déplacée au siège de la ligue.

Les sénateurs avaient pointé du doigt un train de vie indécent des dirigeants au vu de la situation financière des clubs. Un nouveau scandale qui pose une question essentielle : où va l'argent public destiné à la pratique sportive ?

THÉO CHEVALLIER

La France est la nation qui consacre le plus de financement au sport comparé aux autres pays de l'UE. D'après une estimation de l'Observatoire de l'Économie du Sport, chaque année, ce sont près de 40 milliards d'euros qui sont investis en financement public, privés et spécifiques. Pourtant, entre les quelques 160 000 clubs sportifs, 119 fédérations, le ministère des sports, l'agence nationale du sport et les collectivités... difficile de voir clairement comment le gâteau est partagé.

Le sport occupe une place majeure dans la vie des Français. Selon le baromètre national des pratiques sportives de 2023, près de 60% des Français s'adonnent à une pratique sportive au moins une fois par semaine. Parfois vecteur d'ascension sociale, il est surtout un indicateur de rayonnement

d'un pays pendant les compétitions internationales. Alors si la France a brillé cet été aux jeux olympiques et paralympiques, pourquoi Teddy Riner et bon nombre de sportifs français se montrent sceptiques concernant la politique sportive française. Le judoka de 35 ans avait poussé un coup de gueule 5 mois avant l'événement, assurant que « *La France n'est pas un pays de sport* ».

Les sportifs ne sont pas les seuls à se montrer critique envers la gouvernance sportive française. En janvier dernier, une commission d'enquête sénatoriale avait pointé du doigt les fédérations sportives. Sa rapporteuse, Sabrina Sebaihi, à l'époque députée EELV, dénonçait des « *défaillances systémiques* » au sein des fédérations. Le rapport d'enquête de 250 pages fustige les rémunérations de

certains dirigeants jugées « *très élevées voire anormales* », notamment les 400 000 € de l'ancienne directrice générale de la Fédération de Tennis Amélie Oudéa-Castéra, aujourd'hui ministre démissionnaire des sports.

Plus récemment, c'est le siège de la ligue de football professionnelle (LFP) qui a été visé par un « *contrôle surprise* ». Après une quarantaine d'auditions, Michel Savin, sénateur LR et rapporteur de la commission, avait réclamé que la Ligue entame « *des réformes de fond sur sa gouvernance, son fonctionnement, sur sa transparence, sur son train de vie et sur les évolutions à mettre en place* ». En cause, le nouveau siège de l'institution, acquit pour 131 millions d'euros, ou encore la multiplication par trois du salaire de son président, Vincent Labrune, passant de 400 000

Le gouffre entre le monde amateur et professionnel continue de se creuser. Qui est responsable de la gouvernance sportive ? Censée protéger les intérêts de tous.

à 1.2 million d'euros bruts annuels. Fraichement réélu à la tête de la ligue, il s'est néanmoins engagé à réduire sa rémunération. Ces acteurs sont souvent mis en cause pour des soucis de transparence. Fin 2023, l'ex-ministre des sports Marie Georges Buffet dénonçait une forme « *d'entre-soi, d'absence de démocratie* ».

Un mille-feuille administratif

L'organisation du sport en France résulte d'un modèle plus que vieillissant, datant des années 60. L'arrivée des Jeux Olympiques de Paris motive une remise en question de la politique sportive. De cette réflexion, L'Agence Nationale du Sport (ANS) voit le jour en 2018. Son objectif principal est le

soutien des associations et le développement de la pratique sportive locale. Souvent comparée à un mille-feuille administratif, l'organisation du sport en France est calquée sur la géographie du pays. À chaque échelle, un acteur est présent. Sur le plan national, c'est évidemment l'État qui est l'acteur majeur du sport. À travers le ministère des sports, il définit les grands objectifs, fixe le cadre juridique et veille au respect de l'intérêt général. Celui-ci délègue une partie de ses pouvoirs aux fédérations, chargées de l'organisation d'une pratique. L'ANS et les collectivités locales sont garantes de la pratique amateur et du développement

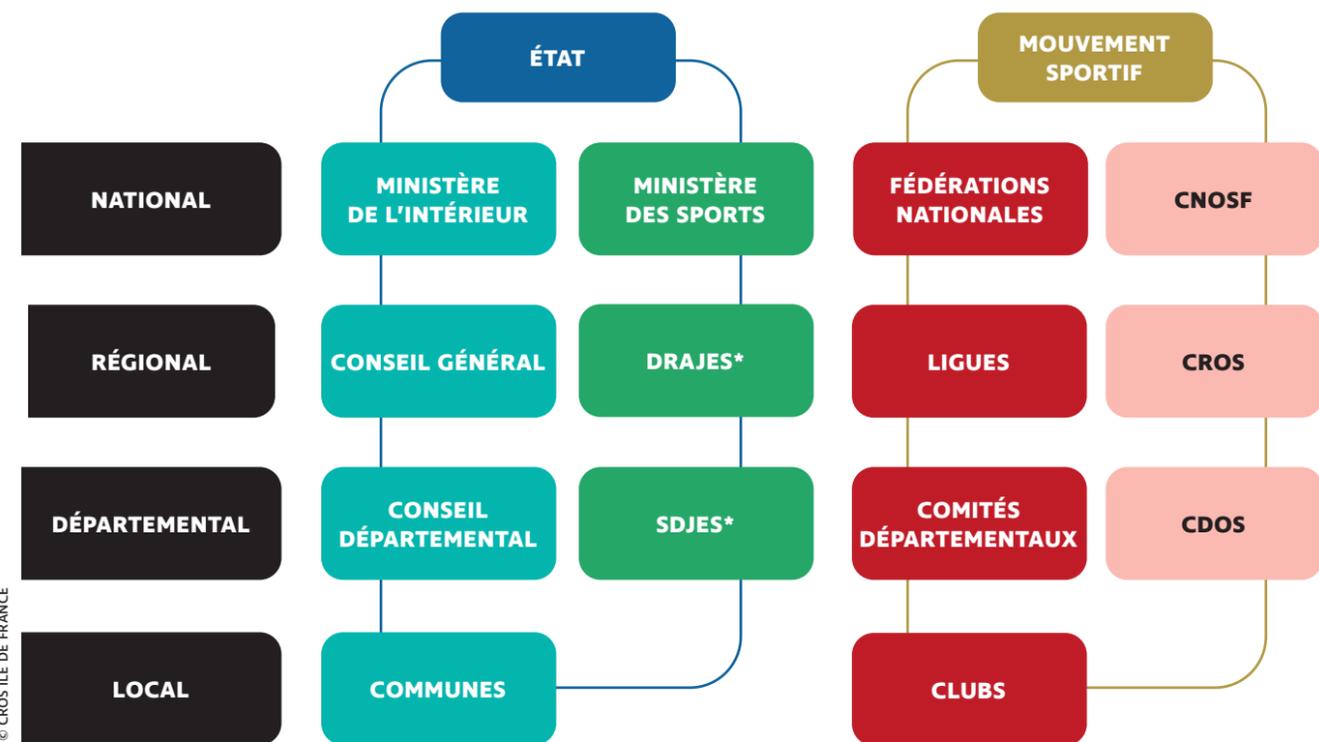
du sport à l'échelle locale. Pour Catherine Forgeard, conseillère au Sénat de la commission sport, l'organisation sportive française est très complexe : « *l'environnement sportif est constitué de plusieurs strates qui cohabitent et interagissent. Dans un système si emmêlé, on observe fréquemment des défaillances entre les différents acteurs* ».

Le Sénat, garant de l'intérêt général ?

Le Sénat doit lui aussi naviguer dans ce flot d'institutions. En agissant avec un pouvoir parlementaire, sa mission est de veiller à la bonne utilisation des finances inscrites dans les budgets

prévisionnels. L'exemple du football est criant. Comment parvenir à maintenir l'équilibre entre un monde professionnel qui brasse des milliards, et un monde amateur dont la pauvreté est de notoriété publique ? « *L'idée dans le fond de l'enquête auprès de la LFP, c'est de mesurer les conséquences sur le monde amateur d'une telle déconnexion de la ligue* », détaille Catherine Forgeard. Les sénateurs, responsables des enquêtes, obtiennent des pouvoirs nécessaires aux enquêtes parlementaires. Les enquêteurs ont six mois pour travailler, et doivent rédiger un rapport, où ils proposent des aménagements ou des lois qui passeront ensuite en commission.

Organisation du sport en France



© CROSIÈLE DE FRANCE

* Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
 ** Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

L'organisation sportive française est considérée trop complexe aux yeux de la population. De nombreux acteurs cohabitent et interagissent à différentes échelles.

Selon la conseillère, il est de plus en plus difficile de mener à bien les enquêtes à cause des nouveaux types de financements privés : « *Au siège de la LFP, on travaille principalement avec des fonds d'investissement privés. C'est plus inhabituel donc on est parfois dans le flou. On se demande si la redistribution des richesses est suffisante* ». Elle déplore un contraste alarmant entre les parts reversées au monde professionnel et celles allouées au monde amateur dans le sport. Et ce malgré la taxe Buffet, une redevance à hauteur de 5% sur les droits TV qui revient au sport amateur. Selon Catherine Forgeard, cette mesure n'est qu'un cache misère : « *Sur 1.5 milliard d'euros dégagés d'un fond privé, 1.2 vont principalement aux clubs de Ligue 1, sans aucun partage équitable. Le PSG remporte évidemment le gros lot, et seulement 20 millions sont reversés à la Fédération Française de Football, donc au monde amateur. C'est dérisoire* ». Même si elle estime « logique » que les clubs professionnels touchent plus de redevances, au vu de leur apport financier, elle craint une « *perte d'identité des territoires, au fur et à mesure que l'écart se creuse* ». Selon la conseillère de la commission sport, il n'est pas improbable qu'après le fiasco des droits TV de la Ligue 1 « *beaucoup de clubs de moindre envergure entrent en faillite* », souffrant d'une redevance beaucoup plus basse que prévue. « *Notre rôle est d'aboutir, grâce à nos rapports, à de meilleures propositions qui soient profitables à tous les partis* », insiste Catherine Forgeard.

Finalement, ce sont les collectivités et le monde amateur qui subissent ces inégalités, une situation que Gholam Esmaeilipour ne connaît que trop bien. Le directeur des sports à la mairie de Bagneux considère que la municipalité n'est pas assez accompagnée par les institutions : « *Le sport ne peut pas se développer si les communes ne font pas les efforts. Il ne se passe rien car l'État ne nous aide pas* ». Entre investissement, fonctionnement et subventions allouées aux associations, les communes ont du mal à obtenir des aides pour amortir les dépenses : « *Pour la construction d'un stade, le montant dépasse les*



© FRANCK FIFE/AFP

7.6 millions d'euros. On doit monter un énorme dossier adressé à l'ANS pour toucher 150 000 euros. C'est beaucoup de moyens mis en place pour pas grand-chose ».

L'État, un acteur impuissant ?

Garant de l'intérêt général, l'État a le devoir de se donner les moyens de remédier à ce déséquilibre. On sait que les stars du football français ont commencé leur carrière dans des clubs amateurs, sur des terrains souvent financés par de petites communes, en banlieue ou en campagne, dont les budgets sont souvent difficiles à tenir. Les solutions sont connues : on peut par exemple taxer davantage les salaires obscènes des joueurs professionnels les plus réputés et conserver une partie significative des droits de diffusion télé.

Des mesures qui provoqueraient l'ire des clubs professionnels. Rien que 30% des droits TV sur la saison 2024-2025 représenteraient 150 millions d'euros à redistribuer au football amateur. Une bonne bouffée d'oxygène qui restera sans doute utopique. Pour Michel Savin, sénateur et rapporteur de la commission d'enquête visant la ligue de football professionnelle, les instances ne sont pas assez surveillées : « *Nous avons été surpris de voir que les présidents de clubs n'ont que très peu de suivis. Ni l'État ni la fédération française de football sont assez regardants envers la ligue* ».

Le président de la ligue de football Vincent Labrune avait été pointé du doigt pour sa rémunération jugée excessive.

L'État fait aussi face à de nombreux problèmes financiers, même si le budget du ministère des sports a été augmenté en 2024. Une hausse largement justifiée par les Jeux de Paris. Catherine Forgeard l'assure : « *Bercy ne va surement pas augmenter ni stabiliser le budget des sports. Au vu de la situation économique du pays, des coupes budgétaires vont avoir lieu dans chaque ministère. Je ne vois pas comment le sport pourrait y échapper* ». Ces manques de moyens entraînent logiquement des manquements dans les contrôles, notamment au niveau de la surveillance des fédérations jugées trop autonomes, et surtout pas assez contrôlées. « *Il n'y a plus assez d'agents disponibles pour procéder aux contrôles, les moyens mis en place sont anecdotiques* », constate Catherine Forgeard.

Le gouffre entre la sphère professionnelle et le monde amateur n'a de cesse de se creuser. Depuis Marie-George Buffet et sa taxe éponyme, très peu d'acteurs semblent se préoccuper du sort de ceux qui font vivre le sport au quotidien. Le rapport d'enquête du Sénat sur les financements de la ligue de football professionnelle sortira fin octobre, avec son lot de propositions d'aménagements et de lois. Espérons que l'impact médiatique de l'affaire fasse (enfin) bouger les choses. ■

LES SYMBOLES DE LA DIVISION

Le drapeau tricolore, le bonnet phrygien, ou encore la Marseillaise sont des symboles forts de la république. Pourtant s'ils sont censés représenter la France, nombreux sont les Français qui ont du mal à s'y identifier. Symboles d'unité nationale ou de cloisonnement social, aujourd'hui plus que jamais, les couleurs divisent. La république qu'elles représentent aussi. **JUSTINE KOUASSI**

Le général Charles de Gaulle disait : « *Le patriotisme c'est aimer son pays, et le nationalisme, c'est détester celui des autres* ». Pourtant la frontière est parfois fine entre les deux. Pire encore, pour Aïssata Soumaré, journaliste pour le Bondy blog, il semblerait que l'un n'aille pas sans l'autre. Pour elle, un symbole catalyse toute cette problématique : le drapeau français. S'il est censé représenter la France, « *il se fait complètement accaparer par l'extrême droite depuis quelques années* ». En effet si les groupes d'extrême droite l'associent déjà dans les années 1920 aux valeurs françaises « traditionnelles », à l'exemple du mouvement « *Action française* » de Charles Maurras, c'est à partir des années 70 que les couleurs semblent réellement changer de camps. Dans un contexte de tension sociale et de montée de l'immigration, le Front National, fondé en 1972 par Jean-Marie Le Pen, se présente comme le « défenseur de la nation ». Aux valeurs traditionnelles de la droite, s'ajoutent le rejet de l'immigration et la haine des étrangers et du multiculturalisme. Le drapeau, symbole républicain par excellence, devient alors le premier outil de propagande de l'extrême droite.

En s'accaparant le drapeau, ce qui était symbole d'union devient alors symbole de division. Pour Aïssata, là réside le cœur du problème : les symboles ne sont plus les mêmes pour tous. Selon les origines des citoyens, ils n'ont pas le même poids, ni les mêmes conséquences. « *En tant que personnes racisées, on a l'impression de devoir prêter allégeance au drapeau. C'est la France ou rien. On est souvent suspecté d'avoir d'autres attaches que la France, ce qui est souvent vrai. Mais parce qu'on est "d'origine" on doit*

© LEO SCHILLING

Place de la République au soir de l'annonce des résultats des législatives le 7 juillet 2024.

constamment prouver qu'on est digne d'être français. On doit montrer sa reconnaissance, et ne surtout pas critiquer. On dirait que choisir la France est devenue une nouvelle valeur ». Seulement, elle s'applique uniquement aux « français de papier ».

Vol de drapeau et autre usurpation de symboles

Ce phénomène n'est pas inhérent à la France. Dans d'autres pays où la droite est aux portes du pouvoir, quand elle n'y est pas déjà, on observe des « *recupérations diverses* ». De même que la flamme du rassemblement nationale est bleu blanche et rouge, les devises telles que « *Make America Great Again* » accompagnent souvent les drapeaux américains. La croix de saint George est fièrement brandie dans les manifestations islamophobes, et les partisans de Jair Bolsonaro ont fait des maillots de football leur nouvel uniforme, au grand dam des aficionados brésiliens.

Pour Mikhaïl Xifaras, docteur en philosophie, si des symboles nationaux peuvent être récupérés aussi facilement, c'est parce que ce sont avant tout des « *signifiants flottants* », des signes ou termes suffisamment polysémiques pour qu'on puisse leur accorder différents sens, parfois même complètement contradictoires. « *La Marseillaise peut aussi bien être la mélodie de l'union nationale qu'un chant barbare appelant à faire couler le sang des ennemis* ». Et le bleu, le blanc et le rouge peuvent aussi bien être les couleurs de la ville de Paris et de la monarchie que celles d'un parti qui promeut la haine.

Mais si l'on est si rapide à attribuer le drapeau tricolore à l'extrême droite, c'est à cause d'un phénomène qu'il définit comme un « *résidu de violence toléré* ». « *C'est parce que nous avons si longtemps accepté que le drapeau français représente l'extrême droite, que nous associons désormais le drapeau à leurs idées* ». En d'autres termes, l'aura du parti, et toute la violence qui en découle, a déteint sur le symbole.

Pourtant les symboles de la république appartiennent à tous les citoyens, et chacun est libre de se les approprier, et de les interpréter à sa façon. Il en veut pour preuve, la cérémonie d'ouverture des JO. Voir Aya Nakamura, une femme noire issue des cités et régulièrement critiquée et pointée du doigt, jugée trop peu représentative de la France, interpréter un classique de la chanson française accompagnée de la garde républicaine, était un événement complètement inédit.

« *C'est mettre sur le devant de la scène*



© NALISDA SUKPRASERT

une France trop peu représentée, et l'associer à un symbole "franco-français", c'était bouleverser une vision de la France ». Cette cérémonie en elle-même était un symbole fort.

Un semblant de patriotisme

Pour Gnamé Diarra, journaliste pour *Society* et *So Foot*, spécialisée dans le sport, et membre de l'AJAR (Association des Journalistes Antiracistes et Racisés), si une cérémonie d'ouverture aussi unique a pu voir le jour, c'est avant tout grâce au contexte sportif. « Les stades font partie des seuls endroits où un drapeau peut encore avoir une connotation neutre. Pendant une compétition comme les JO, les couleurs, les chants et les maillots, tous ces symboles sont destinés à encourager les équipes nationales ». Pourtant si le patriotisme semble prendre le pas sur le nationalisme, Diarra n'irait pas jusqu'à décrire le sport comme un terrain neutre. Les valeurs sont mises en avant dans un but réunificateur, mais ne sont pas libres de toute interprétation. Pas même par leur propre gouvernement.

Mais est-on réellement étonné par ce « débordement » quand on sait que la pratique du sport de haut niveau a progressivement pris la place symbolique que tenait le service militaire ? De nombreuses études, comme celles de Patrick Mignon, sociologue spécialiste du sport, ou encore d'Alain Ehrenberg et Georges Vigarello, spécialistes des questions de sociologie du sport et des politiques corporelles, montrent que les grands événements sportifs jouent un rôle dans la construction de l'identité nationale et la fierté collective, comme le faisait auparavant le service militaire. Ils soulignent la manière dont le sport, tout comme le service militaire, encourage des pratiques de dépassement de soi et de soumission à une discipline collective, dans un contexte où les barrières sociales sont abolies. Le service militaire était aussi un rite de passage, il représentait la transition à l'âge adulte pour beaucoup de jeunes hommes.

"La France était le seul pays à ne pas laisser ses athlètes porter le voile pendant les JO, au nom de la laïcité. La loi de 1905 parlait d'économie et de l'ingérence de l'Église dans les affaires de l'État. De là à l'interdiction du Burkini, il y a quand même un monde"

Néanmoins, le sport est un moment suspendu, une rare occasion de dénuer de toute couleur politique le drapeau. Les autres étant pour la majorité des fêtes nationales, ou des crises et conflits nationaux ou mondiaux. Dans *Les jeunes et la guerre, représentation et prédisposition à l'engagement*, une étude datant d'avril 2024, la sociologue et politologue Anne Muxel révèle que dans un contexte de crise, on observe systématiquement une forte augmentation du sentiment patriotique. Elle attribue ce phénomène à un besoin de cohésion sociale et de solidarité dans des moments d'épreuve collective. Les Français ressentent le besoin de se rallier à des valeurs communes et à des symboles identitaires pour faire face à ces situations. Muxel révèle aussi que lors de l'engagement de la France dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine, plus de 50% des jeunes



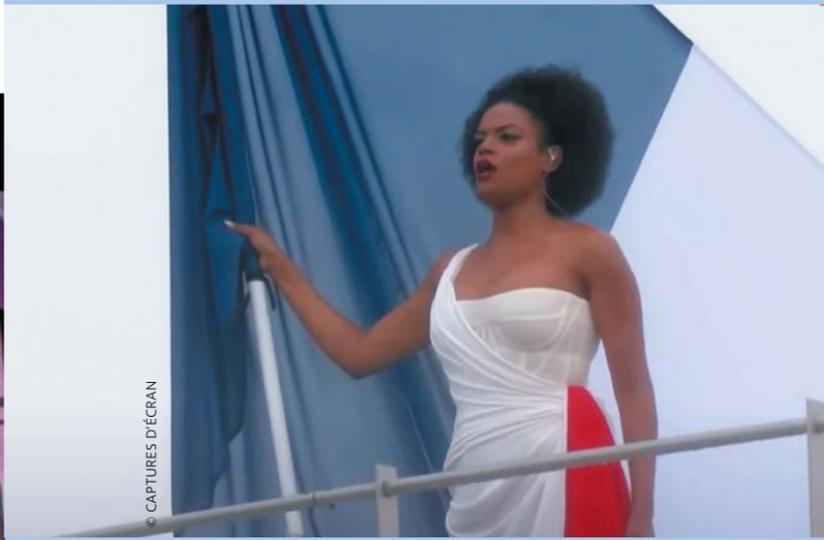
© LEO SCHILLING

(18-25 ans) interrogés se disaient prêts à s'engager militairement pour leurs pays. De même, après les attentats du 13 novembre 2015, une étude est menée par Odoxa, sur un échantillon de 1000 personnes. Parmi elles, 57% se disent très attachées au drapeau français, 61% se disent favorables à l'affichage du drapeau tricolore aux frontons des maisons et des jardins, 83% se disent favorables à l'affichage du drapeau français en photo de profil, 92% se sont dit émus par l'affichage du drapeau tricolore dans différents pays du monde en guise de soutien. Seulement, cet élan est souvent de courte durée. Si la victoire de l'équipe « black blanc beur » a semblé insuffler en juillet 1998 un vent de renouveau, le vote de la « loi Guigou » en décembre de la même année a fini par dissiper l'ivresse de cette soirée. Cette réforme visait à simplifier l'obtention de la nationalité française pour les enfants de parents immigrés, dans le but d'instaurer une forme d'égalité. Ces événements ont mis en lumière la tension existant en France autour des questions de citoyenneté.

Mais malgré tout, il semble que tout espoir (et symbole) ne soit pas perdu. Depuis quelques années, on constate une présence de plus en plus fréquente du drapeau dans des manifestations de gauches.

Un tournant a été atteint après les élections législatives de 2024 lorsque le Front National a atteint un score de 31,37. Le plus haut depuis sa création. Depuis, une vague de solidarité entre les différents partis de gauche est née, consolidée par la (re)naissance du Front Populaire. Les nombreux mouvements de protestations et les manifestations qui en ont découlé ont officiellement marqué le retour du drapeau français chez les partis de gauche. Il ne faut plus rien céder à la droite. Et surtout pas les couleurs de la république.

Mercredi 3 juillet 2024 s'est tenu un grand rassemblement « pour un front démocratique contre l'extrême droite ». À cette occasion, le rappeur Prince Waly, d'origine sénégalaise, avait lancé à la foule un appel à se réapproprié le drapeau : « Ce drapeau il nous appartient, la France c'est nous [...] Moi j'suis fier d'être français. » ■

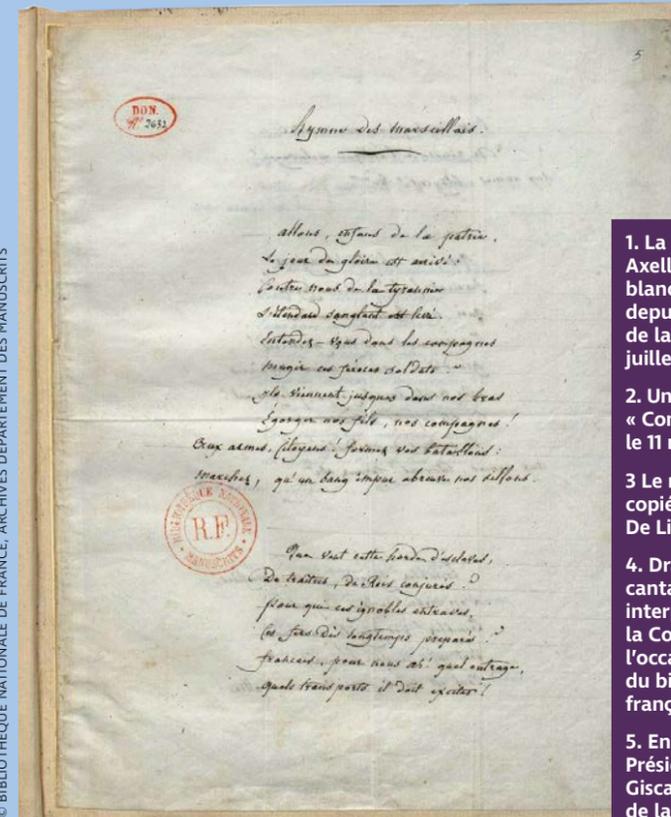


© CAPTURES D'ÉCRAN

1 2 3 4



© DIMITAR DILKOFF / AFP



© BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, ARCHIVES DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS



1. La mezzo-soprano française Axelle Saint-Cirel vêtue d'une robe bleu-blanc-rouge entonne La Marseillaise depuis le toit du Grand Palais à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des JO le 26 juillet 2024.

2. Un membre d'extrême droite « Comité du 9 mai » manifeste à Paris le 11 mai 2024.

3 Le manuscrit original de La Marseillaise copié de la main de son auteur, Rouget De Lisle.

4. Drapée du drapeau français la cantatrice américaine Jessye Norman interprète La Marseillaise sur la place de la Concorde à Paris le 14 juillet 1989 à l'occasion des fêtes de commémoration du bicentenaire de la Révolution française.

5. En 1974, à la demande du nouveau Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, le chef de la musique de la garde républicaine Roger Boutry propose une nouvelle harmonisation et orchestration de l'hymne français.

6 Jean-Marie Le Pen, alors président du Front National, s'exprime lors d'une manifestation à Paris le 1^{er} mai 2003.



© DR



© JOËL ROBINET / AFP

© FRANÇOIS GUILLOT / AFP

iscpa!

JOURNALISME
COMMUNICATION
PRODUCTION

GROUPE
IGENSIA
EDUCATION

L'école des MÉDIAS

ISCPA Paris
01 80 97 65 80
iscpaparis@igensia.com

ISCPA Lyon
04 72 85 71 73
iscpalyon@igensia.com

ISCPA Toulouse
05 31 08 70 55
iscpatoulouse@igensia.com



ISCPA-ECOLE.S.COM